

**Université de Liège**  
**Faculté de Philosophie et Lettres**  
**Département des Arts et Sciences de la Communication**

« L'AFFAIRE DU VOILE »,  
UNE CONSTRUCTION MÉDIATIQUE

Les controverses autour du *hijab* dans *Le Soir*

Mémoire présenté par Marta Luceño Moreno  
en vue de l'obtention du diplôme de Master en  
Communication et Information

**Année académique 2010-2011**



**Université de Liège**  
**Faculté de Philosophie et Lettres**  
**Département des Arts et Sciences de la Communication**

« L'AFFAIRE DU VOILE »,  
UNE CONSTRUCTION MÉDIATIQUE

Les controverses autour du *hijab* dans *Le Soir*

Mémoire présenté par Marta Luceño Moreno  
en vue de l'obtention du diplôme de Master en  
Communication et Information

**Année académique 2010-2011**

Nous tenons à remercier M. Geoffrey Geuens,  
M. Gregory Piet, M<sup>me</sup> Laura Calabrese ainsi que  
toutes les personnes qui ont, de près ou de loin,  
participé à l'élaboration de ce mémoire.

## SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	7
II.« L’AFFAIRE DU VOILE ».....	11
L’historique de « l’affaire du voile ».....	11
Chronologie de « l’affaire du voile ».....	11
Voile, foulard ou <i>hijab</i> ? .....	13
La médiatisation de l’affaire du voile en Belgique.....	17
III.CADRE THÉORIQUE.....	19
1. Présentation de la méthodologie : <i>L’agenda-setting</i> .....	19
2. Présentation du corpus et structura général de travail.....	22
IV.L’AGENDA DES MÉDIAS.....	24
1. Cas de figure : La mise à l’agenda dans le quotidien <i>Le Soir</i> .....	24
2. « L’affaire du voile », global <i>issue</i> ou cumul d’ <i>events</i> ?.....	28
3. La construction de l’espace rédactionnel et iconique.....	32
4. Le cadre temporel.....	39
V.LE RÔLE DU <i>GATEKEEPER</i> DANS L’ÉTABLISSEMENT DE L’AGENDA DES MÉDIAS.....	43
1. Les facteurs externes qui influencent les <i>gatekeepers</i> .....	44
2. Les critères du <i>gatekeeper</i> .....	46
3. Les contraintes de la loi du marché.....	50
4. La concurrence entre grands médias.....	54
5. Le choix de sources : la distribution de la parole.....	56
VII.L’IMAGE VÉHICULÉE PAR <i>LE SOIR</i> : LES MÉCANISMES DE CONSTRUCTION DE LA RÉALITÉ.....	65
1. <i>Priming</i> et <i>framing</i> .....	66
2. Les indicateurs du monde réel.....	74
VIII.L’AGENDA POLITIQUE.....	78
1. La vie politique belge.....	80
2. La politisation de l’affaire dans les médias.....	82
3. L’influence médiatique sur l’agenda politique.....	89
3.1 Les partis politiques.....	90
3.2 Les groupes de pression.....	96

3.3 Le Parlement fédéral.....	99
3.4 Autres institutions.....	113
VIII.LES FACTEURS DE LA MISE À L'AGENDA POLITIQUE.....	120
IX.CONCLUSION.....	131
X.BIBLIOGRAPHIE.....	138
Ouvrages de référence.....	138
Articles.....	140
Sites électroniques.....	141
Communications orales.....	142

## I. INTRODUCTION

Ces dernières années, la communauté musulmane est de plus en plus confrontée à un environnement hostile à son égard et c'est notamment depuis les attentats terroristes de 2001 aux États-Unis qu'une islamophobie ambiante, réelle ou fantasmée, s'est inscrite dans le débat public occidental. Toutefois, ce débat est semé de glissements sémantiques et d'amalgames qui incitent à la production d'une image stéréotypée de l'islam. Cette vision stéréotypée a tendance à confondre l'islam en tant que religion avec l'intégrisme, l'identité religieuse avec le communautarisme, l'affichage de sa religion avec l'imposition de l'islam dans l'Occident, etc. L'islam apparaît souvent dans l'imaginaire occidental comme un bloc homogène et monolithique, comme violent et enclin au terrorisme, comme une idéologie politique qui voudrait s'emparer de l'Europe, etc. Les musulmans, de leur côté, sont représentés comme « l'autre » sans valeurs communes avec la société européenne. Bref, ces visions stéréotypées ajoutées à la crainte de l'intégrisme musulman débouchent, début 2002, sur une obsession sécuritaire puis identitaire qui va marquer les débats sur la visibilité de l'islam dans les pays occidentaux. Ainsi, l'affichage de l'appartenance religieuse des musulmans va être souvent entendue comme un symptôme de l'islamisation des pays occidentaux, comme un danger pour la société européenne et/ou comme une violence envers les principes démocratiques.

Dans ce climat de peur vis-à-vis de l'islam, la question du voile « islamique » apparaît et disparaît de la scène médiatique et politique belge de façon intermittente et de manière conjointe dans les deux institutions, et ce depuis une vingtaine d'années. Après cinq ans de faible médiatisation, en avril 2009, l'affaire revient sur le devant de la scène médiatique belge lorsque le Conseil d'État rend publique sa décision sur la possibilité d'interdire le voile dans les écoles de la Communauté française. À partir de cette date, la question du voile va faire couler beaucoup d'encre dans les journaux belges, mais elle va aussi soulever des questionnements dans le monde politique. Ainsi, quelque semaines après la publication de la nouvelle, les partis politiques et les parlements, tant le fédéral que les communautaires, commencent à débattre de la question. Cette analogie temporelle entre l'apparition de la question dans l'une et l'autre arène nous a poussé à nous questionner sur la possibilité d'une contagion entre l'ordre du jour

médiatique et le débat politique. Bien que la médiatisation de l'affaire du voile ait été largement étudiée en France, en Belgique, aucune analyse n'avait été effectuée sur ce sujet d'actualité. À cet égard, il nous a donc paru intéressant de nous pencher sur ce sujet dans le contexte belge afin d'analyser la mise à l'agenda médiatique et politique ainsi que les possibles influences d'un agenda sur l'autre.

Nous avons alors choisi d'étudier *Le Soir*, du côté des médias, journal de référence dans l'espace médiatique francophone et qui se définit, et apparaît très souvent, à tort ou à raison, dans sa ligne autant politique qu'éditoriale, comme modéré. Journal aussi dont le souci affiché d'objectivité l'inciterait à éviter toute prise de position ostensible, à distribuer la parole de façon équitable entre « pro » et « anti » – cette opposition étant elle-même réductionniste et, dans une large mesure, une construction médiatique – et à ne pas se faire le relais de positions « radicales ». Du côté politique, nous avons analysé l'ordre du jour du Parlement fédéral et les actions des différentes institutions de la Communauté française. Le choix d'un média francophone et des institutions de la partie Sud du pays a été motivé par un souci de compréhension au niveau de la langue mais aussi parce que le contexte politique dans les parties francophone et néerlandophone est très différent, à tel point que même les influences et contraintes ont des origines divergentes (par exemple, le Sud du pays est davantage influencé par les controverses françaises tandis que le Nord l'est plutôt par celles des Pays-Bas).

Au travers de l'analyse de ces institutions, nous tenterons de déchiffrer la manière dont la question a été mise à l'agenda des deux champs et les possibles connivences entre l'un et l'autre. Pour ce faire nous avons appuyé notre thèse sur la théorie de l'*agenda-setting* développé par Maxwell McCombs et Donald Shaw dans les années '70, théorie selon laquelle la couverture que font les médias de certains enjeux a une influence sur le public et sur le monde politique. Cette théorie nous apporte alors un cadre méthodologique pour établir des liens entre la couverture médiatique et la mise à l'ordre du jour de la question du « voile » dans le monde politique. Cependant, les limites de cette méthode ont stimulé l'incorporation d'autres approches qui viendront appuyer notre analyse, comme la fonction du *gatekeeper* ou l'analyse de la politisation de l'affaire, entre autres.



Outre le possible lien entre les agendas des deux institutions, la façon controversée dont la question du « voile » a été posée dans la presse et dans le monde politique – qui répond d’ailleurs au mouvement généralisé d’hostilité envers la visibilité de l’islam – nous a aussi poussé à étudier la rhétorique générale du journal ainsi que les prises de position des différents acteurs dans le quotidien belge. Nous avons alors diversifié les approches afin d’approfondir l’étude de la construction médiatique du discours ainsi que du rôle des intervenants extérieurs dans le relais de positionnements « pour » et « contre » le voile dans les colonnes du journal. Le caractère polémique du voile nous a d’ailleurs poussé à mélanger des concepts issus de la communication avec d’autres issus de la linguistique, car dans cette controverse du voile le choix des termes et de leurs possibles connotations nous permet d’éviter les amalgames et les glissements dont il est souvent question dans la question du voile et de l’islam.

En définitive, en tant qu’étudiante en communication, il nous a semblé que l’étude de la mise à l’agenda médiatique d’un conflit culturel comme celui du voile pourrait éclairer dans une certaine mesure l’implication des médias dans le relai des amalgames et des stéréotypes dans la question interculturelle ainsi que l’influence de son relai dans le monde politique.

En suivant le raisonnement proposé par Patrick Charaudeau<sup>1</sup> qui considère la production d’une nouvelle comme la construction d’une certaine réalité et non un simple reflet de la réalité, nous soumettrons l’hypothèse que le journal *Le Soir* a participé à la construction médiatique de l’affaire du voile en Belgique, et ce à travers la sélection des nouvelles, la réitération du sujet, la mise en récit ainsi que via la composition de l’espace rédactionnel et iconique. Puis, nous approfondirons en tant que thématiques secondaires un certain nombre de questions, implicites ou explicites, qui auront découlé de notre hypothèse du départ. Il faudra notamment souligner les contraintes internes et externes qui stimulent la mise à l’agenda de la question du voile dans la presse, l’effet de l’agenda médiatique sur l’ordre du jour politique ainsi que l’influence du contexte général dans la construction médiatique et politique de l’affaire, à savoir le contexte d’hostilité envers la visibilité de l’islam et la montée de l’islamophobie dans les pays occidentaux.

---

<sup>1</sup> Patrick Charaudeau, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, n.l, Vuibert, 2005, p. 9.

Nous tenterons ainsi de nous confronter à ce sujet polémique qui a soulevé tant de débats dans la société, la presse et la politique belge et européenne, des controverses qui remettent d'ailleurs en question, depuis une vingtaine d'années, un nombre élevé de droits et de valeurs occidentales tels que la laïcité, l'égalité homme-femme, les libertés individuelles et la liberté de culte et d'expression.

## II. L'AFFAIRE DU VOILE

### 1. L'historique de l'affaire

« L'affaire du voile » éclate en 1989 pour la première fois en Belgique, contaminé par le débat public ouvert en France après l'exclusion de trois jeunes du lycée de Creil. La « question du voile » a donc commencé dans le domaine scolaire et est restée sur ce terrain jusqu'en 2004. Quinze ans après le lancement de la controverse dans les écoles, la question va s'élargir à d'autres espaces, d'abord dans les organismes publics pour ensuite se focaliser dans les administrations et au Parlement, ainsi qu'à la burqa. Toutefois, la question du *hijab* à l'école va rester perpétuellement dans le débat belge, en contraste avec le débat français qui penche en 2004 pour une solution juridique fermant définitivement la controverse. Entre 2003 et 2011, une série de controverses vont être la cible de questionnements dans les médias, dans le public et dans la politique. Nous avons créé une chronologie afin de montrer l'évolution de l'affaire en Belgique.

### 2. Chronologie de « l'affaire du voile » en Belgique.

Année	Controverse
1989	- Première évocation de la question du port du <i>hijab</i> dans les écoles à cause de l'expulsion de 3 jeunes filles au lycée parisien de Creil. Le débat français contamine le débat public en Belgique.
2003	- La commission Stasi « Laïcité et République » propose l'interdiction des tenues et signes manifestant une appartenance religieuse ou politique en France. Cette proposition aboutit à la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques.
2004	- <b>Janvier</b> : Alain Destexhe (MR) et Anne-Marie Lizin (PS) déposent une proposition de résolution sollicitant les gouvernements de Belgique (fédéral, régionaux et communautaires) pour faire adopter des textes législatifs visant à interdire le port du <i>hijab</i> dans les organismes publics (écoles, administrations, hôpitaux, etc.). Les deux responsables politiques réclament une loi « à la française » sur le <i>hijab</i> . - <b>Février</b> : La Belgique lance la Commission du Dialogue Interculturel, avec l'objectif de faire le point sur les questions liées à la société multiculturelle. - <b>Mars</b> : L'adoption de la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques en France soulève la question des signes d'appartenance religieuse dans les écoles belges.

<p><b>2005</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mai</b> : La Commission du Dialogue Interculturel publie un rapport final rendant compte de ses travaux.</li> <li>- La Commission met en garde contre l'élaboration d'une loi visant seulement le <i>hijab</i>.</li> <li>- <b>Août</b> : Le tribunal des référés de Charleroi juge irrecevables les demandes des parents d'élèves <i>muhijabas</i><sup>8</sup> demandant la suspension des règlements d'ordre intérieur (R.O.I.) des deux écoles de Charleroi qui interdisent le port de tout couvre-chef dans l'enceinte des établissements.</li> <li>- La ministre de l'enseignement obligatoire de la Communauté française, Marie Arena, approuve les R.O.I. des athénées de Gilly et Vauban qui prévoient, explicitement et dès la rentrée scolaire 2005-2006, l'interdiction de tout couvre-chef, et par là même du <i>hijab</i>.</li> <li>- <b>Octobre</b> : Le MRAX (le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie) introduit une requête pour solliciter l'annulation du règlement d'ordre intérieur interdisant tout couvre-chef dans l'enceinte de l'établissement scolaire des athénées de Gilly et de Vauban.</li> </ul>
<p><b>2009</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mars</b> : La XI<sup>e</sup> Chambre rejette la requête introduite par le MRAX</li> <li>- <b>Juin</b> : Mahinur Özdemir devient la première députée <i>muhijaba</i> d'Europe Continentale. Le ministère de la Justice demande l'autorisation des signes d'appartenance religieuse et philosophique pour les employés du ministère.</li> <li>- <b>Septembre</b> : Joëlle Milquet lance les Assises de l'interculturalité, une commission qui se penchera sur le dialogue interculturel. Le conseil d'enseignement de la Région flamande interdit le <i>hijab</i> dans les écoles publiques.</li> <li>- Deux établissements scolaires de Dison excluent deux fillettes portant le <i>hijab</i> pour infraction au nouveau règlement d'ordre intérieur qui bannit le port de tout couvre-chef. Le tribunal de première instance de Verviers autorise la présence des fillettes dans les établissements scolaires concernés. Le conseil communal de Dison décide l'exclusion des fillettes des écoles. Les parents introduisent un recours urgent au Conseil d'État concernant la décision du conseil communal de Dison.</li> <li>- <b>Octobre</b> : Le Conseil d'État donne raison à la commune de Dison en ce qui concerne la décision d'exclure deux fillettes des établissements scolaires pour avoir contrevenu au règlement d'ordre intérieur.</li> </ul>
<p><b>2010</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mars</b> : Nuran T., professeure voilée, est déboutée par le conseil de l'enseignement carolorégien. Marie-Dominique Simonet et Rudy Demotte parviennent à un accord sur la neutralité à l'école. Ils proposent un décret bannissant les signes religieux ostentatoires pour les professeurs.</li> <li>- <b>Avril</b> : La proposition de loi sur l'interdiction de la burqa en Belgique est votée à la Chambre à l'unanimité moins deux abstentions sp.a.</li> </ul>

<b>2011</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Février</b> : Le CDH redépose à la Chambre et au Sénat la proposition de loi sur l'interdiction de la burqa dans l'espace public. Cette loi avait déjà été votée à la Chambre en 2010.</li> <li>- <b>Mars</b> : Les députés belges votent, à l'unanimité des groupes politiques, une proposition de loi prévoyant l'interdiction totale de la burqa.</li> <li>- <b>Avril</b> : Le port de la burqa est définitivement interdit dans les lieux publics en Belgique.</li> <li>- <b>Juillet</b> : La loi anti-burqa entre en vigueur en Belgique.</li> </ul>
-------------	---

### 3. Voile, foulard ou hijab ?

Lorsque nous nous sommes penché sur l'étude de « l'affaire du voile », nous avons vite pris conscience de l'importance de la dénomination dans ce débat. Diverses dénominations ont été données à cette pièce de tissu : voile, voile islamique, foulard, foulard islamique, hidjab, *hijab*, chador, etc., cependant ces désignants sont chargés de connotations positives et négatives. Face à cette multiplicité de dénominations et de connotations liées à chaque désignation, nous avons consacré une partie de notre étude au choix des mots pour éviter ainsi des connotations. D'abord, nous avons fait des recherches linguistiques sur la signification des trois désignations souvent utilisées dans notre corpus, à savoir le voile, le foulard et le *hijab*. Selon le dictionnaire *Le trésor de la langue française*, le voile est « une pièce d'étoffe qui recouvre, protège ou masque ». Le foulard, de son côté, est « une pièce de tissu carrée portée en pointe nouée autour du cou et spécialement pour la femme, sur la tête ou autour des épaules, qui permet de se protéger du froid ou qui sert d'ornement ». Et finalement le *hijab* est le mot arabe qui désigne « tout voile placé devant un être ou objet pour le soustraire à la vue ou l'isoler ». Toutes les définitions font référence à une pièce de tissu qui couvre, protège ou soustrait à la vue. Malgré les similitudes linguistiques, dans la controverse actuelle, l'utilisation des termes « voile » et « foulard » pour évoquer le *hijab* est très connotée. Dans ce débat, les opposants au port du *hijab* utilisent davantage le mot « voile » et les partisans tendent à parler de « foulard ». Laura Calabrese s'est déjà confrontée à la difficulté de nommer le *hijab* et aux conséquences de sa dénomination multiple et instable dans le débat français. Dans son article « Quel(s) objet(s) de discours se dissimule(nt) sous la

dénomination *le voile* ? »<sup>2</sup>, elle fait ainsi référence à l'utilisation du terme voile ou foulard selon les intentions de l'interlocuteur :

Si le discours officiel s'écarte des spéculations linguistiques ou déontologiques, les détracteurs de la loi useront de l'argument que nous pouvons appeler « désidéologisant » [...], tandis que les défenseurs feront exactement le contraire, c'est-à-dire l'investiront d'une forte charge symbolique [...]<sup>3</sup>.

Dans notre étude, nous avons constaté que la description de Calabrese se reproduit dans le débat belge à propos de « l'affaire du voile ». Nous avons pris deux exemples caractéristiques, à savoir Nadia Geerts et Mehmet A. Saygin, intervenant tous les deux dans le débat dans le journal *Le Soir*, objet de notre étude. Pour les détracteurs, le terme « foulard » ne reflète pas la sacralisation et le caractère sexiste de cette pièce de tissu. Ainsi Nadia Geerts, philosophe et opposante reconnue au port du *hijab*, affirme dans son ouvrage *Fichu voile !*<sup>4</sup> :

[...] Cependant, force m'a été de constater à quel point l'emploi des mots n'est pas innocent : pas un partisan de l'autorisation du voile à l'école ou pour les fonctionnaires publics qui ne parle de « foulard », si bien qu'on peut déterminer sans aucun doute possible quelle est l'opinion d'un interlocuteur à ce sujet en fonction du terme qu'il choisit. Or, le terme « foulard » me paraît en réalité singulièrement peu approprié au phénomène qui nous occupe. En effet le voile n'est pas qu'un foulard.

Les défenseurs du *hijab* ont tendance à « désidéologiser », mais ils vont plus loin en ajoutant des critiques à l'utilisation du terme « voile » car il est chargé de connotations négatives qui visent le discrédit des femmes qui le portent. Mehmet A. Saygin, juriste et défenseur engagé des femmes qui portent le *hijab*, fait une réflexion à ce sujet sur son blog :

[...] D'autre part, sur le plan du débat actuel, l'utilisation du terme « voile » est de nature à ostraciser les principales intéressées (en renforçant l'idée d'enfermement) et à discréditer celles et ceux qui défendent le droit de porter ce vêtement (en faisant peser sur eux la suspicion d'être des thuriféraires de cet enfermement).<sup>5</sup>

Quant au journal lui-même, il a utilisé ces termes indistinctement, cependant nous notons une préférence pour le désignant « voile » : du nombre total d'articles qui citaient le *hijab*, le journal a seulement choisi dans trois nouvelles le mot « foulard »

---

<sup>2</sup> Laura Calabrese, « Quel(s) objet(s) de discours se dissimule(nt) sous la dénomination *le voile* ? », in G. Cislaru et al. (dir.), *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 135-148.

<sup>3</sup> *Id. Ibid.* p. 139.

<sup>4</sup> Nadia Geerts, *Fichu voile !*, Bruxelles, Luc Pire éd., 2009, p. 18.

<sup>5</sup> <http://anachorete.hautetfort.com/archive/2010/02/07/voile-non-foulard.html> consulté le 21 juin 2011.

pour le titre, la plupart des comptes rendus du quotidien gardant dans leur titre le mot « voile ». Toutefois, d'autres dénominations ont fait leur apparition : signe convictionnel, signe religieux, couvre-chef, signe ostentatoire, etc., qui évitent ainsi la répétition des désignants « voile » et « foulard ». Par contre le mot arabe « *hijab* », n'est jamais apparu dans les titres et seuls huit articles contiennent ce mot dans leur corps.

Nous avons aussi constaté l'utilisation répétée des syntagmes construits tel que « port du voile », « port de la burqa », « port des signes convictionnels », « port du foulard », etc., qui ont fini par se réduire à « voile » tout court. Ce qui a été désigné par Calabrese comme une opération métonymique, c'est-à-dire :

Ces déplacements de sens qui ont fait de *voile* un lexème de grande portée argumentative. En raison du déplacement qui s'est produit, entre les deux moments discursifs, le dernier mot a circulé avec les propriétés du premier syntagme, en reprenant de sèmes d'événementialité du nom verbal « port ». <sup>6</sup>

Cette métonymie et la considération du *hijab* comme événement a des effets dans les discours, car elles stigmatisent les porteuses du *hijab* et éliminent de la controverse les autres signes religieux, comme le turban, la croix ou la kippa, concernés aussi par la controverse à l'école et dans les administrations. En outre, la création d'un mot-événement – défini par Calabrese dans son ouvrage comme « nomination qui renvoie plutôt à des représentations qui ne seraient pas discursives, des représentations liées à des savoirs ou associées à des perceptions et à des images qui ne sont pas forcément emmagasinées sous forme de dire »<sup>7</sup> – préconise une idée négative du *hijab*, le prônant comme un signe de discorde, comme un problème, comme un fait dérangeant, etc. Bref, cette métonymie est légitimée par la presse, car son utilisation se banalise et elle circule dans l'espace public. « Le journal organise et offre à ses lecteurs, dès les titres, un univers partagé et tisse ainsi des relations de connivence »<sup>8</sup> comme l'affirme Geneviève Petiot dans son article « Voile, tchador ou foulard ». Quant au *hijab*, cet univers partagé fait référence aux controverses précédentes sur le *hijab*, aux problèmes qu'il a soulevés, etc. En gros, il fait allusion au conflit. Ce qui se traduit par une sorte de vision « problématique » du sujet, le *hijab* comporte ainsi des caractéristiques négatives et

---

<sup>6</sup> Laura Calabrese, « Quel(s) objet(s) de discours se dissimule(nt) sous la dénomination *le voile* ? », in G. Cislaru et al. (dir.), *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 145-146.

<sup>7</sup> *Id. Ibid.* p. 147.

<sup>8</sup> Geneviève Petiot, *voile, tchador ou foulard ? Problèmes de dénomination dans les discours des médias. Les Carnets du Cediscor* [En ligne], 3 | 1995, mis en ligne le 18 août 2009, consulté le 07 août 2011. URL : <http://cediscor.revues.org/481>

souvent amalgamées. En conclusion sur ce point, la métonymie synthétise une série de données factuelles (le conflit global, la laïcité, l'égalité hommes-femmes, etc.) du fait que le désignant « voile » a subi un changement de configuration, elle est devenue un mot-événement car « ce désignant s'est vu associer une série de sens qui évoquent plutôt des événements, et qui lui impriment une énorme force d'évocation »<sup>9</sup>. Pour en terminer avec l'analyse linguistique des choix des mots, il nous semble nécessaire d'approfondir « l'exploitation rhétorique de la sémantique au moyen de jeux de mots »<sup>10</sup> qui a été réalisé par le quotidien belge. Le mot « voile » a été une source inépuisable de jeux de mots afin d'attirer le regard du lecteur. Nous retrouvons souvent des titres qui jouent avec le fait de cacher, de soulever, découvrir, déchirer, etc. Quelques exemples parmi beaucoup d'autres : « La Flandre se déchire autour du voile », « Voile-t-on la laïcité ? », « Cachez ce voile... », « Foulard : les partis se dévoilent », « Sous le voile des femmes », « La guerre du voile », « Que dévoile le débat sur le voile ? ». Il est clair que ces titres évoquent des positionnements de la part du journal ainsi que des connotations péjoratives. Ce morceau de tissu est le déclencheur de guerres, le briseur de communautés et le « dissimulateur » de la laïcité selon ces titres. Tout cet imaginaire négatif est accolé à ces mots, donc il nous semble impossible réaliser un travail d'envergure scientifique sous ces contraintes linguistiques.

Dans ce contexte controversé, le choix des mots est fondamental. Afin d'éviter des jugements de valeur qui pourraient découler de l'utilisation de l'un ou l'autre terme, nous allons privilégier le mot arabe « *hijab* ». Premièrement, parce que ce terme est le mot originaire et qu'il détourne toute subjectivisation que pourrait causer une traduction en langue française. Deuxièmement, par la connotation linguistique que nous venons de résumer et enfin ce choix est imposé par l'esprit scientifique de notre étude qui ne prétend pas juger, mais analyser une controverse à caractère politico-religieux. En outre, pour éviter l'utilisation de périphrases telles que « femmes portant le voile » ou « femmes voilées » qui ont une tendance à chosifier les personnes auxquelles elles font référence, nous donnerons préférence à l'usage du mot arabe « *muhijaba* » qui désigne les femmes ou les filles qui portent le *hijab*. Finalement, quant au « voile intégral »,

---

<sup>9</sup> Laura Calabrese, « Quel(s) objet(s) de discours se dissimule(nt) sous la dénomination *le voile* ? », in G. Cislaru et al. (dir.), *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Presses Sorbonne Nouvelle, p. 148.

<sup>10</sup> *Id. Ibid.* p. 141.



nous pencherons pour les formules arabes niqab et burqa. Ce choix est évidemment marqué par les explications précédentes et pour un souci de clarté, car la burqa n'est pas considérée comme *hijab* – donc comme *voile* – par l'islam, mais est le fruit d'une tradition d'origine perse. De la même manière qu'avec le *hijab*, les femmes qui portent le niqab et la burqa seront désignées par le mot arabe « *munaqaba* » et « *muburqa* ». Par ces choix nous tenterons d'écarter toutes les connotations et toutes les questions linguistiques liées aux désignants souvent utilisés par les médias, le public et le monde politique. Cependant, dans les citations, titres d'ouvrage et d'articles nous laisserons le mot utilisé par l'auteur. Par ailleurs, lorsque nous ferons référence au traitement médiatique du *hijab* en tant qu'affaire, nous utiliserons le terme plus relayé par les médias en Belgique, à savoir « L'affaire du voile ».

#### 4. La médiatisation de « l'affaire du voile » en Belgique

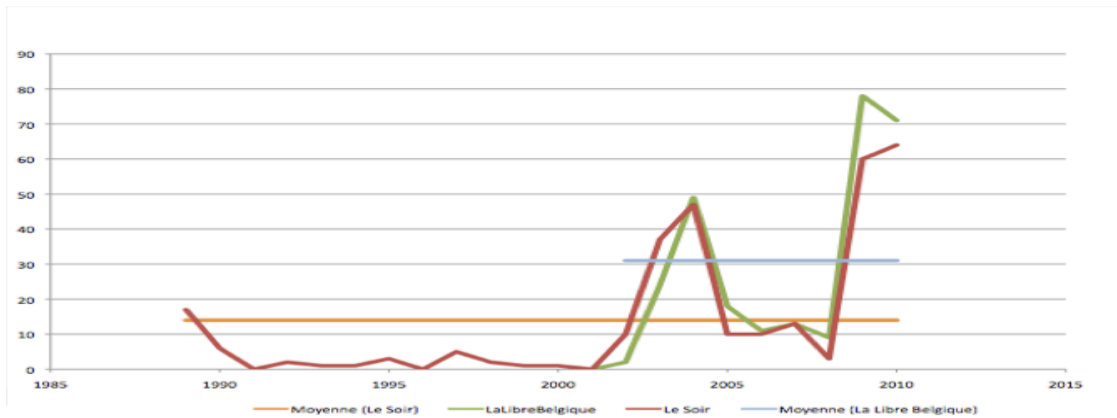
La polémique sur le *hijab* a vécu plusieurs phases de médiatisation en Belgique : la première en 1989, influencée par le débat ouvert en France à propos du *hijab* à l'école ; une deuxième en 2003-2004 induite par la loi française<sup>11</sup> qui a interdit le port du *hijab* dans les établissements scolaires ; et une dernière en 2009-2010, qui, à la différence des autres phases, n'a été contaminée par aucun débat issu du pays voisin. Gregory Piet, dans sa communication orale au IV<sup>e</sup> Congrès International du Réseau Francophone des Associations de Science politique<sup>12</sup>, a identifié les périodes de médiatisation des différentes « affaires du voile » qui ont touché la Belgique, grâce à l'étude comparée de deux quotidiens belges : *Le Soir* et *La Libre Belgique*. Pour ce faire, Gregory Piet a créé une ligne du temps (fig. 1), qui recense le nombre d'articles, l'année et le journal où ces articles ont été publiés. Malgré le fait que sa recherche ne touche que le *hijab* à l'école, nous constatons la présence de trois phases ou pics de médiatisation accrue : 1989, 2003-2004 et 2009-2010.

---

<sup>11</sup> Loi n°2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.

<sup>12</sup> Gregory Piet, « Port du voile à l'école en Belgique, argumentation et médiatisation », communication orale, IV<sup>e</sup> Congrès international du réseau francophone des Associations de Science politique, 21 avril 2011.

Figure 1



Par ailleurs Gregory Piet avançait déjà l'idée d'un mimétisme entre les débats français et belge au sujet du *hijab*. Cependant si les deux premières médiatisations de « l'affaire du voile » ont centré le débat sur la présence de signes religieux dans les écoles, dans la dernière controverse, par contre, d'autres débats se sont ajoutés : la question du port du *hijab* dans les administrations publiques, au Parlement ou dans les salles de justice, et celle de la burqa. Dans cette dernière médiatisation, le mimétisme avec le pays voisin ne semble pas aussi évident que dans le contexte de la loi Stasi en 2003-2004 ou encore lors du premier questionnement autour du voile en 1989. L'intégration de nouvelles controverses dans « l'affaire du voile » et l'absence de mesures tangibles de l'influence entre le débat français et belge dans la dernière phase de médiatisation nous a poussé à faire une recherche sur les raisons de la remise à l'agenda des médias de cette problématique, les conséquences de cette médiatisation sur l'agenda politique belge (ordres du jour parlementaires ou agendas des partis politiques, etc.). Dans un premier temps, nous allons analyser la mise à l'agenda, par les médias, de la question du *hijab*, en nous basant sur les acquis du modèle théorique de l'*agenda-setting*. Nous étudierons ainsi l'accroissement du nombre de nouvelles consacrés à cette question dans *Le Soir* entre 2009 et 2010 en comparaison à l'année précédente, la construction de l'espace rédactionnel et iconique, la temporalité, les thématiques traitées et le rôle du *gatekeeper* ainsi que les mécanismes de construction de la réalité comme source principale de déchiffrement de la médiatisation de « l'affaire du voile ».

### III. CADRE THÉORIQUE

#### 1. Présentation de la méthodologie : *L'agenda-setting*

*L'agenda-setting* fait partie de la famille des théories de la communication qui étudient les « *mass medias* ». Il a été développé par deux chercheurs américains, Maxwell McCombs et Donald Shaw, dans les années '70 aux États-Unis dans un premier article « *The agenda-setting function of mass media* »<sup>13</sup> publié dans la revue *Public Opinion Quarterly* en 1972. Dans cet article, McCombs et Shaw développent l'hypothèse selon laquelle les médias exercent une influence sur la formation de l'opinion publique avec l'élection présidentielle des États-Unis de 1968 comme toile de fond. Ils établissent une corrélation entre l'ordre hiérarchique des informations relayées par les médias et l'importance que le public octroie aux événements rapportés par les médias. Selon cette théorie, la sélection des éléments que les médias réalisent au quotidien impose d'une certaine manière les thèmes auxquels les lecteurs doivent penser. Les médias créent ainsi l'ordre du jour, une espèce d'agenda, qui relaie les sujets plus importants et qui par ailleurs néglige certaines autres informations. Mattelart décrivait ainsi *l'agenda-setting* : « Les médias nous disent non pas ce qu'il faut penser, mais à quoi il faut penser ; ils jouent le rôle d'un "maître de cérémonie" ou encore d'un tableau d'affichage sur lequel viendraient s'inscrire les problèmes qui doivent faire l'objet du débat dans la société »<sup>14</sup>. McCombs et Shaw considéraient que *l'agenda-setting* se décomposait en trois types d'agendas qui se relient entre eux durant le procès communicatif :

- a) L'agenda des médias : qui étudie le nombre, la priorité et la visibilité des nouvelles qui apparaissent sur un thème particulier pendant une certaine période de temps.
- b) L'agenda du public : qui analyse l'importance que le public a donné à certaines informations pendant une période de temps restreinte à partir des enquêtes statistiques auprès du public ou au travers d'études longitudinales sur les hausses et baisses d'occurrence d'un thème pendant un certain temps.

---

<sup>13</sup> Maxwell E. McCombs & Donald L. Shaw, « *The agenda-setting function of mass media* », in *Public Opinion Quarterly*, 36, 1972.

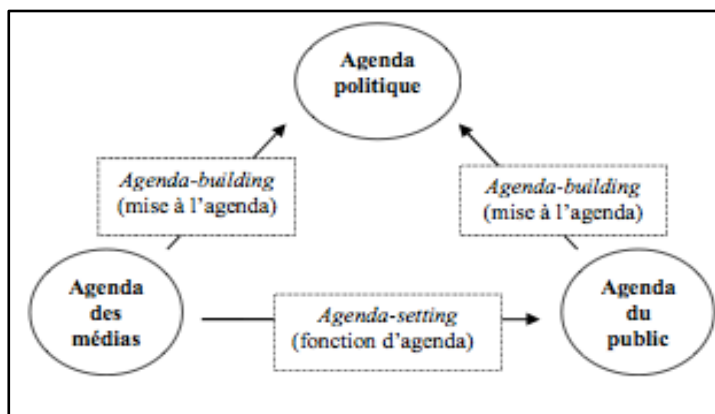
<sup>14</sup> Armand Mattelart, *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, coll. Repères, 1995, p. 84.

c) L'agenda politique ou institutionnel : qui s'intéresse au type d'actions adoptées par les gouvernements, parlements et les différentes institutions sociales.

Pour conclure avec ce premier volet de l'agenda, il faut souligner que l'*agenda-setting* met en évidence l'existence d'un monde réel – non manipulé par les médias – qui se manifeste au travers d'indicateurs plus ou moins objectifs. Ces indicateurs sont représentés par des chiffres, dates ou événements concluants et servent à mesurer le risque réel que comporte un problème à la société.

À partir de ce « monde réel », le *gatekeeper* – personne ou groupe de personnes qui sélectionnent les nouvelles – doit effectuer le choix des thématiques qui feront partie des nouvelles relayées par le journal, créant ainsi l'agenda des médias. Ces choix vont à leur tour influencer ensuite les autres bouts de la chaîne, à savoir l'agenda du public et l'agenda politique. Ces deux derniers éléments complètent le schéma d'influence produit par l'*agenda-setting* (fig. 2).

Figure 2



Selon Larson<sup>15</sup> la corrélation entre ces agendas met en exergue le rôle que jouent les médias dans la création d'autres agendas ; de cette façon l'agenda médiatique pourrait influencer l'opinion publique ainsi que la mise à l'ordre du jour politique de certaines questions. Selon sa thèse, l'influence de l'agenda médiatique sur la politique peut entraîner non seulement la mise à l'agenda mais la création de nouvelles lois.

<sup>15</sup> Charles U. Larson, *Persuasion*, Belmont, Wadsworth, 1986.

Le deuxième volet de la théorie de l'*agenda-setting* met l'accent sur le traitement de thèmes déjà imposés par les médias. Il a été développé dans l'article de McCombs « Influencing the pictures in our heads: two dimensions of agenda-setting »<sup>16</sup> où il suggère que les médias créent des images toutes faites de la réalité que le lecteur va appréhender après sa lecture : « Il s'agit du transfert de l'importance et aussi la prééminence de certains aspects de ces thèmes »<sup>17</sup>. Dans cet article, les deux chercheurs étudient l'utilisation des mots non-neutres qui portent des connotations ou des nuances qui peuvent parvenir au lecteur d'une manière significative. Tous ces mots chargés d'opinion, désignés par le terme d'« attributs », influencent la perception des événements par les individus et peuvent même conditionner ou modifier ce que les gens pensent. Ce niveau de l'agenda analyse les images que les médias transmettent sur certains personnages, collectivités ou thèmes. Selon eux, les médias poussent non seulement à penser à un thème mais ils suggèrent aussi comment il faut y penser, c'est-à-dire comment les interpréter. Dans leur étude, McCombs et Shaw ont tiré certaines conclusions par rapport aux attributs ou connotations : ils confèrent du statut, créent des stéréotypes et construisent des images.

Nous allons développer dans notre étude cette influence « linguistique » à travers deux théories, celle du *framing* et celle du *priming*. Premièrement, la théorie du *framing* a été appliquée pour la première fois aux médias de communication par Gaye Tuchman<sup>18</sup> dans son ouvrage *Making News* où il imaginait les nouvelles comme une fenêtre dans laquelle on peut voir la réalité mais déformée ou trop opaque. Cette théorie se centre alors sur l'étude des cadrages informatifs qui déforment la réalité proposant ainsi au public des interprétations de faits ou d'événements. Le cadrage réalisé sur les nouvelles met en évidence certains aspects de la réalité pour les faire prévaloir en dépit d'autres questions. Le processus de cadrage relie l'émetteur, le texte, le récepteur ainsi que la culture et il inclut quatre caractéristiques : définition du problème, diagnostic des causes, élaboration de jugements moraux et proposition de solutions.

---

<sup>16</sup> Maxwell E. McCombs, « Influencing the pictures in our heads: two dimensions of Agenda-setting » in Masu Komyunikeishon Kenkyu (Journal of Mass Communication Studies), n°. 45. 1994.

<sup>17</sup> Maxwell E. McCombs & Dixie Evatt, « Los temas y los aspectos: explorando una nueva dimensión de la Agenda-setting », Comunicación y Sociedad, 8 (1), 1995, p. 8. C'est nous qui traduisons.

<sup>18</sup> Gaye Tuchman, *Making News: A Study in the construction of reality*, New York, Free Press, 1978.

D'un autre côté, le *priming* ou « préparation du public », défini par Iyengar et Kinder<sup>19</sup>, établit une relation entre la sélection et l'exclusion de certains thèmes d'intérêt. Il consiste à créer une première impression aux lecteurs qui servira à consolider l'importance que les médias veulent donner à cet événement par la suite ; toutefois cette première impression peut être modifiée par des contacts postérieurs.

## 2. Présentation du corpus et structure général de travail

En ce qui concerne notre étude sur l'influence des médias dans le débat du voile, l'*agenda-setting* nous apporte un cadre d'analyse concis pour étudier l'agenda des médias. Nous avons composé un corpus qui recueille les articles sur le « voile » parus dans le journal belge *Le Soir* pendant un an, d'avril 2009 à avril 2010. Cette période a été choisie car elle a été fortement marquée par diverses controverses autour du *hijab*. Notre étude se concentrera sur le décompte et l'analyse des nouvelles concernant le *hijab*. Les données découlant de cette analyse seront ensuite classifiées selon leur récurrence, selon la position que ces nouvelles occupent dans le journal, l'espace pris pour leur développement et le type de titrage utilisé pour les nouvelles, entre autres aspects. À partir de ces données, nous tenterons d'expliquer la façon dont la mise à l'agenda a été réalisée et les possibles facteurs qui ont joué un rôle dans la mise à l'ordre du jour médiatique. Ensuite nous aborderons le deuxième volet de l'*agenda-setting* afin de mettre en évidence l'image relayée par le journal et la possible influence que cette image peut avoir sur les lecteurs.

Une deuxième partie de l'analyse approfondira l'agenda politique en diversifiant les approches : d'un côté nous analyserons l'influence de la politique sur l'agenda des médias et d'un autre côté nous nous étendrons sur l'influence des médias sur la vie politique belge. La première analyse consistera à décompter le nombre d'articles où des hommes ou partis politiques se prononcent, afin de mener une étude sur l'influence de la participation politique dans la mise à l'agenda des médias. En contraste, nous avons aussi abordé l'influence des médias sur la vie politique belge, du niveau fédéral au niveau communautaire. Pour ce faire, nous avons réalisé une étude approfondie des

---

<sup>19</sup> Shanto Iyengar & Donald Kinder, *News that matter: Television and American opinion*. Chicago, University of Chicago Press, 1987.

actions politiques menées par les différentes institutions qui composent le pouvoir public belge. Nous nous étendrons plus largement sur la vie parlementaire au niveau fédéral et sur les entités francophones.

L'étude de ces deux agendas nous permettra de déterminer la manière dont l'événement a été construit par les médias et l'importance de la coopération des hommes et groupes politiques dans la médiatisation ainsi que l'influence et les effets de la médiatisation sur la scène politique.

L'objectif de ce mémoire est triple. D'abord, il s'agira d'étudier la façon dont « l'affaire du voile » a été mise à l'agenda médiatique du quotidien de référence belge afin de mettre en évidence les facteurs qui contribuent à la médiatisation. Deuxièmement, nous analyserons dans quelle mesure la médiatisation a eu une influence positive sur la mise à l'ordre du jour politique de « l'affaire du voile ». Finalement, nous nous pencherons sur l'influence réciproque de l'arène politique et de l'arène médiatique afin d'éviter de tomber dans la théorie média-centriste.

En résumé, le but de cette mémoire est donc multiple. En partant de la théorie de l'*agenda-setting* nous espérons confirmer l'hypothèse de la mise à l'ordre du jour médiatique et politique de « l'affaire du voile » en Belgique. Or, nous tenterons aussi de mettre en évidence les facteurs qui ont influencé la mise à l'agenda de la question dans les deux arènes, politique et médiatique, et dans quelles conditions ceci a été possible. Finalement nous essayerons de prouver la façon dont le champ médiatique a influencé le champ politique et vice-versa dans la création du débat.

## IV. L'AGENDA DES MÉDIAS

"The media doesn't tell us what to think; it tells us what to think about"<sup>20</sup>

Bernard Cohen

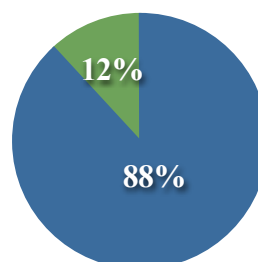
L'agenda des médias consiste en la mise à l'ordre du jour des faits qui sont considérés comme marquants par les médias. Les médiateurs octroient ainsi la priorité à un certain nombre de nouvelles remarquables à leurs yeux en dépit des autres. Ce traitement des nouvelles implique une sélection préalable des faits qui pourraient apparaître dans les journaux. L'agenda des médias nous permet alors de mesurer l'importance qu'un journal donne à un thème grâce à l'étude du nombre de nouvelles dédiées à ce sujet, l'espace rédactionnel consacré ou la visibilité selon les pages dans lesquelles les nouvelles ont été relayées. En ce qui concerne notre étude, nous allons donc analyser ces facteurs afin de mesurer l'importance de la médiatisation de « l'affaire du voile » dans le quotidien *Le Soir*. Nous verrons ainsi l'ampleur de la mise à l'agenda de notre sujet.

### 1. Cas de figure : la mise à l'agenda dans le quotidien *Le Soir*

Durant la période d'avril 2009 à avril 2010, *Le Soir* a publié 168 articles qui abordent des questions associées, directement ou indirectement, au *hijab* et/ou à la burqa. Dans la figure 3 nous voyons que 88 % de ces articles traitaient la question du *hijab* directement, à savoir 148 articles sur 168, lesquels constituent notre corpus. D'un autre côté, 12 % des comptes rendus restants citaient « l'affaire du voile » dans un contexte tout à fait déconnecté de la question du *hijab*.

- Articles sur le voile et burqa
- Articles qui citent le voile ou la burqa

**Figure 3**



<sup>20</sup> Bernard C. Cohen, *The Press and Foreign Policy*, Princeton, Princeton University Press, 1963, p. 13.



En moyenne, un article tous les deux jours a été consacré à un sujet qui ne touche que 3 % de la population belge<sup>21</sup>, à savoir la communauté musulmane. Il nous semble que le nombre d'informations reste assez élevé pour un sujet social avec un impact minime sur la société. Dans cette même période, d'autres problématiques sociales ont eu une médiatisation infime par comparaison avec le *hijab*. À titre de comparaison, on ne trouve que 50 articles dans *Le Soir* sur la question des sans-papiers. Par ailleurs, nous constatons que le nombre d'articles parus durant la période étudiée est largement supérieur à la quantité de comptes-rendus publiés dans la période d'avril 2008 à avril 2009, à savoir 33 nouvelles sur le *hijab*. Parmi ces articles, 15 seulement faisaient référence à la question du *hijab* en Belgique, le reste traitait notamment du débat sur la légalisation du *hijab* dans les universités en Turquie. Cependant, il faut noter que les articles sur la Belgique se penchaient sur deux polémiques qui vont être très médiatisées lors de la période entre avril 2009 et avril 2010 : le *hijab* à la Cour de justice et l'interdiction du *hijab* dans une école bruxelloise. Ce constat soulève un premier questionnement sur la mise à l'agenda par les médias de « l'affaire du voile » : pourquoi ces deux polémiques n'ont-elles pas provoqué une forte médiatisation dans cette période 2008-2009 alors qu'elles l'ont suscitée dans la période de notre étude ? Nous tenterons de répondre à cette question.

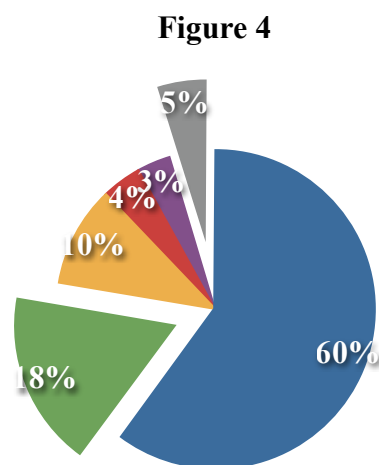
La médiatisation accrue de « l'affaire du voile » devient encore plus évidente quand nous analysons en profondeur les publications du quotidien. En effet, *Le Soir* a consacré 29 fois sa une à des nouvelles liées à « l'affaire du voile », à 8 reprises le *hijab* faisait les gros titres de la tribune et 21 fois les petits titres situés en sous-tribunes. D'un autre côté, le journal a consacré 5 éditoriaux à la controverse du *hijab*, notamment le *hijab* à l'école et dans les administrations mais aussi aux assises de l'interculturalité où la question du *hijab* devient l'objet le plus mis en avant par le quotidien. De la même manière, « l'affaire du voile » a fait l'objet de 89 nouvelles et de 59 articles d'opinion du journal *Le Soir*, et ce pendant un an. La figure 4 montre la quantité de nouvelles « brutes » et d'articles d'opinions qui ont été relayés par le quotidien. Les articles d'opinion ont été classés selon le type d'auteur afin de mettre en évidence l'importance du rôle de la rédaction dans la médiatisation de l'affaire. Sur le nombre total d'articles qui traitent

---

<sup>21</sup> Chiffres obtenus du rapport *The future of the Global Muslim Population*, Janvier 2011 du Pew Research Centre's Forum on Religion & Public Life. Forum. Disponible sur <http://features.pewforum.org/muslim-population/>. Consulté le 11 mai 2011.

directement de « l'affaire du voile », à savoir 148, la rédaction du journal a été l'auteur de 78 % des comptes-rendus publiés par le quotidien belge. 18 % des articles ont été signés par des lecteurs du journal et 5 % par des collaborateurs du *Soir*. L'implication du journal dans le relais des informations est visiblement importante ; ceci montre d'ailleurs l'intérêt croissant du quotidien à transmettre des nouvelles et des opinions sur le *hijab*. En outre, nous vérifions ainsi que la mise à l'agenda médiatique de « l'affaire du voile » ne dépend que pour une faible proportion des apports externes à la rédaction.

- Nouvelles
- O. Carte blanche
- O. Interview
- O. Journaliste
- O. Reportage
- O. Collaborateur du journal



Dans cet « emballement médiatique », *Le Soir* va participer à la genèse d'un cercle vicieux où la réitération et la surexposition des nouvelles sur le *hijab* vont suralimenter la controverse constituant ainsi une spirale médiatique. Cette boucle informative reste conforme à la théorie de Bourdieu sur le mécanisme de la circulation circulaire de l'information<sup>22</sup> : l'inter-lecture des médias les pousse à relayer les mêmes informations pour « être dans le coup », mais en même temps cette attitude a une tendance à homogénéiser l'information et créer une spirale informative.

En ce qui concerne « l'affaire du foulard », les spirales informatives se sont reproduites à plusieurs reprises, cependant que l'événement le plus éclairant a été la publication en exclusivité, pour *Le Soir*, d'une note interne du SPF Justice évoquant la possibilité d'autoriser le port de signes religieux pour les fonctionnaires de l'administration, et ce à date du 23 juin 2009. Cet événement a fait la une des publications en ligne de plusieurs journaux, l'information a été reprise par bon nombre de quotidiens (*7sur7*, *La Dernière*

<sup>22</sup> Pierre Bourdieu, *Sur la télévision, suivi de L'empire du journalisme*, Paris, Liber éd., 1996, p. 22.

*Heure, La Libre Belgique, Le Soir, La Meuse, Sudpresse, Nord Éclair, La Province*), de télévisions (*RTL-TVi et RTBF*) et de radios nationales (*RTBF et Bel-RTL*). Toutefois, les médias n'en sont pas restés là ; pendant le reste du mois, des « rebonds » ont saturé les journaux, les radios et les télévisions.

À côté de la publication des articles papier, *Le Soir en ligne* a participé à la médiatisation de « l'affaire du voile » au travers de la diffusion de 32 articles sur le *hijab* qui n'apparaîtront que dans l'édition numérique du quotidien et grâce à la création d'un forum baptisé *La femme musulmane doit-elle porter le voile ?* Celui-ci englobe huit sous-forums (*Voile musulman et minijupe... féminine, Trop habillée... ou pas assez, Le port du voile à l'école, Port du voile, l'influence et la réputation, Le port du voile dérange moins de 10 % des Belges, Diam's prend le voile, Niqab et polygamie, Élèves voilées à Dison*) où les internautes peuvent poster leur avis à propos du *hijab*. Sur ces 8 sous-sujets, 5 d'entre eux ont été lancés par *Le Soir en ligne* et 3 par les lecteurs du journal en ligne. Ce forum cumulait plus de 3500 réponses fin 2010, un nombre assez élevé en regard des 58 forums du site web du journal. Ce chiffre a été dépassé seulement par 3 forums : ceux qui accueillent les commentaires à propos de l'existence de Dieu, de la politique belge et de la situation au Proche-Orient. En dehors du forum créé spécialement pour le *hijab*, le journal a aussi abordé les questions de l'autorisation de la burqa et des assises de l'interculturalité. La quantité non négligeable de forums et de réponses de la part des internautes témoigne donc également de l'implication croissante des lecteurs dans « l'affaire du voile ». Parallèlement, ces forums témoignent de la façon sensationnaliste avec laquelle le quotidien et les internautes ont abordé la question, centrant notamment le débat sur des amalgames autour du *hijab*, tels que la polygamie ou le sexisme. Malgré la présence de ces articles et forums, dans notre analyse nous nous concentrerons sur les articles parus dans l'édition papier. Nous signalons ici leur existence pour mettre l'accent sur l'importance de la médiatisation de « l'affaire du voile » sans aller plus loin dans leur analyse puisqu'ils ne peuvent être encodés de la même façon que les articles en papier, à savoir le classement dans le journal, l'espace occupé dans le quotidien, etc.

## 2. L'affaire du voile : global *issue* ou cumul d'*events* ?

Dès le début de nos recherches, nous nous sommes questionné sur les propriétés des thèmes de l'affaire mise à l'agenda par le journal durant la période d'étude. Dans un premier temps nous avons traité « l'affaire du voile » en tant que *issue* entendue comme un thème général mis à l'agenda par les médias. Nous avons fait ce choix en suivant les termes proposés par Dearing et Rogers dans leur ouvrage classique *Agenda Setting* pour définir les *issues* comme « *a social problem, often conflictual, that has received mass media coverage* »<sup>23</sup>. Évidemment, pour *Le Soir*, le *hijab* est un problème social très conflictuel et ce raisonnement a amené la couverture médiatique du *hijab* dans le quotidien. D'un autre côté, Donald Shaw<sup>24</sup> décrit les *issues* comme des thèmes qui apparaissent de manière continue dans l'agenda des médias et sont facilement regroupables dans de grands thèmes ou catégories tels que la politique, la santé ou l'économie. La problématique du *hijab*, quant à elle, réalise les deux conditions pour être considérée comme *issue* : d'abord, elle est souvent relayée par la presse depuis son apparition en 1989 ; deuxièmement, elle peut être englobée dans différentes catégories comme l'éducation ou la politique.

Bien que la question du *hijab* réponde aux caractéristiques du concept d'*issue*, la problématique n'est pas un sujet-bloc, elle se divise en plusieurs sous-problématiques autour des différentes questions que pose ce morceau de tissu dans les écoles, l'administration, la justice, etc. D'autre part, la médiatisation du *hijab* est souvent liée à des *events*<sup>25</sup>, ou thèmes occasionnels, qui alimentent le débat public. Ces faits sporadiques et aléatoires font irruption dans l'agenda des médias grâce à des épiphénomènes tels que le licenciement de Nuran Topal, professeure *muhijaba*, ou l'arrivée au Parlement de Mahinur Özdemir. La différence la plus notable entre *issues* et

---

<sup>23</sup> James W. Dearing & Rogers M. Everett, *Agenda-Setting*. California, United Kingdom, New Delhi India. SAGE Publications, 1996.

<sup>24</sup> Donald Shaw & C. Long, "News and the public response", in D.L. Shaw y M. McCombs, *The emergence of American political issues: The agenda- setting function of the press*, St. Paul, MN: West Publishing, 1977, pp. 33-52.

<sup>25</sup> Dans l'ouvrage précédent, Donald Shaw souligne comme une des différences plus notoires entre *events* et *items* que les *events* ne sont pas des événements qui se passent de façon fixe ou continue ; ils sont discontinus et ne se centrent pas dans un temps et espace concrets de manière systématique.

*events* selon Donald Shaw<sup>26</sup> est ainsi la discontinuité des *events* et leur caractère aléatoire. Les *events* sont moins propices à occuper un endroit pertinent dans les agendas à cause de ces caractéristiques. Cependant, ces *events* peuvent devenir des *issues* ou thèmes principaux lorsque la médiatisation se fait d'une façon continue dans le temps. À ce propos, si nous revenons à la figure 1 qui montrait l'évolution temporelle de la question du *hijab* à l'école, nous pourrions supposer que la construction de « l'affaire du voile » comme *issue* s'est réalisée à travers un de ses composants problématiques principaux, à savoir le *hijab* à l'école. Depuis la naissance de la controverse en France, et son extrapolation en Belgique en 1989, la question du *hijab* à l'école n'a abandonné l'arène médiatique qu'à trois reprises : en 1992, 1996 et 2001. L'omniprésence de l'affaire dans les médias peut vraisemblablement stimuler le passage de la question du *hijab*, en tant qu'épiphénomène ou *event*, à *issue*. Cette nouvelle *issue* fait référence à un objet, à savoir le *hijab*, dans un contexte spécifique. Cependant, les contextes vont se disséminer en diverses problématiques, comme le *hijab* dans l'administration ou dans le Parlement, or l'objet de référence reste le même. Finalement, les divers *events* en relation avec le *hijab* vont se regrouper et former une nouvelle « affaire du voile » qui inclut toutes les nouvelles facettes. Cependant, la question du *hijab* à l'école se trouvera davantage mise à l'agenda des médias que le reste des thèmes parce qu'elle est la source même de la controverse, comme nous allons le vérifier dans le graphique suivant.

Dans la figure 5, nous avons classé les articles parus dans *Le Soir* qui traitent ou font référence à « l'affaire du voile ». La figure montre ainsi les différents sujets traités et la fréquence avec laquelle ils ont été abordés, c'est-à-dire le nombre d'articles à ce sujet. Nous avons d'abord constaté la présence de 11 thèmes différents : la question du port du *hijab* à l'école avec deux variantes, le *hijab* des élèves et des professeurs, le *hijab* des avocates, le port du *hijab* dans les administrations publiques et au Parlement ; et finalement la burqa. Par ailleurs, nous avons souligné la présence de références au *hijab* dans les débats autour des « accommodements raisonnables »<sup>27</sup>, des étrangers, des assises de l'interculturalité et des questions liées à l'Islam. Enfin, nous avons créé deux

---

<sup>26</sup> Donald L. Shaw, Maxwell E. McCombs, *The Emergence of American Political Issues: The Agenda Setting Function of the Press*. St. Paul, MN. West, 1977.

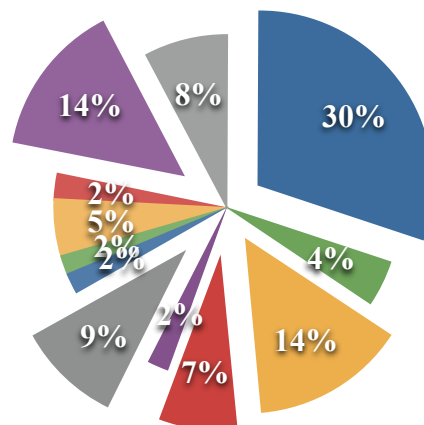
<sup>27</sup> Les « accommodements raisonnables » est un terme utilisé en Canada pour faire référence à des lois prises dans un contexte de différence religieuse.

catégories spéciales qui recueillent les articles faisant référence à plusieurs thèmes ou controverses autour du *hijab* et ceux qui parlent du *hijab* en général sans mettre en exergue aucune des controverses susmentionnées.

À partir de ce graphique nous pouvons établir l'ordre de priorité octroyé par le journal aux différentes problématiques qui entourent « l'affaire du foulard ». En premier lieu, le *hijab* des élèves à l'école, avec 33 %, reste la problématique majoritairement abordée par *Le Soir* ; deuxièmement, la burqa et le sujet mélangeant divers épiphénomènes, tous les deux avec 14 % ; et finalement, le *hijab* au Parlement, avec 9 % des articles et le port du *hijab* en général et dans l'administration, avec respectivement 8 % et 7 %.

- Hijab pour les élèves à l'école
- Hijab aux administrations publiques
- Burqa
- Hijab pour les enseignants à l'école
- Hijab avocats
- Hijab au Parlement
- Accommodements raisonnables
- Étrangers
- Islam/Réligion
- Assises de l'interculturalité
- Plusieurs controverses mélangés
- Port du hijab en général

**Figure 5**



Notons ainsi une intense médiatisation de la question du *hijab* à l'école par rapport aux autres controverses. Cependant, un autre constat mérite d'être souligné : la catégorie qui amalgame toutes les problématiques entourant le *hijab* détient la deuxième position, partagée avec la burqa. Ceci confirme la validité de notre choix par rapport à l'appréciation de « l'affaire du voile » comme une *issue*, qui englobe toutes les autres questions autour du *hijab*, et non comme un *event*. Autrement dit, si l'analyse des thématiques avait montré une faible quantité d'articles abordant différents sujets, nous aurions dû nous questionner sur la construction de l'affaire comme une *issue* globale. Si chaque problématique avait été traitée séparément nous aurions été face à une série d'*events* avec un même objet controversé mais différents contextes et de production.

Une autre propriété du thème qui va directement affecter la mise à l'agenda médiatique et qui va se refléter sur l'agenda public et politique est le type d'expérience du public face au sujet traité, c'est-à-dire si le thème lui est relativement proche, ou au contraire, lointain. Karen S. Johnson-Cartee dans son ouvrage *News narratives and news framing: constructing political reality*<sup>28</sup> cite un passage de Lang et Lang où sont décrits les deux types de thèmes, *low-threshold* et *high-threshold*, thème connu et thème discret respectivement :

Lang and Lang (1981) distinguished between low-threshold issues and high-threshold issues. Low-threshold are those that individuals have personal experience with in their everyday lives; people observe higher grocery prices, gasoline prices, and heating and cooling expenses. They understand that inflation means that their dollars don't go as far, and the cost of everything they need will likely go up as a result. High-threshold issues are those with which they have no firsthand experience in their lives; what they know comes to them indirectly through the mass media. For instance, Muslim extremists and terrorist training camps aren't likely to be part of the average American's daily life. Lang and Lang have argued that the news media have greatest influence on such high-threshold issues, because people have no independent means to verify news accounts.<sup>29</sup>

En ce qui concerne « l'affaire du voile », nous avons tendance à la concevoir comme un thème *high-threshold* ou thème discret. Car même si les lecteurs croisent des femmes qui portent le *hijab* tous les jours, seule une faible proportion d'entre eux sont vraiment confrontés à la problématique du *hijab* dans les administrations ou dans les écoles, premièrement parce que l'administration ne permet pas le port des signes convictionnels et dans le deuxième cas parce que seulement 5 % des écoles francophones approuvent le *hijab* dans l'enceinte scolaire. De son côté, le contexte de la burqa est encore plus évident : il y a une quasi-absence de confrontation des lecteurs avec ce thème puisque le nombre de *muniqabas* est très réduit en Belgique et se concentre en certaines zones à majorité étrangère. En outre, la méconnaissance de la religion musulmane et de la culture arabe fait de « l'affaire du voile » un thème éloigné d'une population qui ne comprend pas les comportements de ces femmes. Cette méconnaissance et l'absence de confrontation directe stimulent les lecteurs à faire appel aux *mass medias* pour avoir une

---

<sup>28</sup> Karen S. Johnson-Cartee, *News narratives and news framing: constructing political reality*, Oxford, Rowman & Littlefield publishers, 2005, p. 29.

<sup>29</sup> Lang et Lang (1981) distinguent entre les questions connues et les questions discrètes. Les connues sont celles dont les individus ont une expérience personnelle dans leur vie quotidienne : les gens observent des prix plus élevés à pour les produits alimentaires, l'essence, le chauffage... Ils comprennent qu'*inflation* signifie que leur argent ne va pas durer aussi longtemps et que le coût de tout ce dont ils ont besoin va sans doute monter. Les questions discrètes sont celles avec lesquelles ils n'ont aucune expérience directe dans leur vie ; ce qu'ils savent vient à eux indirectement par l'intermédiaire des médias. Par exemple, des extrémistes musulmans et les camps d'entraînement terroristes ne sont pas susceptibles de faire partie de la vie quotidienne de l'Américain moyen. Lang et Lang ont affirmé que les médias ont une influence majeure sur des nouvelles portant sur des questions discrètes, parce que les gens n'ont aucun moyen indépendant de vérifier les comptes-rendus. C'est nous qui traduisons.

image de la réalité de l'affaire. Ce qui va entraîner une plus grande diffusion de l'image projetée par les médias dans la société. Vraisemblablement, les propriétés du thème influencent non seulement l'effectivité du passage d'un agenda à l'autre mais aussi, selon l'étude de Debrosius et Kepplinger en 1990, reprise dans l'ouvrage de Wimmer et Dominick *La investigación científica de los medios de comunicación* :

La nature du thème influe dans le temps exigé pour que la canalisation thématique ait un effet. Dans le cas des thèmes généraux, comme la protection environnementale, le temps exigé pourrait être entre une et deux années, tandis que pour des thèmes d'incidence électorale, pendant une campagne politique, il pourrait suffire de 4 ou 6 semaines pour avoir une influence. Enfin, face à un événement frappant, comme l'accident de Tchernobyl, un délai d'une semaine est suffisant.<sup>30</sup>

Curieusement, le premier pic de médiatisation en 2009 de « l'affaire du voile » coïncidait avec les élections régionales et le facteur de politisation de l'affaire, que nous étudierons par la suite, en nous posant des questions par rapport à l'intérêt électoral des partis quant à la question du *hijab*.

### 3. La construction de l'espace rédactionnel et iconique

La construction de l'espace rédactionnel et iconique est un facteur très important dans la création de l'agenda des médias. Aussi bien l'analyse quantitative des nouvelles mesures que la réitération du sujet et la prééminence de ce dernier dans une période établie, ainsi que l'analyse de la construction de l'espace, nous procurent des données significatives sur la pertinence que les médias veulent donner aux articles publiés. L'étude approfondie de surface rédactionnelle, l'emplacement des articles dans le journal et la typographie utilisée pour les articles nous apportent des constats sur la priorité que le journal a voulu donner aux informations. En outre, la création spéciale de rubriques, des titrages, de reportages et de forums sur l'affaire nous confirme aussi l'intérêt du quotidien à mettre à l'ordre du jour des faits ou opinions sur la question du *hijab*.

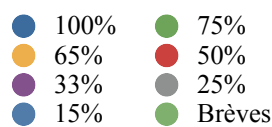
En premier lieu, nous allons aborder l'analyse quantitative de la surface rédactionnelle des articles sur « l'affaire du voile ». Nous avons mesuré l'espace rédactionnel attribué aux comptes-rendus suivant ce schéma : 100 % d'une page entière, 75 % d'une page,

---

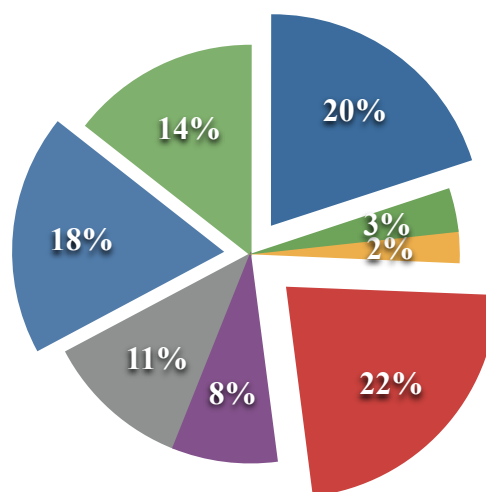
<sup>30</sup> Roger D. Wimmer & Joseph R. Dominick, *La investigación científica de los medios de comunicación*, Barcelona, Bosch, 1996, p. 375. C'est nous qui traduisons.



66 % d'une page, 50 % d'une page, 33 % d'une page, 15 % d'une page et finalement des brèves qui occupent toujours moins de 15 % d'une page. Après le découpage, nous avons classifié les articles selon leur taille. Ensuite nous avons constaté que le journal a consacré un total de 48 pages à « l'affaire du foulard » dans une période d'un an, en englobant tous les articles publiés. En ce qui concerne la classification (fig. 6), nous avons constaté que la formule la plus utilisée par le quotidien est la moitié de page avec 22 % de l'espace rédactionnel, suivie de près par la page entière avec 20 % de l'espace rédactionnel. Cette préférence de la rédaction semble indiquer que « l'affaire du voile » est bien placée dans la hiérarchie des priorités du quotidien. Par contre, les brèves et les articles d'un cinquième de page occupent aussi une grande partie de l'espace rédactionnel, ce qui pourrait être compris comme une façon de maintenir le sujet à l'agenda en absence de nouvelles remarquables. Au total, 47 % des articles ont occupé une moitié de page au minimum et 53 % un espace inférieur à la demi-page.



**Figure 6**



En outre, selon l'ouvrage de José Ignacio Armentia Vizuete, *Fundamentos del periodismo impreso*<sup>31</sup> :

Dans les journaux du modèle informatif-interprétatif, il existe une relation directe entre l'importance que le média octroie à une nouvelle et sa situation dans la page [...] Les journaux de ce type essaient que le *design* soit au service de l'information.<sup>32</sup>

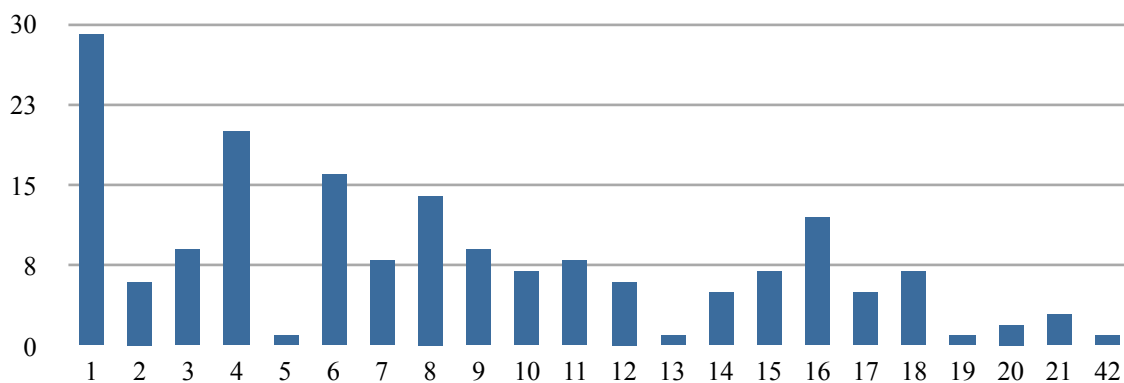
<sup>31</sup> José Antonio Armentia Vizuete & Jose M<sup>a</sup> Caminos Marcet, *Fundamentos del periodismo impreso*, Barcelona, Ariel ed. 2003, p. 143.

<sup>32</sup> C'est nous qui traduisons.

Dans son ouvrage, l'auteur affirme que le premier facteur de hiérarchisation est constitué des différents emplacements des textes dans une page, si nous considérons la page comme unité de mesure. Il y a donc des informations qui ouvrent la page : celles-ci se rassemblent dans la partie supérieure de la page, et le reste dans la zone inférieure. Ce choix connote l'importance que la rédaction veut donner à l'information, les nouvelles plus significatives apparaîtront alors dans la partie supérieure. Dans notre analyse, nous avons observé que 80 % des articles publiés par *Le Soir* sur « l'affaire du voile » étaient placés dans la partie supérieure de la page. Ceci semble indiquer que l'intention du quotidien était de souligner ces informations par rapport aux autres présentes dans la même page.

Ensuite nous analyserons la situation des nouvelles dans les pages du journal. La figure 7 recueille le nombre d'informations publiées par page du journal *Le Soir*.

**Figure 7**



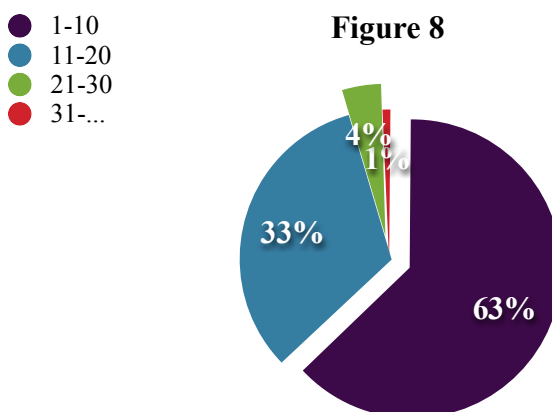
Comme nous l'avons déjà souligné au début de notre étude, *Le Soir* a mis « l'affaire du voile » à la une du quotidien à 29 reprises. Si l'information sur le *hijab* n'a fait les gros titres que 8 fois, à 21 reprises l'information a fait les petits titres du quotidien, ce qui témoigne aussi de l'importance que le journal a voulu attribuer au *hijab*. Selon José Antonio Armentia Vizueté : « nonobstant, tous les thèmes soulignés dans la première page, même si ce n'est qu'un petit sommaire, acquièrent une importance spéciale par le simple fait de figurer dans la Une du quotidien »<sup>33</sup>.

Ensuite nous constatons que dans les pages 4 et 6 ont été publiés un nombre significatif d'articles. Ce qui est remarquable car le journal accorde une plus grande importance à

<sup>33</sup> *Id. Ibid.* p. 144. C'est nous qui traduisons.

ces pages puisque c'est l'ouverture des sections Politique et Société. Au total, à 36 reprises « l'affaire du voile » a été l'information d'ouverture des deux rubriques les plus importantes du quotidien. Par ailleurs, dans le cas des autres pages des mêmes sections, la 5 et la 7 ont accueilli un nombre très inférieur d'articles. Le journal s'est donc prononcé pour une mise en avant de ces nouvelles par rapport aux autres informations possibles. Enfin, la page 8 et la 16 obtiennent le quatrième et cinquième poste dans la classification selon le nombre d'articles. La première, la page 8, est la feuille d'ouverture de la rubrique Monde et la 16 est d'habitude occupée par des cartes blanches ou des forums autour des questions polémiques.

Un autre facteur qu'il faut prendre en compte pour mesurer la visibilité du sujet est l'emplacement des articles dans la totalité du journal. La figure 8 montre que plus de la moitié des articles, 63 % plus exactement, ont paru dans les premières pages du journal. Ces pages sont souvent consacrées aux sujets d'actualité dite « chaude » pour une raison simple : ces premières pages sont souvent les plus lues par les lecteurs. Vraisemblablement « l'affaire du foulard » est considérée comme une actualité pertinente pour la rédaction du *Soir*.



Les premières pages ont été souvent dédiées aux actualités rédigées en propre par le journal, avec quelques exceptions, par contre 33 % des articles publiés dans les pages intermédiaires font majoritairement allusion à des débats organisés par le journal, à des cartes blanches et à des articles d'opinion où le quotidien donne la parole à des intervenants extérieurs. Ceci nous incite à considérer que le journal a octroyé une importance majeure aux nouvelles que rédige la rédaction interne, en dépit des opinions qui peuvent être relayées par les intervenants extérieurs.

Bref, la construction de l'espace rédactionnel du quotidien *Le Soir*, démontre une intention d'accorder une grande importance à « l'affaire du voile ». Comme le remarque José Antonio Armentia Vizueté, la présentation et la distribution des éléments d'une page de journal correspond toujours à une intention déterminée, elle n'est pas une question aléatoire ou fortuite, et la construction de l'espace est la conséquence des choix réalisés par la rédaction. L'aspect final d'une page répond fondamentalement à deux critères : la préoccupation esthétique en vue d'obtenir un produit attractif et qui capte l'attention du public ; et, deuxièmement, l'établissement des hiérarchies informatives qui permettent au lecteur d'interpréter la pertinence des informations. Logiquement l'interprétation du lecteur est liée directement aux choix réalisés par la rédaction. Ceci rejoint les arguments de Maxwell McCombs dans *The Agenda-setting Role of the Mass Media in the shaping of Public opinion*<sup>34</sup> sur la question de l'influence des médias sur le public grâce à la prééminence accordée aux informations.

Not only do people acquire factual information about public affairs from the news media, readers and viewers also learn how much importance to attach to a topic on the basis of the emphasis placed on it in the news. Newspapers provide a host of cues about the salience of the topics in the daily news – lead story on page one, other front page display, large headlines, etc.<sup>35</sup>

Suivant les lignes directrices de l'étude de *saillance*, ou prééminence des informations, nous analyserons les titrages et les habillages du texte afin de rendre évidente la volonté du quotidien de mettre en exergue « l'affaire du voile ». Dans un premier temps nous avons comptabilisé le nombre des colonnes sur lesquelles ont été répartis les titres des articles de notre corpus puisque selon José Antonio Armentia Vizueté :

Un autre facteur à prendre en compte pour déchiffrer l'établissement d'une hiérarchie informative est le nombre de colonnes qu'occupe l'intitulé de la nouvelle. Un texte reparti sur cinq colonnes est considéré beaucoup plus important qu'autre reparti sur deux ou sur une colonne.<sup>36</sup>

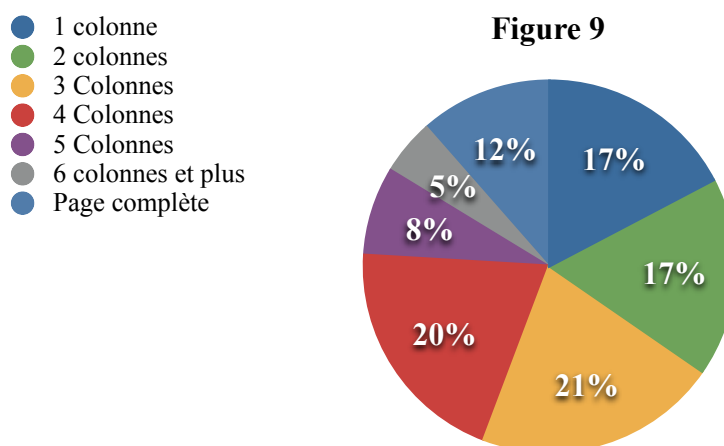
---

<sup>34</sup> Maxwell McCombs, *The Agenda-Setting Role of the Mass Media in the Shaping of Public Opinion*, University of Texas at Austin, Mass Media Economics 2002 Conference London School of Economics. Consulté le 3 mai 2011, <http://sticerd.lse.ac.uk/dps/extra/McCombs.pdf>

<sup>35</sup> *Id. Ibid.* p.1 « Non seulement les gens acquièrent l'information sur les affaires publiques à travers les médias, mais lecteurs et spectateurs apprennent aussi combien c'est important d'attacher un sujet au cadre d'emphase où il est placé dans le journal. Le quotidien fournit nombre de signaux par rapport à la saillance dans les informations quotidiennes – article à la Une, disposition dans la première page, gros titres, etc. ». C'est nous qui traduisons.

<sup>36</sup> José Antonio Armentia Vizueté & José M<sup>a</sup> Caminos Marcet, *Fundamentos del periodismo impreso*, Barcelona, Ariel ed. 2003, p. 143. C'est nous qui traduisons.

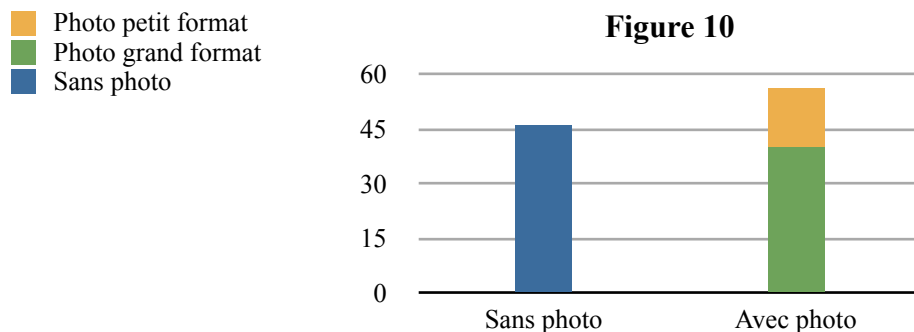
Nous avons distingué six possibilités, de une à six colonnes et nous avons aussi ajouté les titres qui occupent toute la page. La figure 9 met en évidence une majorité d'article sur trois colonnes : 21 %, et sur quatre colonnes : 20 %. Ensuite, les articles qui occupent plus de quatre colonnes comptabilisent au total 25 % des articles étudiés. Enfin, les comptes rendus d'une ou deux colonnes ont un taux d'apparition dans le journal de 32 %. Au total, plus de 75 % des titres ont eu droit à plus de trois colonnes. Ceci témoigne de l'importance accordée aux nouvelles et opinions sur le *hijab* dans *Le Soir*.



En outre, presque 50 % des articles analysés ont eu droit à au moins un encadré explicatif, soit avec des chiffres ou définitions de concepts, soit avec des nouvelles en relation avec la nouvelle principale en passant par des informations détachées pour attirer le lecteur. À plusieurs reprises les encadrés arrivent à 4 ou 5 par page. Ils servent évidemment à relancer le sujet, à accrocher le lecteur avec des informations séduisantes ou des chiffres. Parfois, les articles qui nous occupent sont des encadrés sur des sujets plus larges que nous n'ajoutons pas à l'étude par souci de respect de la thématique. Ceci témoigne de l'existence d'amalgames entre des sujets qui concernent les étrangers ou l'islam et le *hijab*. C'est-à-dire que, dans un article sur l'acceptation des étrangers en Belgique, nous retrouvons des encadrés sur le *hijab*, ce qui nous semble une vision réductionniste de la question des étrangers.

En ce qui concerne la construction de l'espace iconique, nous avons comptabilisé 56 articles qui ont été accompagnés d'images utilisées pour contextualiser le propos. À l'exception d'une vingtaine de photos représentant les intervenants extérieurs, les

images montraient majoritairement des femmes *muhijabas*. En outre, à six reprises, des photos de *muhijabas* ou *muniqabas* ont fait la une du journal. De toutes les images montrées par le quotidien belge (fig. 10), 40 % ont un grand format qui dépasse parfois l'article auquel il est lié.



Si, en général, les photos ont été utilisées pour donner de l'importance à la nouvelle et attirer le regard du lecteur, la répétition des images des *muhijabas* a un effet bien plus nuisible que nous l'imaginons. Dans un premier temps, la répétition des images stigmatise les *muhijabas* puisque leurs photos apparaissent souvent liées à des conflits politiques, sociaux, etc., et d'un autre côté la mauvaise utilisation de ces images pour illustrer d'autres propos, différents de la question du *hijab* mais liés de près ou de loin, peut entraîner à concevoir des préjugés envers ces femmes. À titre d'exemple, pour illustrer les assises de l'interculturalité ou la question des aménagements raisonnables, le quotidien belge a utilisé à deux reprises seulement la photo d'un sikh et d'un juif ; pour le reste des articles, le *hijab* était la cible. Les images de jeunes *muhijabas* et des *muniqabas* deviennent peu à peu un symbole de « l'affaire du voile », mais aussi symboles d'un conflit, d'un problème et ce symbole est souvent accolé à des propos qui amalgament ce vêtement à des conceptions islamistes, machistes, rétrogrades, etc.

Outre les images photographiques, nous notons la présence d'au moins 9 dessins de presse qui font allusion au *hijab* ou la burqa. Cependant, le quotidien a aussi utilisé d'autres techniques iconiques pour illustrer certains articles sur le *hijab* : des petits dessins qui illustrent les différentes façons de porter le *hijab* ou même les divers *hijabs* qui existent, du *hijab* simple à la burqa, en passant par le tchador. Ainsi, certains dessins

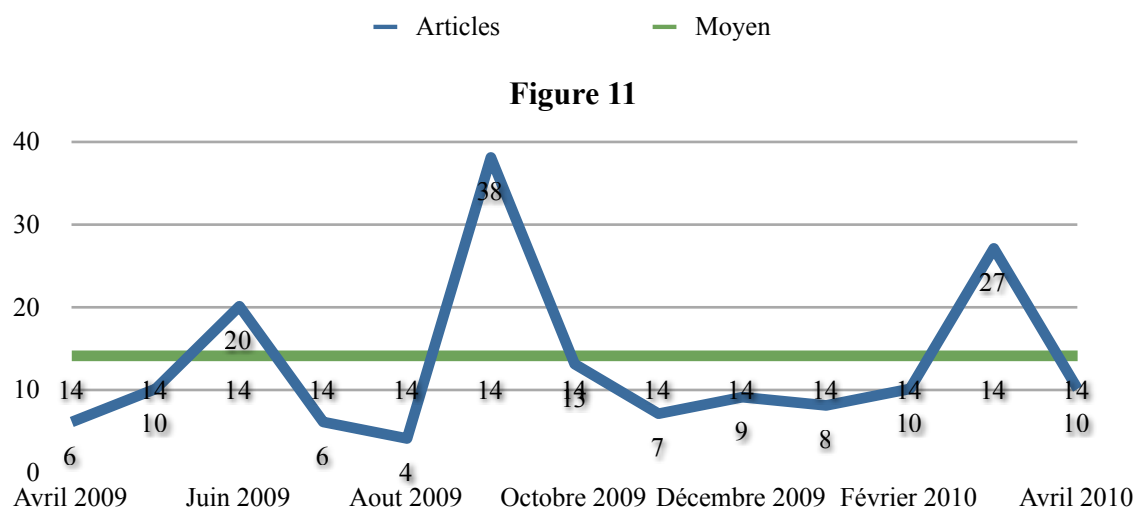
de Kroll ont donné dans l'amalgame. Sans aller très loin, la burqa a été dessinée par lui comme un objet porté pour poser des bombes, pour voler une banque, etc.

Quoi qu'il en soit, l'analyse de la construction de l'espace rédactionnel et iconique du quotidien *Le Soir* nous permet d'établir un premier constat : la mise à l'ordre du jour de « l'affaire du voile » est la conséquence des choix faits par la rédaction du journal. La priorité et la mise en avant des nouvelles concernant le *hijab* est démontrée grâce aux résultats de la quantification des articles mais aussi à l'aide de l'analyse de la mise en page des comptes-rendus, de la hiérarchisation des contenus et du titrage. La combinaison de ces analyses quantitatives nous montre la *saillance* et la *prégnance* du sujet dans le quotidien.

#### 4. Le cadre temporel

L'évolution de la mise à l'agenda de « l'affaire du voile » a été souvent marquée par des épiphénomènes qui ont relancé le débat à plusieurs reprises. Afin de mettre en évidence le développement temporel de la mise à l'agenda et l'influence de ces épiphénomènes, nous avons récréé une chronologie mettant en évidence l'évolution du nombre d'articles qui ont été proposés par le journal dans la période d'avril 2009 à avril 2010.

La chronologie (fig. 11) va aussi nous permettre d'analyser les pics et les creux, de fixer le temps que prend le sujet pour disparaître de l'agenda ou de mesurer le temps qui s'écoule entre un pic et autre. En outre, ce graphique permettra d'établir des liens entre l'agenda médiatique et l'agenda politique dans le chapitre final.



La chronologie montre l'existence de 6 périodes différentes. D'un côté, nous retrouvons trois pics : le premier en juin 2009, qui compte une vingtaine d'articles, le deuxième en septembre 2009 qui reste le pic plus important avec 38 comptes-rendus pendant un mois et le dernier en mars 2010 avec 27 articles publiés par le journal. D'un autre côté, trois creux différents s'étalent entre les mois comportant un nombre élevé de publications : entre avril 2009 et mars 2009, entre juillet 2009 et août 2009, et enfin entre octobre 2009 et janvier 2010. En outre, la moyenne totale ( $168 / 12 = 14$ ) d'articles par mois s'élève à 14 pour la période étudiée.

Les trois pics coïncident avec divers épiphénomènes qui ont eu lieu en Belgique. Premièrement, en juin 2009, Mahinur Özdemir devenait la première députée portant le *hijab* en Europe continentale. Durant ce même mois, le SPF de la Justice conseille l'autorisation des signes d'appartenance pour les travailleurs du Ministère. Ces deux controverses ont créé un débat autour de la possibilité de porter des signes extérieurs de conviction dans les institutions publiques, ce qui a impliqué des allers et retours sur les concepts de neutralité et de laïcité. À plusieurs reprises les intervenants et les journalistes ont tourné en rond avec ces concepts sans jamais arriver à un consensus. Cette absence de consensus provoque le retour inconditionnel du sujet pendant toute l'année.

Ensuite, septembre 2009 a été marqué par le lancement des assises de l'interculturalité, par l'interdiction en Flandre du port du *hijab* dans les écoles publiques et par la confirmation des exclusions des élèves *muhijabas* d'une école de Dison. Tout d'abord, dans les Assises de l'interculturalité, malgré leur caractère « interculturel » qui doit comprendre toutes les religions et cultures présentes dans le pays, il a été fort discuté de la place de l'islam comme le seul culte qui pose de « vrais problèmes ». Nous avons observé à plusieurs reprises que les discours à propos des assises ont repris tout d'abord la question du voile, et ensuite et moins profondément, ont questionné la possibilité d'établir des jours fériés selon la religion, évoquant aussi la question de la nourriture « halal » ou « kasher ». D'un autre côté, l'interdiction du port du voile dans les écoles flamandes a encore une fois soulevé la polémique – jamais disparue – du port des « couvre-chefs » dans les institutions scolaires. Encore une fois, même s'il s'agissait de



tout couvre-chef, on remarque que la loi vise directement le voile, cependant la création de cette loi « non-discriminatoire » pose des problèmes dans l'analyse du débat. Nous constatons donc que majoritairement le débat autour des couvre-chefs et de l'interculturalité se centre davantage sur le voile islamique.

Le dernier pic a lieu en mars 2010 : « l'affaire du voile » revient à l'agenda médiatique à la faveur de la controverse autour de l'apparition d'une enseignante voilée, Nuran Topal, à Charleroi et grâce au vote de la loi qui bannit la burqa dans les lieux publics. Le cas de Nuran Topal reste très notable puisque la professeure, ayant porté toute sa carrière le *hijab* pendant ses cours, se voit expulsée de son établissement scolaire à cause d'un *hijab* qu'elle a toujours porté. Encore une fois, la neutralité et la laïcité dans les institutions publiques reviennent au premier plan du débat.

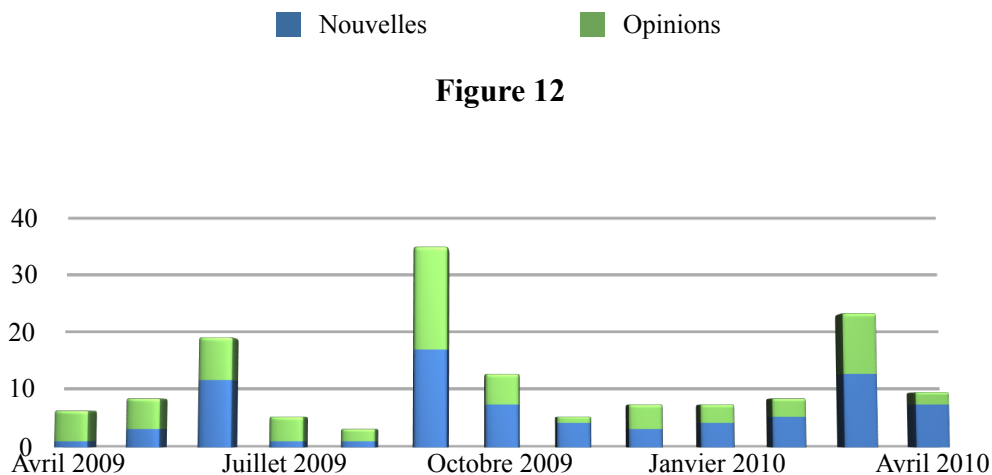
En ce qui concerne la temporalité de la mise à l'agenda, nous observons que les pics ont la même durée : dans les trois cas, le pic ne s'étend pas sur plus d'un mois. Ce qui nous semble une période assez large pour que la question puisse affecter l'agenda public. Selon l'analyse de Winter et Eyal du *New York Times* sur les apparitions des droits civils dans ce quotidien, le laps de temps entre la publication et la mise à l'agenda public est de 0 à 8 semaines<sup>37</sup>. Par contre, les creux ne semblent pas avoir une périodicité marquée : dans le premier cas, nous voyons un creux de deux mois et, ensuite, un creux de cinq mois. Cependant, la présence inconditionnelle du sujet pendant toute la période étudiée peut avoir un effet aussi dans l'agenda public puisque le thème ne disparaît à aucun moment, il est donc présent dans l'esprit des lecteurs. D'autre part, l'existence de publications dans toutes les époques nous questionne sur le *decay lag* de la mise à l'ordre du jour de l'affaire. En gros, le *decay lag* mesure le temps que prend un sujet pour disparaître de l'agenda des médias, cependant notre objet ne disparaît complètement à aucun moment dans la période étudiée.

Nous constatons donc que le journal a publié davantage d'informations à propos du *hijab* lorsque des faits controversés ont eu lieu. Cependant, si la présence de ces épiphénomènes a vraisemblablement stimulé la mise à l'ordre du jour de « l'affaire du

---

<sup>37</sup> Jean-Pierre Winter y Chaim H. Eyal, « Agenda Setting for the Civil Rights Issue », *Public Opinion Quarterly*, 45, 1981, pp. 376-383.

voile », les causes de l'intense médiatisation de ces questions demeurent moins évidentes. Nonobstant, si nous observons la figure 12, qui différencie les articles d'opinion et les nouvelles « brutes » par mois, nous pourrions comprendre l'importance de la présence d'opinions dans la couverture médiatique.



Or, en analysant les articles pour la même période en 2008, nous notons que *Le Soir* a été davantage intéressé par le relais d'informations que par le suivi des opinions politiques aussi bien que celles des associations, à l'exception de la publication de certaines cartes blanches. Par contre, pendant la période étudiée, le quotidien s'est plus penché sur les opinions, sur la création de débats entre des intervenants extérieurs, la publication de reportages sur la question, etc.

## V. LE RÔLE DU *GATEKEEPER* DANS L'ÉTABLISSEMENT DE L'AGENDA

Le rôle du *gatekeeper* ou « sélectionneur de nouvelles » nous semble fondamental dans la réalisation des choix qui vont entraîner la mise à l'ordre du jour de certains sujets et l'élimination des autres, de même qu'au niveau de l'importance qui a été octroyée à ces nouvelles. William De George dans son ouvrage *Conceptualization and measurement of audience agenda*<sup>38</sup> utilise le terme de *gatekeeper* pour faire référence aux personnes qui, individuellement ou collectivement, ont, dans un média, la fonction de sélectionner les nouvelles qui vont y paraître. L'auteur énumère à son tour les différentes fonctions de cette figure : c'est la personne chargée de décider quels thèmes sont importants en termes journalistiques, de déterminer le temps ou l'espace que va occuper un sujet en plus du corps de l'intitulé et de l'emplacement de la nouvelle, et d'imposer l'importance ou le genre journalistique octroyé au sujet. Dans la figure 13, nous observons le trajet des informations de la réception à la rédaction du quotidien à la publication dans les colonnes du journal. Nous y observons que les informations (N) sont filtrées par le *gatekeeper* (*Gates*) selon les critères du sélectionneur. Certaines informations sont rejetées et les autres sont reprises, ces dernières feront partie de la publication.

Figure 13

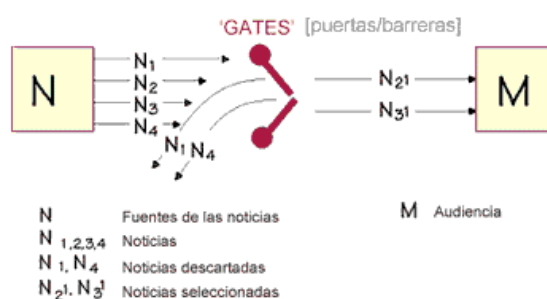


Figure 13 : Concept de *Gatekeeper* selon David M. White

Pour William De George, le sélectionneur serait une espèce de tamiseur qui laisse passer certaines informations et pas d'autres, qui met en exergue les unes au détriment

<sup>38</sup> William F. De George., « Conceptualization and measurement of audience agenda », *Mass Communication Review Yearbook*, Sage, Beverly Hills, 1981, pp. 219-220.

des autres selon certains critères qu'on développera dans la suite. Outre les fonctions citées par De George, il faudrait ajouter celle du choix des sources, qui joue certainement un rôle très important dans l'établissement de l'ordre du jour.

Nombreuses sont les analyses sur le rôle du *gatekeeper* dans la sélection de nouvelles, et elles constatent que les choix effectués par le sélectionneur sont *a priori* « subjectifs et dépendent fortement de l'expérience », comme le constate David Manning White dans son article « « Le sélectionneur ; étude sur la sélection de nouvelles » : « Nous commençons à comprendre combien la communication des nouvelles est en réalité subjective, ne reposant que sur des jugements de valeur fondés sur les expériences, les attitudes et les attentes personnelles du sélectionneur »<sup>39</sup>. Cependant, ces études n'analysent pas les contraintes internes et externes s'exerçant sur le sélectionneur ni n'abordent les critères que le *gatekeeper* met en œuvre pour répondre à ces contraintes. Ensuite nous approfondirons la question de l'influence des contraintes internes et des critères du *gatekeeper* dans la mise à l'ordre du jour d'un sujet, avant de traiter des facteurs externes qui influencent le sélectionneur.

## 1. Les facteurs externes qui influencent les *gatekeepers*

La sélection de nouvelles réalisée par le *gatekeeper* n'est pas contrainte que par ses propres critères, il existe des pressions ou des facteurs extérieurs qui influencent les choix du sélectionneur. Dans cette section, nous essayerons de mettre en évidence les différents facteurs qui ont pu d'une manière ou d'une autre pousser à la médiatisation accrue de « l'affaire du voile ». McCombs explique l'influence de différents facteurs sur les *gatekeepers* à travers la métaphore « *peeling an onion* »<sup>40</sup>. Selon cette métaphore, dans l'établissement de l'agenda des médias interviennent différentes questions tant internes qu'externes aux médias. L'oignon métaphorique de McCombs est représenté par trois couches avant d'arriver au noyau qui est l'agenda des médias. La première couche de l'oignon contient les sources externes, la couche intermédiaire recueille l'influence des autres médias d'information et la couche centrale, rassemblant les

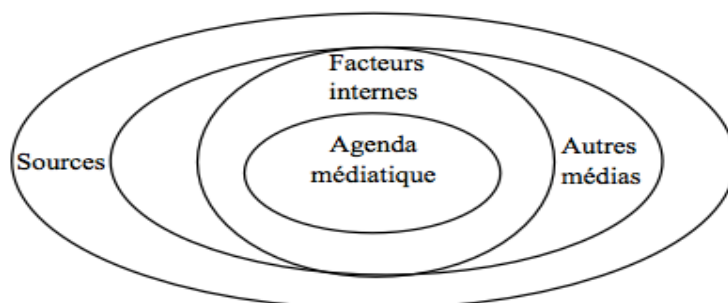
---

<sup>39</sup> David Manning White, « Le sélectionneur : étude sur la sélection des nouvelles » (1950), trad. Potel, dans *Encyclopédie de la communication. Portefeuilles de lectures* (sous la dir. de G. Geuens) Liège, Université de Liège, 2010, pp. 203-214.

<sup>40</sup> Jennings Bryant & Mary Beth Oliver, *Media effects: advances in theory and research*, n. 1, Taylor & Francis, 2009.

facteurs internes, inclut le rôle du journaliste, la culture organisationnelle du journal et les *habitus* journalistiques des rédacteurs, entre autres. Le cœur de l'oignon est évidemment l'agenda des médias. La figure 14 représente l'oignon avec ses différentes couches.

**Figure 14**



**Figure 14 : Métaphore de l'oignon de McCombs**

Selon McCombs :

Les couches concentriques de l'oignon représentent les nombreuses influences qui jouent dans la configuration de l'agenda des médias, qui est le cœur de l'oignon. Cette métaphore illustre la nature séquentielle d'un processus dans lequel l'influence de la couche extérieure se voit, à son tour, affectée pour les couches plus proches du cœur de l'oignon.<sup>41</sup>

Cette métaphore va être reprise par Pamela Shoemaker et Stephen Reese dans leur ouvrage *Mediating the message*<sup>42</sup> où ils identifient cinq couches différentes d'influences qui vont de l'idéologie sociale prédominante à la psychologie individuelle du journaliste. La couche de la surface inclut le niveau idéologique ; nous avons ensuite l'*extramedial level*, qui relève des sources extérieures telles que les hommes politiques, les officiers publics, les relations publiques des partis politiques ainsi que des personnages individuels comme le président des États-Unis, qui influence le contenu des médias ; la troisième couche englobe le niveau supérieur de l'organisation ; dans la continuité, nous trouvons le niveau des procédés des médias ; et enfin les facteurs individuels des journalistes, c'est-à-dire leurs critères, leurs expériences, etc.

---

<sup>41</sup> Maxwell McCombs, *Estableciendo la agenda : el impacto de los medios en la opinion publica y en el conocimiento*, Barcelone, Paidós, 2006, p. 190. C'est nous qui traduisons.

<sup>42</sup> Pamela Shoemaker & Stephen Reese, *Mediating the message. Theories of influence on Mass Media Contents*, New York, Longman, 1991.

Pour notre analyse, nous étudierons d'abord les critères internes des médias pour établir l'ordre du jour qui est représenté par les deux couches internes de l'oignon, les procédés des médias et les facteurs individuels. Nous nous questionnerons sur le rôle de l'organisation du journal et sur la concurrence que celui-ci entretient avec d'autres médias. La couche de l'*extramedial level* sera analysée plus loin dans une partie dédiée aux intervenants dans l'affaire et finalement le niveau idéologique sera traité d'une façon transversale dans la dernière partie de ce chapitre.

## 2. Les critères des *gatekeepers*

L'ouvrage *Le discours d'information médiatique : la construction du miroir social*<sup>43</sup> de Patrick Charaudeau développe une étude sur la construction de l'événement qui inclut les principes de sélection opérés par les médias. Nous allons reprendre les concepts proposés par l'auteur pour comprendre les critères de sélection qui ont poussé le *gatekeeper* à mettre à l'agenda du quotidien *Le Soir* la question du *hijab*. Dans un premier temps, Patrick Charaudeau décrit la notion d'actualité comme un critère central dans le contexte médiatique<sup>44</sup> qui guide essentiellement les choix thématiques de l'ordre du jour. De son côté, « l'affaire du voile » ne répond pas parfaitement au critère d'actualité puisqu'à de nombreuses reprises la question a été soulevée sans qu'aucun événement soit apparu dans l'arène médiatique. Toutefois, si nous nous en tenons à la définition que l'auteur fait de la nouvelle au sujet de la notion d'actualité, nous remarquons les techniques utilisés par le *gatekeeper* pour garder la question du *hijab* dans l'actualité médiatique. Selon l'ouvrage, dans un contexte ordinaire, la nouvelle est par définition éphémère, cependant dans le contexte médiatique :

Elle peut être répétée en gardant une certaine fraîcheur (matraquage), mais à condition qu'elle reste dans le cadre d'une actualité immédiate. En effet, la nouvelle n'a droit de cité dans les organes d'information que tant qu'elle s'inscrit dans une actualité qui se renouvelle par rapport à au moins un élément nouveau ; et encore faut-il que cet élément nouveau soit porteur d'une forte charge d'inattendu pour éviter ce que les médias redoutent le plus [...] à savoir : la saturation.<sup>45</sup>

---

<sup>43</sup> Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, n. 1, Nathan, 1997.

<sup>44</sup> David Manning White, « Le sélectionneur : étude sur la sélection des nouvelles » (1950), trad. Potel, dans *Encyclopédie de la communication. Portefeuilles de lectures* (sous la dir. de G. Geuens) Liège, Université de Liège, 2010, p. 203.

<sup>45</sup> *Id. Ibid.* p. 203.

Dans le contexte de « l'affaire du voile », si nous comparons la quantité d'articles avec les informations vraiment nouvelles ou avec cette « charge d'inattendu », les résultats sont inégaux, c'est-à-dire qu'ils ne correspondent pas à ces conditions. Dans la question du *hijab*, à l'exception des épiphénomènes tels que l'arrivée au Parlement de Mahinur Özdemir, l'expulsion des deux fillettes à Dison ou le licenciement de Nuran Topal, le reste des informations constitue des « non-événements ». Ces dernières se font le relais des positionnements politiques, associatifs ou personnels par rapport au port du *hijab*, cependant elles servent à relancer le sujet quand il n'existe pas des vrais événements le concernant. La mise en évidence de ces opinions permet au quotidien de maintenir le sujet dans l'actualité grâce à un matraquage avec une fraîcheur fictive, qui, si nous l'analysons en profondeur, apparaît plutôt comme une saturation de la scène médiatique. Bref, le relais des opinions, des reportages ou des nouvelles, politisé, déconnecté des actualités immédiates, semble un recours des *gatekeepers* pour entretenir des nouvelles qui leur paraissent importantes dans l'agenda médiatique. Donc si la notion d'actualité joue un rôle important dans la mise à l'ordre du jour, *a contrario* de la description de Charaudeau, nous constatons que cette notion reste vague et facilement modifiable pour les sélectionneurs dans l'établissement d'un ordre du jour selon leurs intentions.

Patrick Charaudeau propose une analyse de l'influence relative du critère de proximité de l'événement dans les choix des *gatekeepers*. Charaudeau étudie seulement l'aspect géographique de la question de la proximité. Cependant, pour les manuels de journalisme, la « loi de proximité »<sup>46</sup> accueille plusieurs composantes : la proximité temporelle que nous venons d'évoquer, l'intérêt pour les sujets qui concernent l'être humain, d'un côté le psycho-affectif et de l'autre la notion de vie en société, et la proximité géographique. Selon le *Manuel de journalisme* d'Yves Agnès : « le lecteur s'intéresse donc à ce qui est géographiquement le plus proche de lui : sa ville, sa région, son pays... Plus l'information est éloignée, moins il se sent concerné »<sup>47</sup>. Cette loi reflète aussi l'intérêt majeur des lecteurs pour des nouvelles qui concernent leur groupe socioprofessionnel, leur appartenance socioculturelle ou des informations qui touchent leur vie quotidienne. Ces consignes restent fixées dans l'esprit du journaliste après sa formation et, certains, ceux qui occupent à un moment donné un poste de décideur

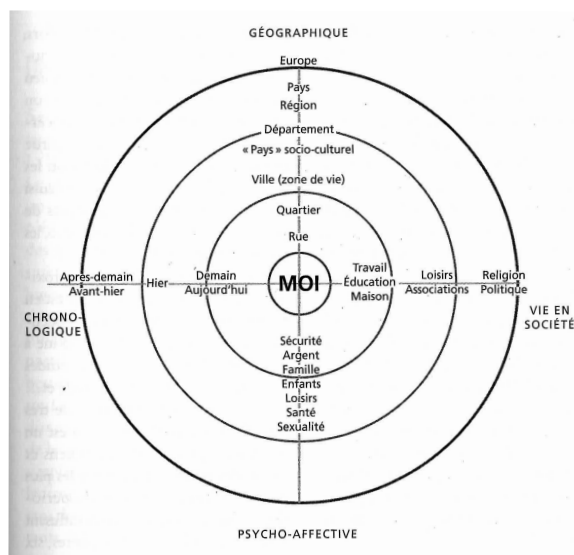
---

<sup>46</sup> Yves Agnès, *Manuel de journalisme*, Paris, éd. La découverte, 2008, p. 40.

<sup>47</sup> *Id Ibid*, p. 41.

comme celui du *gatekeeper*, ont tendance à reproduire ces notions. La figure suivante nous montre tous les facteurs repris dans la loi de la proximité en ajoutant les degrés d'importance que le public va octroyer aux nouvelles selon les différentes proximités reprises. Au centre se situe le lecteur, les informations se situant à proximité du centre auront donc plus de chances de l'intéresser.

**Figure 15**



**Figure 15 : Loi de la proximité selon Yves Agnès.**

En premier lieu, la question de la proximité géographique est censée octroyer un intérêt majeur aux nouvelles, grâce à son caractère proche et touchant, par contre les événements lointains peuvent avoir le même effet sur le public si ceux-ci ont des conséquences dans sa vie. Cependant, la notion de proximité est très relative, comme affirme Charaudeau, car elle est au bout de compte affaire d'imaginaire. En ce qui concerne « l'affaire du voile », nous constatons que les problématiques relayées en France sont très souvent reprises en Belgique ; par contre ces mêmes problèmes ont fleuri aux Pays Bas et ils n'ont pas eu un impact très révélateur dans la presse francophone. Pourtant ces deux pays sont de proches voisins, et ceci apporte une nouvelle contrainte, celle de l'affinité. Dans un cadre plus régional, nous trouvons des faits aussi contradictoires dans les articles repris dans notre corpus. Nous avons analysé l'édition liégeoise du journal *Le Soir* qui reprend majoritairement les nouvelles de la région liégeoise. Cependant, l'affaire de Nuran Topal, en région de Charleroi, a été incluse à plusieurs reprises dans la rubrique dédiée à la Cité Ardente et ses environs. La



conception de la proximité géographique est souvent tronquée par les intérêts de la rédaction. Encore une fois, il faut ajouter que la notion de proximité est relativement pertinente à l'heure où les *gatekeepers* réalisent leurs choix.

Les notions psycho-affectives et de vie en société ont par contre une véritable importance dans le relais massif des informations sur le *hijab*. Comme on peut le voir dans la figure 14, ces deux champs enveloppent des sujets qui ont été souvent touchés par l'affaire en question. Le psycho-affectif, par exemple, recouvre la question de la sécurité, des enfants, de la famille et de la sexualité, et ces contextes ont été abordés dans « l'affaire du voile » : la sécurité à travers les « dangers » des *muniqabas*, les enfants à travers la présence du *hijab* à l'école et finalement les valeurs de la famille et de la sexualité avec les questions sur la situation de la femme dans l'islam. Du côté de la vie en société, le rapport de la question du *hijab* nous semble évident avec ce fameux « vivre ensemble » avec les immigrants ou belges descendants d'immigrants – musulmans spécialement – et avec les questions de l'éducation, de la religion, de la politique et du travail. Le cumul de ces questions donne beaucoup des chances au *hijab* de se trouver dans l'ordre du jour grâce à cette composante de l'intérêt pour l'être humain et pour la vie en société mais aussi celle de l'appartenance socioculturelle.

Si deux ou plusieurs points cardinaux de la loi de proximité se combinent, les possibilités d'apparaître dans le média s'accroissent. C'est souvent le cas des nouvelles sur le *hijab*. *car* deux aspects sont toujours cumulés dans l'affaire : le psycho-affectif et la vie en société, auxquels s'ajoute souvent soit le facteur chronologique, soit le géographique, ce qui peut entraîner une médiatisation accrue du sujet. Cependant, d'autres facteurs externes et internes vont jouer un rôle important dans la mise à l'agenda du *hijab* par les médias.

Si nous reprenons l'ouvrage de Charaudeau, l'auteur divise en deux critères la hiérarchisation des nouvelles par le *gatekeeper* : critères externes, relatifs au mode d'apparition de l'événement, et internes, concernant les choix qu'opère l'instance médiatique pour répondre aux principes de saillance et de prégnance<sup>48</sup>. Les critères externes peuvent être de trois sortes selon l'auteur : l'événement *surgit*, comme les

---

<sup>48</sup> *Id. Ibid.* p. 153.

catastrophes, l'événement est *programmé*, fixé dans un agenda politique ou autre, ou l'événement est *suscité* par des institutions, essentiellement par le secteur du pouvoir public. C'est-à-dire que selon le mode dont l'événement est établi, il va avoir un relais différent dans les médias. Dans le cas de « l'affaire du voile » toutes les sortes ont été reprises par le journal *Le Soir* ; des événements surgissants ou imprévus comme le licenciement de Nuran Topal ; des événements programmés telles que les décisions de justice ou l'investiture de Mahinur Özdemir au Parlement ; et des événements suscités par le journal ou par les acteurs eux-mêmes, par exemple la prise de position des politiques sur le *hijab* dans le journal, ou le changement d'avis du député ÉCOLO Bernard Wesphael par rapport au port du *hijab*.

Par rapport aux critères internes, les choix des nouvelles doivent répondre aux principes de saillance et prégnance, « or ces choix, qui dépendent de la façon avec laquelle les médias se représentent l'intelligibilité sociale [...], créent une hiérarchie événementielle dont on peut penser que d'une façon ou d'une autre elle s'impose au consommateur d'information »<sup>49</sup>. Ces critères sont la base de la construction de l'agenda, cependant ils interagissent avec des facteurs externes à la rédaction, c'est-à-dire les autres couches de l'oignon de McCombs.

### 3. Les contraintes de la loi du marché.

Les critères que nous avons développés antérieurement essaient de répondre dans une grande mesure à l'intérêt public, c'est-à-dire que les sélections réalisées par les *gatekeepers* ont tendance à rechercher le lecteur, à attirer son regard grâce à la loi de proximité tant géographique que temporelle ou autre. Ces choix sont dirigés vers le public pour, en même temps, répondre à une autre loi, celle du marché. En gros, le public ou lecteur du journal est la cible visée par les médias pour vendre un produit : l'information. Cette marchandisation de l'information a des conséquences directes sur le produit final à travers une « autocensure rédactionnelle de tout ce qui ne serait pas susceptible d'attirer le client »<sup>50</sup>. Nous traiterons ici deux conséquences de l'application

---

<sup>49</sup> Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, n. 1, Nathan, 1997, p. 154.

<sup>50</sup> *Id Ibid*, p. 262.

de la loi du marché sur les médias : « l'information populiste »<sup>51</sup> et la dramatisation des contenus.

En premier lieu, l'information populiste fait référence à l'autocensure que s'imposent les médias pour répondre aux attentes des lecteurs. Si Charaudeau questionne l'autocensure pour éliminer tout ce qui ne correspond pas aux attentes du public, nous aborderons la réalité opposée pour faire allusion à « l'affaire du voile » dans *Le Soir*, c'est-à-dire la médiatisation accrue d'un sujet pour répondre aux attentes des clients. Ces nouvelles cherchant à attirer le lecteur ont été nommées « informations populistes ». Comme nous l'avons déjà expliqué, la question du *hijab* répond dans une large mesure aux critères fixés par les journalistes pour apparaître dans l'ordre du jour. Or le public a aussi « démontré » une grande attirance pour l'affaire en question qui a pu, en partie, confirmer les attentes des journalistes et les inciter à continuer à les reproduire. Ceci provoque une boucle informative, les médias publient davantage d'articles sur le *hijab* parce que le public lit davantage ces nouvelles. Les nouvelles technologies ont certainement aidé à connaître l'intérêt du public sur cette question du *hijab* : la grande répercussion des forums créés sur le site du *Soir*, le classement en *pole position* des nouvelles sur le *hijab* sur le compteur des articles les plus lus sur le site, le nombre de commentaires laissés par les lecteurs, etc.

La question du public se révèle alors décisive pour l'analyse de la mise à l'ordre du jour des médias. Cette relation entre le public et les médias et ses conséquences ont été largement développées par Christine Servais dans l'ouvrage collectif *Médias et censure. Figures de l'orthodoxie*<sup>52</sup>. La mesure de l'intérêt du public a des conséquences réductionnistes sur les journalistes, comme l'affirme l'auteure dans son article « La représentation du destinataire ou la censure de l'événement »<sup>53</sup> :

Il est clair que pour être en mesure de supposer que « ça intéresse » ou pas le destinataire, il faut au préalable que l'événement, fût-ce au mépris de la vérité, ait été sévèrement réduit à ses catégories les plus élémentaires, présumées unanimement partagées, et donc à ce qu'il peut contenir de plus stéréotypique.<sup>54</sup>

---

<sup>51</sup> *Id. Ibid*, p. 262.

<sup>52</sup> *Médias et censure. Figures de l'orthodoxie*, sous la dir. de Pascal Durand, Liège, ULg, 2004

<sup>53</sup> Christine Servais, « La représentation du destinataire ou la censure de l'événement », in *Médias et censure, figures de l'orthodoxie*, sous la dir. de Pascal Durand, Liège, Les éditions de l'université de Liège, 2004, pp. 123-136.

<sup>54</sup> *Id. Ibid*, p. 125.

Dans le cadre de notre étude nous trouvons cette affirmation confirmée par le traitement de la question du *hijab* par les journalistes du journal *Le Soir*, et aussi par une majorité des intervenants apparus dans ses articles d'opinion. Effectivement le *hijab* a été réduit par le journal à ses aspects élémentaires tels que la soumission de la femme en islam, l'islamisme radical ou le prosélytisme, qui sont en même temps des stéréotypes qui ne répondent pas fidèlement à la réalité.

D'ailleurs les présupposés des journalistes à propos de l'intérêt du public sur telle ou telle question ont des conséquences sur la médiatisation d'une affaire : « Il va de soi que, même faux, ces présupposés sont extrêmement lourds de toute une série de conséquences quant au choix de sujets, au temps ou à l'espace qui leur sont accordés, et à la place qui y est faite au destinataire »<sup>55</sup>.

En ce qui concerne le *hijab*, les attentes présumées des lecteurs ont pu vraisemblablement coopérer dans la médiatisation accrue de « l'affaire du voile ». Cependant, nous sommes conscients de la réduction du destinataire à sa dimension symbolique et non réelle par les sondages et autres moyens de mesure de l'audience et de son intérêt, comme l'affirme Christine Servais. C'est pourquoi le public n'est pas responsable de la médiatisation car l'image que les médias se font d'eux n'est pas réelle. En conséquence, les journalistes répandent cette image faussée du public parce qu'eux-mêmes sont sous le joug des sondages et audiences qui mesurent l'intérêt public, « le scripteur ne peut que réciter, lui-même pris dans les filets de cette répétition, sous la dictée de cette loi (dictée à son tour par celle que l'on nomme "loi de marché") »<sup>56</sup>. En définitive, la loi de marché pousse à la création des images symboliques de son public-cible pour répondre aux questions économiques et ces images « faussées » vont entraîner une série de conséquences sur le produit final, telles que le relais des stéréotypes, des amalgames et évidemment le matraquage du sujet dans le journal pour « son intérêt prouvé dans le public ».

D'un autre côté, Charaudeau assure dans son ouvrage que les représentations de la cible par les médias sur ce qui peut être d'intérêt ont tendance à privilégier l'émotion sur la raison. Cette représentation pousse évidemment à la dramatisation des informations pour

---

<sup>55</sup> *Id. Ibid*, p. 126.

<sup>56</sup> *Id. Ibid*, p. 129.

répondre aux exigences de saillance et prégnance, en d'autres termes, visibilité et spectacularisation. Dans la presse écrite :

Le jeu de titres qui ont un effet d'aveuglement rationnel [...] le jeu des débats, dont le rôle revendiqué par les médias eux-mêmes est d'éclairer l'opinion publique, et qui pourtant ne représentent qu'un simulacre d'échange démocratique [...] créant une censure par défaut, dans la mesure où la parole y est mise en spectacle de façon quasi exclusivement polémique, « l'unité de base (étant) le "coup de gueule" ou "le coup de coeur" »<sup>57</sup>.

Cette affirmation de Charaudeau nous semble appropriée pour définir les termes dans lesquels s'est développée « l'affaire du foulard », et le quotidien *Le Soir* a joué avec la dramatisation du *hijab* à de nombreuses reprises. Sans chercher très loin, il est question des titres tels que « La guerre du voile »<sup>58</sup>, « Faut-il avoir peur du voile islamique ? »<sup>59</sup>, « La Flandre se déchire autour du voile »<sup>60</sup>, « La burqa accessoire nouveau des criminels »<sup>61</sup> ou « Sous le voile, la polygamie... »<sup>62</sup> qui nous confirment l'intention du journal de présenter la question du *hijab* comme un sujet controversé, mais aussi dangereux puisqu'il peut provoquer le déchirement d'une région, la guerre dans un pays ou peut cacher des questions « moralement inacceptables » comme la polygamie. Ce type de titres sensationnalistes essaie d'attirer l'attention des lecteurs en visant essentiellement les émotions du public. Le sensationnalisme ou la dramatisation des nouvelles devient donc une façon d'accomplir les prévisions économiques. En outre, la censure par défaut, dénommée ainsi par Charaudeau, se rend clairement visible avec l'organisation des débats entre des hommes politiques ayant un même point de vue sur le *hijab*<sup>63</sup> ou avec la présentation en Une d'un débat sur le voile qui devient un débat sur l'islamisme<sup>64</sup>. En bref, tant le sensationnalisme croissant que la création de débats

---

<sup>57</sup> Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, n. 1, Nathan, 1997, p. 263. Note de l'article : « Propos de Daniel Schneidermann dans sa réponse à Pierre Bourdieu », dans le *Monde diplomatique* de mai 1996.

<sup>58</sup> Claude Guibal, « La guerre du voile », *Le Soir*, 20 octobre 2009, p. 13.

<sup>59</sup> Ricardo Gutierrez, « Faut-il avoir peur du voile islamique ? », *Le Soir*, 29 août 2009, p. 16.

<sup>60</sup> Hugues Dorzée, « La Flandre se déchire autour du voile », *Le Soir*, 14 septembre 2009, p. 4.

<sup>61</sup> Marc Metdepenningen, « La burqa, accessoire nouveau des criminels », *Le Soir*, 9 février 2010, p. 11.

<sup>62</sup> Charline Vanhoenacker, « Sous le voile, la polygamie... », *Le Soir*, 26 avril 2010, p. 11.

<sup>63</sup> « Jusqu'à où défendre la laïcité ? », *Le Soir*, 27 février 2010, p.16. Dans cet article, Alain Destexhe (MR) et Bernard Wesphael (ÉCOLO), exposent leur point de vue contraire au port du *hijab* dans l'administration et à l'école.

<sup>64</sup> La Une de l'édition du 20 octobre présente le débat ainsi : « ÉCOLO est-il hypocrite sur le voile ? », ce qui devient dans les pages intérieures : « Double jeu d'ÉCOLO face à l'islam radical ? », *Le Soir*, 20 octobre 2009, p. 16.

pseudo-démocratiques tentent de capter des lecteurs pour des intérêts économiques en dépit de la fonction informative du journalisme.

#### 4. La concurrence entre grands médias

L'un des facteurs les plus contraignants dans la mise à l'ordre du jour des nouvelles reste la question de la concurrence entre les médias. Comme l'observait le sociologue Pierre Bourdieu, la compétence dans le monde journalistique a tendance à homogénéiser les informations à cause de la soumission des médias et des journalistes aux mêmes contraintes, aux mêmes sondages, aux mêmes annonceurs, etc. En plus des contraintes dont souffrent les médias, il faut ajouter certains autres mécanismes qui génèrent cette homogénéité : l'interlecture des médias et le recours aux mêmes sources. Selon Bourdieu l'interlecture des médias provoque « la circulation circulaire de l'information »<sup>65</sup> à laquelle nous avons fait allusion précédemment. Il s'agit d'une espèce de jeu de miroirs où se reflètent mutuellement les médias qui finit par produire un effet de claustration des informations. Pour produire l'information, les journalistes doivent lire les journaux pour connaître ce qui a déjà été dit et y ajouter certaines différences pour réaliser leur travail. L'interlecture s'ajoute alors aux nombreuses caractéristiques communes des journalistes, comme la condition, la provenance et la formation. Ces points communs entre les producteurs d'information produisent inévitablement un effet de censure non négligeable. Comme nous l'avons dit au début de notre étude, l'interlecture suscite la création de spirales informatives qui ont une tendance réductrice et cela pour une question fondamentale, la capacité des médias « importants » à imposer des sujets et la recherche inconditionnelle d'un nouvel angle de vue pour publier des articles sur l'information « à la mode ». Notons que l'importance et la saillance attribuées à certaines informations sont souvent conditionnées par le caractère intéressant qu'un média prestigieux a attribué auparavant à ces informations. C'est-à-dire que certains journaux comme *Le Soir* peuvent être les déclencheurs d'un relais en chaîne d'une information qui va par la suite homogénéiser l'information des médias. Inévitablement le *gatekeeper* va sacrifier l'espace d'une autre nouvelle pour le consacrer à cette information qui fait le *buzz*. En gros, certains thèmes sont imposés aux lecteurs parce qu'ils ont été d'abord imposés aux producteurs

---

<sup>65</sup> Pierre Bourdieu, *Sur la télévision, suivi de L'empire du journalisme*, Paris, Liber éd., 1996.

d'information au travers de la concurrence. Si nous additionnons à ces contraintes le recours des médias aux mêmes sources d'information, notamment les agences de presse, les attachés de presse des hommes politiques ou des partis, mais aussi de la police et des institutions, nous constatons que l'homogénéisation se révèle encore plus visible et dérangeante à l'heure de produire des informations.

Finalement nous voudrions ajouter à cette liste de facteurs contraignants la recherche inconditionnelle du *scoop*. Cette course au *scoop* se révèle être l'un des principaux conditionnements des journalistes et elle a son origine dans la concurrence commerciale entre les médias. Dans l'histoire du journalisme nous voyons assez souvent que les médias repoussent leurs propres limites dans la course frénétique pour le *scoop*, et les questions déontologiques sont souvent lésées par la recherche du *scoop*. « Avoir un *scoop* » consiste à obtenir tout simplement une information avant les autres médias, cependant la vitesse et l'emballlement peuvent nuire à la qualité de l'information. Les procédés journalistiques de base, comme le recoupement de l'information ou le strict respect de la vérité, peuvent être détournés pour agir le plus vite possible. En ce qui concerne « l'affaire du voile », *Le Soir* a publié des scoops sur le *hijab* à plusieurs reprises, notamment un sondage sur les signes religieux et la note interne du SPF Justice sur les signes religieux, comme nous l'avons déjà dit. Nous pourrions questionner l'implication du journal dans la recherche de ces informations, et sur celle du SPF Justice : Comment le journal a-t-il obtenu cette note « interne » ? Les questions déontologiques ont-elles été respectées ? L'information a-t-elle été vérifiée ? À part ces questions plutôt déontologiques, nous pourrions nous poser la question de l'intérêt réel de ce *scoop* puisque la nouvelle n'est qu'une note interne du ministère de la Justice qui propose certains changements dans les règles internes et qu'il n'a jamais été question de la mise en application de cette proposition. D'ailleurs le SPF Justice a vite confirmé que ce n'était qu'une proposition sans suite dans l'institution. Toutefois, le journal a été cité comme source dans tous les médias rivaux, son site internet a enregistré un grand nombre de visites, la nouvelle a occupé la première place de la liste des articles les plus lus et le débat s'est étendu pendant plusieurs jours. Du point de vue économique, ce *scoop* a été positif, cependant journalistiquement parlant la nouvelle n'apportait vraiment aucune information digne de cette médiatisation. Comme l'affirme Pascal

Durand dans l'ouvrage *Médias et censure. Figures de l'orthodoxie*<sup>66</sup>, le journalisme se concentre de moins en moins sur la qualité mais de plus en plus sur la vitesse, ce qui entraîne une perte de qualité.

Nous voudrions nous attarder sur les facteurs qui ont pu pousser les *gatekeepers* à la médiatisation accrue de la question du *hijab*, cependant cette recherche mérite une étude très approfondie que nous ne pouvons pas réaliser dans le cadre de ce mémoire. À titre de résumé nous aurons recours à une citation de Pascal Durand dans l'ouvrage déjà cité qui résume les contraintes externes qui poussent la censure des certains sujets et la sur-médiatisation de certains autres :

La structure du champs journalistique exerce donc, pour résumer, une triple contrainte, qui est de fait une triple censure : contrainte proprement structurale de l'événementiel comme catégorie discriminante, en tant qu'elle porte à évacuer du champ de la représentation et de la relation toute donnée du monde échappant à l'événementiel au profit d'une sur-représentation saturante de tout ce qui, au contraire, en relève ou s'y adapte ; contrainte formelle du formatage médiatique (faire bref et rapide pour répondre aux attentes des médias) ; contrainte sémantique, portant à la simplification, au stéréotype et à la redondance, c'est-à-dire à la conformité avec l'ordre de ce qui, à force d'être répété dans le discours social, prend *de facto* le statut d'une vérité reçue.<sup>67</sup>

À ce stade de notre recherche, il nous semble évident que les trois contraintes décrites ont été impliquées dans la mise à l'ordre du jour de « l'affaire du voile » grâce aux pressions exercées sur les *gatekeepers* mais aussi sur les journalistes individuels. La question du *hijab* a été très médiatisée pour une question d'adaptation aux critères de l'événementiel et elle a été traitée d'une façon simplificatrice et à toute vitesse pour attirer les lecteurs et en contrepartie bénéficier de la marchandisation.

## 5. Le choix des sources : la distribution de la parole

La mise à l'ordre du jour médiatique de n'importe quel sujet est marquée par les choix réalisés par les *gatekeepers* quant à la distribution de la parole. Cette distribution devrait être basée sur le principe démocratique qui veut que la parole soit distribuée de façon égalitaire : tous les acteurs d'une problématique sociale doivent être présents dans les médias, tant les groupes majoritaires que minoritaires. Toutefois, le choix de source

---

<sup>66</sup> *Médias et censure. Figure de l'orthodoxie*, sous la dir. Pascal Durand, Liège, ULg, 2004.

<sup>67</sup> Pascal Durand, « Censure et sens commun professionnel », in *Médias et censure, figures de l'orthodoxie*, Liège, ULg, 2004, p. 13.



réalisé par les médias a tendance à donner la priorité à certains en défaveur d'autres.

Patrick Charaudeau fait ainsi allusion à ce choix dans son ouvrage :

Les acteurs de l'espace public auxquels les médias donnent la parole en priorité ne sont pas nécessairement ceux qui sont directement impliqués par les faits, mais ceux, élus, experts ou citoyens témoins, susceptibles d'avoir une certaine visibilité sociale, ce qui pose un certain nombre de problèmes.<sup>68</sup>

Dans ce chapitre nous tenterons alors d'analyser la distribution de la parole du journal *Le Soir* à propos de la question du *hijab*. Ceci nous permettra d'analyser le rapport du quotidien avec le principe démocratique égalitaire vis-à-vis du choix des sources, c'est-à-dire si tous les acteurs de la controverse ont accès aux médias ou pas, ainsi que le rapport entre la visibilité et la singularité des sources choisies. En gros, nous étudierons les intervenants qui ont participé à la controverse dans les colonnes du journal et la visibilité de chaque groupe d'intervenants.

D'abord, nous avons encodé tous les personnages qui ont participé à la médiatisation de « l'affaire du voile » dans le journal *Le Soir*, tant dans les nouvelles, débats et reportages publiés par le journal que dans les cartes blanches envoyées par les intervenants eux-mêmes. Nous avons classé tous les intervenants en différentes catégories : *muhijabas*, groupes politiques, associations, institutions publiques, hommes de lettres, personnalités appartenant au monde scolaire, experts universitaires, experts du monde juridique, groupes organisés pour l'occasion et autres.

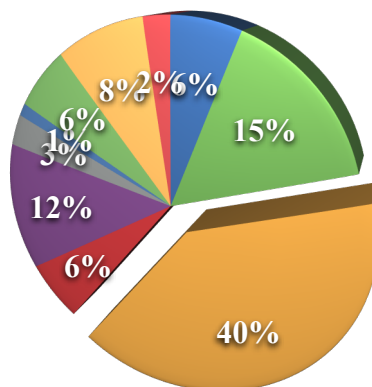
Enfin nous avons créé un graphique (fig. 16) où nous montrons les pourcentages d'apparition de tous les groupes. Ainsi la figure 16 nous montre la grande participation des groupes politiques dans la médiatisation du *hijab* avec 40 %, des experts de tous types (cumul des groupes : monde juridique, hommes de lettres et universitaires) avec 26 % et des associations avec 15 % des interventions. Par contre, nous voyons que les femmes *muhijabas* – les actrices de la controverse – n'ont occupé que 6 % des interventions.

---

<sup>68</sup> Patrick Charaudeau, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, n. 1, Vuibert, 2005, p. 252.

- Muhijabas/Muniqabas
- Association
- Groupes Politiques
- Institutions Publiques
- Universitaires
- Monde scolaire
- Groupe organisé
- Monde juridique
- Hommes/femmes de lettres
- Autres

**Figure 16**



Le premier constat que nous faisons est évidemment le manque de respect du principe égalitaire dans le choix des intervenants, car les femmes *muhijabas* n'ont occupé qu'un minimum de passages dans le journal. De même, le journal n'a fait appel aux personnages du monde scolaire – pourtant très affectés par la controverse – que dans 3 % des interventions. De plus, si nous analysons en profondeur les intervenants de ces deux groupes, nous nous rendons compte que, dans le cas des établissements scolaires, seuls des préfets ou des directeurs d'athénées ont participé. Aucune jeune *muhijaba* n'a été interviewée à propos de l'interdiction du *hijab* à l'école, le journal n'a même pas interviewé les fillettes expulsées des écoles affectées par le changement du R.O.I, mais leurs avocats. Toutefois, « quelques filles voilées » ont participé au débat mais au travers d'une carte blanche écrite conjointement avec une personne plus âgée. Quant aux *muhijabas* liées aux autres controverses : pour le *hijab* dans les institutions sont intervenues trois femmes touchées de près par la question, Nuran topal, Ilhem Moussaïd et Fatima Zibouh, la première grâce à une carte blanche et les deux autres dans des entretiens ; pour la question de la burqa seules deux femmes portant ces habits ont été interviewées pendant tout un an de controverse. En outre, le journal a dédié un reportage à cinq femmes *muhijabas* qui racontent leurs relations avec ce morceau de tissu, en ne faisant référence qu'à une seule reprise à l'interdiction du *hijab* dans les institutions, car l'une d'elles enlève son *hijab* sur son lieu de travail au ministère de la Justice.

Deuxièmement, notre analyse vérifie les propos de Patrick Charaudeau sur la priorité donnée aux intervenants avec une certaine visibilité sociale. Ces personnages sont issus du monde politique, c'est-à-dire des membres des groupes politiques, des experts en certaines matières allant du monde juridique à la sociologie ou l'anthropologie et

finalement diverses associations. En premier lieu, nous aborderons la participation des hommes et femmes politiques dans l'affaire et la place donnée à ces derniers dans la répartition de la parole médiatique. Tout d'abord, il faut préciser que nous avons comptabilisé tant les interventions des membres du parti – 65 intervenants différents – que les interventions de groupes politiques comme organisations – six intervenants, à savoir cdH, MR, PS, UMP, PP et l'exécutif de la coalition PS-ÉCOLO-cdH. La participation notoire des hommes et femmes politiques dans la controverse nous amène à questionner la politisation dont a souffert la question du *hijab* – que nous développerons dans le chapitre suivant – et le choix sur base de la notoriété réalisé par le journal. Le choix d'intervenants issus du monde politique témoigne de la dépendance des médias par rapport à l'arène politique : tout ce que disent les hommes politiques peut devenir une nouvelle. Donc, comme l'affirme Charaudeau :

Les médias deviennent le réceptacle de la parole de l'*establishment* ; soit qu'ils s'en fassent le relais ou l'écho obligé, soit qu'ils provoquent l'événementialisation en suscitant des déclarations de la part de ces mêmes acteurs. L'on voit ainsi que l'événement ne réside pas dans les faits eux-mêmes, mais dans les réactions des hommes politiques ou des notables.

Dans le cas du *hijab*, ces arguments tiennent la route puisque le journal s'est souvent penché sur les avis des politiques après certains événements, et là l'événement lui-même disparaît pour laisser place aux avis des hommes politiques. À titre d'exemple, l'arrivée de Mahinur Özdemir au Parlement a suscité une médiatisation accrue et dans une majorité d'articles le journal a mis en évidence les positions des partis politiques, de ses membres, des membres du Parlement bruxellois... Ces interventions ont été la base des articles publiés et pas l'événement lui-même. Il a été aussi question des interviews d'hommes politiques pour parler de la question du *hijab* dans toutes ses controverses qui prouvent l'intérêt du journal à chercher des déclarations qui auront une tendance à événementialiser les positions politiques. En définitive, les intervenants issus du monde politique se révèlent comme des sources primaires dans la controverse du *hijab*. Ainsi la politisation du sujet reste démontrée à travers ces constats, ce qui va entraîner, en partie, la médiatisation accrue de la problématique par rapport aux autres problèmes. Or la présence notable des interventions politiques – un peu moins de la moitié – entraîne aussi une moindre visibilité des autres intervenants dans l'affaire. La notoriété et la visibilité des interventions politiques se révèlent plus fortes que celles de n'importe

quelle autre intervention. Ceci témoigne du manque d'égalité entre les intervenants qui participent à « l'affaire du voile ».

Un autre groupe d'intervenants a été aussi une source incontournable pour le quotidien étudié, celui des experts. Issus de plusieurs domaines, les experts ont été appelés à participer à la controverse à de nombreuses reprises. Des anthropologues, des sociologues, des philosophes, des politologues, des islamologues et des professeurs de droit, entre autres, vont être amenés à donner leur avis d'expert sur le sujet. Tous « sont censés être les représentants du savoir, s'exprimant alors hors du champ du pouvoir, sans contraintes, sans pression d'aucune sorte »<sup>69</sup>. Cependant, cette indépendance totale ne l'est que dans un faible nombre de cas. Les experts peuvent être reliés au pouvoir d'une façon ou d'une autre et ils sont contraints par les médias de parler d'un sujet, sous l'angle choisi par le journaliste et en s'auto-justifiant comme « bon spécialiste ». Dans le cas du *hijab* ces pressions se confirment, et le rôle d'Eduard Delruelle, par exemple, est significatif. Delruelle a été présenté à plusieurs reprises comme expert en tant que directeur du Centre pour l'égalité des chances, cependant il entretient des liens avec la politique car il a été membre de deux commissions – celle de 2005 et de 2009 – sur l'interculturalisme. Ces commissions ont été organisées par les membres du gouvernement et visaient l'arrivée à un consensus pour agir en matière judiciaire à propos du *hijab*, entre autres.

Outre les liens avec le pouvoir, les experts ne font pas de déclarations en toute liberté puisqu'ils répondent aux questions des journalistes qui ont tendance à dramatiser et à chercher le côté sensationnaliste et amalgamé de la question. À ceci il faut ajouter le rôle du journaliste qui choisit les déclarations qui lui conviennent le mieux. À vrai dire, les discours de ces experts ont été souvent réduits à leur positionnement par rapport à l'instauration d'une loi, c'est-à-dire favorables ou opposés – dans ce cas plutôt favorables – à une loi sur le port du *hijab*. Pour conclure avec ce groupe il faut remarquer que peu de ces « experts » ont abordé les problèmes que peut entraîner une législation réprimant le port des signes dans les institutions et à l'école, ni ne se sont questionnés sur le devenir des filles exclues des écoles, ni sur la stigmatisation dont peuvent souffrir toutes ces femmes qui portent le *hijab* de leur propre gré... La question

---

<sup>69</sup> Patrick Charaudeau, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, n.l, Vuibert, 2005, p. 253.

à laquelle ont répondu ces experts est celle de la manière dont nous pourrions aborder la loi, de la laïcité étatique et de tous les « problèmes » que peut causer le *hijab* à la société belge. Il n'a jamais été question d'aborder l'autre partie de l'affaire, la discrimination, la xénophobie latente, la peur de l'islam et les multiples contraintes auxquelles sont exposées les *muhijabas* en particulier et les musulmans en général. Ce manquement – presque absolu – de vision d'ensemble de la réalité du *hijab* a tendance à réduire et amalgamer la question. Or les contraintes de ce choix de discours vont plus loin, puisque l'expert est reconnu et a une certaine légitimité. Par conséquent ses déclarations sont considérées comme des sources valides et incontestables sur le sujet. La reconnaissance octroyée à ces experts influence finalement la perception du lecteur, qui a tendance à accepter à son tour le « contrat » sur le rôle des experts.

Enfin, les associations ont occupé une place remarquable dans la distribution de la parole par le journal *Le Soir*. Ont été mobilisées notamment les organisations pro-laïques (CAL, plateforme féministe et laïque...), les associations de femmes (Ni putes ni soumises, Insoumise et dévoilée...) et de musulmanes (Think tank musulman, Exécutif des Musulmans de Belgique...). Ces organisations représentent moyennement le corps social dans l'affaire du *hijab* car elles rassemblent dans leurs organisations des citoyens concernés par la question. Bien que les associations musulmanes soient présentes dans le discours médiatique, elles le sont dans une moindre mesure que les organisations laïques qui ont été plus médiatisées par le quotidien belge. Leur participation n'est pas seulement majoritaire mais c'est souvent le journal lui-même qui recourt à ces intervenants, dans des débats, des nouvelles et des brèves. Par contre, les associations musulmanes ont été relayées grâce à des cartes blanches qu'elles ont rédigées elles-mêmes, peu de fois au travers des nouvelles écrites par les journalistes. Ceci témoigne du plus grand intérêt du journal à obtenir l'avis des organisations laïques que des organisations musulmanes. Pourtant, les deux sont énormément concernés par l'interdiction ou la permission de porter le *hijab*.

De leur côté, les organisations féministes n'ont pas été beaucoup publiées par le journal, seulement au travers de quelques cartes blanches et nouvelles. En conclusion, malgré le fait que les organisations aient occupé une place considérable dans la prise de parole au journal, cela nous semble insuffisant par rapport aux apparitions des groupes politiques et des experts. Face aux contributions de ces derniers groupes, elles font figure de

minoritaires, pourtant elles sont bien concernées par la controverse, de plus elles représentent les citoyens, les oubliés des médias. Nous considérons que l'accès aux médias semble difficile pour certains groupes, souvent ceux qui représentent de « simples citoyens », qui ont quand même le droit de donner leur opinion. La visibilité des groupes politiques et leurs membres et des experts reste intouchable, leur notoriété s'impose à n'importe quel petit groupe de pression ou groupe de citoyens. Bref, il nous semble que les exigences de la représentation symbolique démocratique, qui dicte une totale égalité entre les citoyens, ne sont pas respectées. Pour le simple fait d'appartenir à un groupe politique, la parole va être accordée à certaines personnes en dépit des protagonistes de la controverse, dans ce cas les *muhijabas* elles-mêmes et les musulmanes dans leur totalité. Cette moindre représentation fait aussi naître le soupçon que les musulmans eux-mêmes se mettent en retrait du débat, ce qui est un des éléments des cercles vicieux trouvés dans cette « affaire ».

Pour en finir avec l'analyse des intervenants et de la répartition de la parole effectuée par le journal nous trouvons pertinent de souligner la participation significative de certains personnages et organisations ainsi que la participation féminine et masculine dans une affaire qui touche davantage la liberté et les droits des femmes.

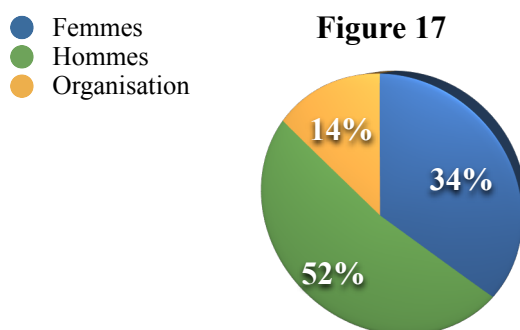
Dans la controverse du *hijab* nous avons constaté une plus grande présence de certains acteurs des scènes politique et associative. Il s'agit de tous ceux qui sont apparus dans les colonnes du journal plus de trois fois. Les participations les plus remarquables ont été celle de Joëlle Milquet, avec sept apparitions, le parti politique libéral MR et Eduard Delruelle avec huit interventions chacun. Dans une moindre mesure, entre trois et quatre apparitions, se détachent les hommes et femmes politiques suivants : Georges Dallemagne (MR), Jean-Michel Javaux (ÉCOLO), Isabelle Durant (ÉCOLO), Zoé Genot (ÉCOLO), Marie-Dominique Simonet (cdH), Antoine Spaak (MR), Rudy Demotte (PS), Daniel Bacquelaine (MR), Denis Ducarme (MR), Bernard Wesphael (ÉCOLO), Alain Destexhe (MR) et Didier Reynders (MR). Quant aux associations et autres groupes : Pierre Galand, Mahinur Özdemir, Nadia Fadil, Nadia Geerts, Isabelle Praille, Claude Demelenne et le CAL.

Le premier constat que nous apportent ces chiffres est la surmédiation de la parole politique en contraste avec celle d'autres groupes. Ensuite nous notons l'absence d'une

grande médiatisation des *muhijabas* – seule Mahinur Özdemir, qui fait aussi partie des groupes politiques – et des musulmanes. Une autre question est l'intense apparition de ces trois protagonistes incontournables de l'affaire du *hijab* en Belgique francophone : Joëlle Milquet, Ministre de l'Égalité des chances, Eduard Delruelle, directeur des Assises de l'interculturalité – lancées par Joëlle Milquet – et le groupe politique MR. Cette réduction de la répartition de la parole à un trio nous montre d'une façon caricaturale comment a été menée la construction médiatique des discours. Les trois intervenants représentent les trois axes basiques de la controverse politique : le gouvernement qui n'a pas l'intention de se positionner à ce sujet pour le moment, les Assises de l'interculturalité qui, à nos jours, ne sont toujours pas parvenues à donner des solutions claires pour résoudre le problème et le MR, instigateur de la controverse. La participation plus intense de ces acteurs nous semble une représentation de comment le discours médiatique a été réduit à une controverse politique entre les différents acteurs qui la composent. Dans ce cadre, la présence d'Eduard Delruelle ne nous étonne pas, à cause de son lien avec la politique à travers les Assises. En ce qui concerne le reste des intervenants, nous constatons que du côté politique la participation du groupe MR reste très remarquable, dans une moindre mesure celles d'ÉCOLO, PS et cdH. La participation des membres du MR, comme nous l'expliquerons après, est marquée par les propositions de lois présentées à la Chambre et au Parlement. En ce qui concerne les intervenants issus des organisations et autres, nous trouvons remarquable la présence de Pierre Galand et de l'organisation qu'il représente, le CAL, qui ont bénéficié d'une grande médiatisation comme nous l'avons déjà souligné. En outre, les diverses interventions de Nadia Geerts et de Claude Demelenne, deux pourfendeuses à outrance du *hijab* nous montrent aussi une certaine tendance du journal à une distribution orientée vers les personnages opposés au port du *hijab*. Nous remarquerons aussi les interventions d'Isabelle Praille. Elle a été l'unique intervenant représentant un groupe de musulmanes, à savoir l'Exécutif des Musulmans de Belgique, qui est apparu à plus de deux reprises dans le journal. Finalement il faut ajouter à ces intervenants ceux qui travaillent pour le journal : Ricardo Gutierrez et Béatrice Delvaux se sont penchés sur la question à respectivement quatre et trois reprises, Pierre Kroll a fourni un total de huit dessins dédiés au *hijab* – surtout la burqa – ainsi qu'à l'islam et Nadia Fadil, collaboratrice du journal, qui a orienté ses colonnes quatre fois sur la question du *hijab*.

Ceci montre aussi la grande implication des collaborateurs du journal dans la controverse.

Il nous a semblé important de souligner la participation des femmes dans cette controverse qui implique directement ses droits et ses libertés, car les discours ont été souvent axés sur l'égalité des femmes avec les hommes, le ségrégationnisme, la soumission de la femme aux souhaits des hommes, etc., et ceci en dépit des études qui affirment que dans une majorité de cas cela représente un choix libre inspiré par des raisons très différentes selon la personne. Même si les intervenants ont utilisé ces arguments, nous notons que la distribution de la parole montre un décalage entre la participation des femmes et des hommes. Dans la figure 17 nous constatons que plus de la moitié des intervenants étaient masculins contre 32 % de femmes et 14 % de groupes.



Ceci fait apparaître une contradiction : d'un côté les critiques dans les discours se centrent sur l'absence d'égalité homme-femme et de l'autre la médiatisation reflète cette même inégalité dans le choix des intervenants. De plus, la surreprésentation de parole masculine nous interpelle sur ce féminisme paradoxal des médias et des acteurs politiques qui prônent l'égalité mais qui finissent par n'octroyer la parole qu'aux hommes. Déjà l'affaire française de 2003 était devenue une « affaire d'hommes » comme le constate Pierre Tévanian dans son ouvrage *Le voile médiatique. Un faux débat* : « l'affaire du foulard islamique »<sup>70</sup>.

---

<sup>70</sup> Pierre Tévanian, *Le voile médiatique. Un faux débat* : « L'affaire du foulard islamique », Paris, Raisons d'agir, 2005.



## VI. L'IMAGE VÉHICULÉE PAR *LE SOIR* : LES MÉCANISMES DE CONSTRUCTION DE LA RÉALITÉ.

Depuis le début de notre étude, nous nous sommes centré sur la première dimension de l'*agenda-setting*, qui insiste sur la mise à l'ordre du jour de certains thèmes plutôt que d'autres. Dans cette partie nous analyserons la deuxième dimension de la théorie de McCombs développée par l'auteur dans l'article « Influencing the pictures in our heads: two dimensions of agenda-setting »<sup>71</sup> publié en 1994. Cette dimension de l'*agenda* tient compte de la façon dont les médias véhiculent les informations en se basant sur la thèse de Walter Lippmann sur l'implication des médias dans le relais des images « construites ». Dans *Public Opinion*<sup>72</sup>, Lippman dédie son premier chapitre « The World Outside and the Pictures in Our Heads » à l'importance des médias comme source première des images que les citoyens se font du monde. Selon Lippmann le monde est trop vaste pour que les citoyens aient une vision propre de toutes les questions, en conséquence ils font appel aux médias pour créer leur vision des questions, quel que soit le contexte. Cette thèse affirme alors que l'*agenda-setting* n'affecte pas seulement le choix des thèmes traités par les médias mais aussi la façon dont les médias présentent ces thèmes. McCombs décrivait ainsi le deuxième niveau de l'*agenda-setting* : « L'*agenda-setting* ne fait référence qu'aux thèmes, mais inclut les images et les perspectives. Il s'agit de voir comment se produit le transfert d'importance et non seulement l'importance du thème mais aussi la prééminence des aspects de ces thématiques »<sup>73</sup>. L'importance de ces images et des aspects relayés par le journal consiste en l'influence que ceux-ci peuvent avoir sur le public : « Les médias peuvent influencer sur le choix des événements à inclure dans l'agenda public. Mais c'est, peut-être, plus pertinent que les médias pourraient aussi influencer sur la manière dont les gens conçoivent les thèmes de l'agenda public »<sup>74</sup>. Les images sont véhiculées par les médias

---

<sup>71</sup> Maxwell McCombs, « Influencing the pictures in our heads: two dimensions of agenda-setting », in *Masu Komyunikeishon Kenkuy (Journal of Mass Communication studies)*, n° 45, 1994.

<sup>72</sup> Pdf disponible sur [http://www.pdfbooks.co.za/library/WALTER\\_LIPPMANN/WALTER\\_LIPPMANN-PUBLIC\\_OPINION\\_mobile.pdf](http://www.pdfbooks.co.za/library/WALTER_LIPPMANN/WALTER_LIPPMANN-PUBLIC_OPINION_mobile.pdf), Consulté le 13 juin 2011.

<sup>73</sup> Maxwell McCombs & Dixie Evatt, « Los Temas y Los Aspectos: Explorando una Nueva Dimension de la Agenda Setting », *Comunicacion y Sociedad* 8 (1), 1995, p. 8. c'est nous qui traduisons.

<sup>74</sup> Maxwell McCombs & Dixie Evatt, « Los Temas y Los Aspectos: Explorando una Nueva Dimension de la Agenda Setting », *Comunicacion y Sociedad* 8 (1), 1995, p. 9. C'est nous qui traduisons.

au travers de l'utilisation de termes, surnommés « attributs », chargés de connotations. Loin d'être neutres ou objectifs, ces mots peuvent transmettre des nuances ou un ton qui va finalement affecter la perception des individus sur les thèmes du jour. En gros, selon cette théorie, les nouvelles ne sont pas le reflet de la réalité, mais la construction médiatique d'un événement. Les médias ont alors deux finalités : le filtrage des nouvelles qui construit l'agenda du jour et la contextualisation des informations choisies.

## 1. *Priming* et *framing*

En ce qui concerne notre étude sur le *hijab* nous allons étudier deux questions majeures : le *priming* ou phase préparatoire et le *framing* ou cadrage. D'abord, l'effet *priming* est ainsi défini par Raquel Rodriguez Díaz :

Quand un thème est nouveau, l'audience n'a pas d'autres moyens pour accéder à celui-ci que les médias, puisqu'il n'a aucun élément de familiarité. C'est pourquoi si les médias veulent dire, nuancer, inclure ou exclure certains aspects de l'information d'actualité, ce sera perçu par le public comme réel ou plus important. En ce sens, les médias produisent l'effet *priming*, en préparant l'audience sur certains aspects d'un thème que le média a voulu détacher.<sup>75</sup>

Nous avons choisi un article de notre corpus pour donner un exemple de cet effet de préparation du public. Il s'agit de l'article de la rubrique « L'acteur » consacré par *Le Soir* à Mahinur Özdemir<sup>76</sup>. Nous l'avons choisi pour trois raisons : l'article a été publié avant l'élection de Mahinur Özdemir au Parlement, le rédacteur du portrait a évoqué la possibilité qu'elle soit la première *muhijaba* à siéger au Parlement et finalement parce que la question de la dissimulation de son voile par l'infographiste du parti a été également évoquée à l'avance. Comme nous l'avons déjà commenté, l'arrivée de Mahinur Özdemir au Parlement, un mois après l'article, a été très médiatisée par le quotidien et par tous les médias en général. Le premier article a détaché à son tour dans son titre et son sous-titre tous les points fondamentaux qui allaient devenir la source de la polémique : son *hijab*, sa place au Parlement, l'attitude de son parti politique et les critiques des partis rivaux. Il nous semble alors que nous sommes dans un cas clair de *priming* de la part du quotidien belge, non seulement pour cet article mais pour

---

<sup>75</sup> Raquel Rodriguez Díaz, *Téoria de la Agenda-setting aplicación a la enseñanza universitaria*, Alicante, A.F. alaminos éd. 2004 p. 66.

<sup>76</sup> Ricardo Gutierrez, « L'acteur. Mahinur Özdemir », *Le Soir*, 27 mai 2009, p. 2.

l'apparition de son nom, de sa photo et des allusions à son *hijab* dans des articles comme celui du 9 juin 2009 intitulé « Femmes et non-Européens s'imposent dans les assemblées »<sup>77</sup>. En conclusion, le *priming* réalisé sur Özdemir a mis en contexte la controverse qui a été lancée à son arrivée au Parlement en résumant les aspects qui ont paru plus révélateurs ou importants au journaliste : son *hijab* et le traitement politique. Cette image stéréotypée et sensationnaliste a connu plus de relais que ses propositions en tant que femme politique. Le journal a choisi l'angle le plus controversé pour « préparer » ses lecteurs à un possible conflit sur sa condition religieuse et son origine. En définitive, cette vision sensationnaliste a pu vraisemblablement influencer le public qui a appréhendé l'existence de cette candidate à travers ses « contraintes » et non ses qualités ou ses propositions pour le poste qu'elle a finalement occupé.

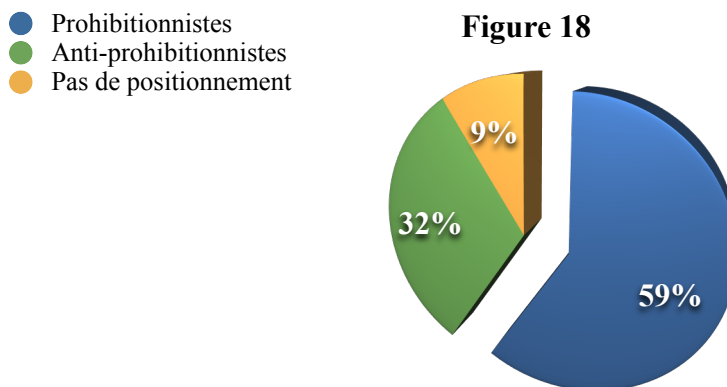
L'autre mécanisme développé dans l'*agenda-setting*, le cadrage ou *framing*, consiste à sélectionner certains aspects de la réalité pour les détacher dans les médias en ajoutant à ces aspects des jugements de valeur. Ces jugements peuvent être culturels, consister en critiques envers la source du problème, propositions de solutions, etc. La théorie du *framing* est souvent comparée à un cadre, qui obtiendra plus d'importance selon l'endroit où il est placé, sa forme ou la place rédactionnelle qu'il occupe. Cependant, le *framing* inclut aussi l'analyse des tendances en comptabilisant les articles selon leur orientation, en faveur ou en défaveur d'une question problématique. James W. Tankard<sup>78</sup> propose une méthode pour déchiffrer le cadrage de la couverture journalistique d'un *event*. Tankard propose d'examiner les articles sur le thème ou la problématique choisie et d'identifier les arguments, noter les *frames* identifiés et enfin éliminer ceux qui apparaissent avec peu de fréquence. Pour notre étude, nous avons analysé la totalité des articles à la recherche des propos prohibitionnistes ou anti-prohibitionnistes sur le port du *hijab* et finalement ceux qui ne se sont pas positionnés sur la controverse. Ensuite nous avons comptabilisé le nombre total des propos exprimés dans le quotidien et noté les différents arguments sur lesquels se basent ses opinions.

---

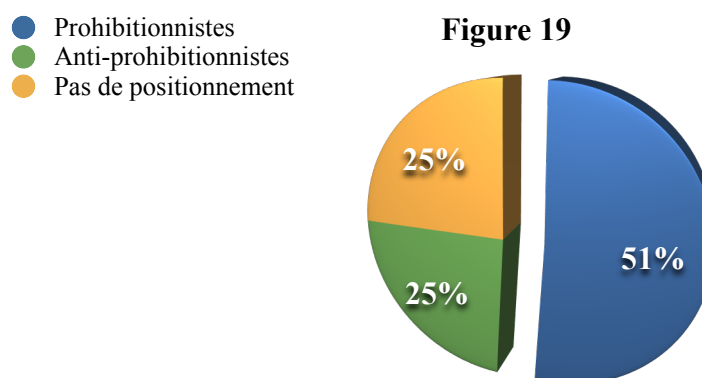
<sup>77</sup> Ricardo Gutierrez, « Femmes et non-Européens s'imposent dans les assemblées ». *Le Soir* 9 juin 2009, p. 11.

<sup>78</sup> James W. Tankard et alii, « Media Frames: Approaches to Conceptualization and Measurement ». Papier présenté à *l'Association for Education in Journalism and Mass Communication*, Boston, MA, August 7-10, 1991.

L'évaluation totale des opinions (fig. 18) nous révèle l'apparition dans le journal d'une proportion majeure d'opinions prohibitionnistes, 59 % contre 32 % d'opinions opposées à l'interdiction. Seulement 9 % des discours ne se positionnaient pas sur cette question.



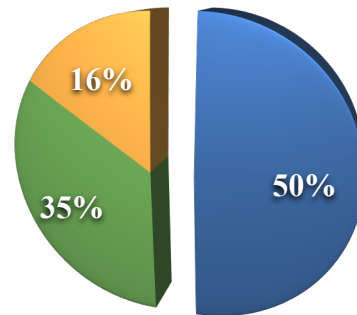
En isolant les diverses controverses, nous obtenons des résultats assez discordants selon la question traitée. En premier lieu, sur la question de la burqa ou du niqab, le nombre des discours qui ne prennent pas position va jusqu'à à 25 % de la totalité, ceci étant dû aux commentaires juridiques qui se contentent d'exposer les contradictions d'une possible loi anti-burqa. En outre, 51 % assument des propos prohibitionnistes et 25 % ne partagent pas cet avis.



Dans la controverse du *hijab* à l'école (fig. 20) nous constatons que 50 % des propos publiés dans le journal se montrent d'accord avec la possible interdiction du *hijab* dans les établissements scolaires. Par contre 35 % n'apprécient pas le vote d'une loi pour éviter l'entrée des *muhijabas* dans les écoles et finalement 16 % ne se sentent pas concernés par la question.

- Prohibitionnistes
- Anti-prohibitionnistes
- Pas de positionnement

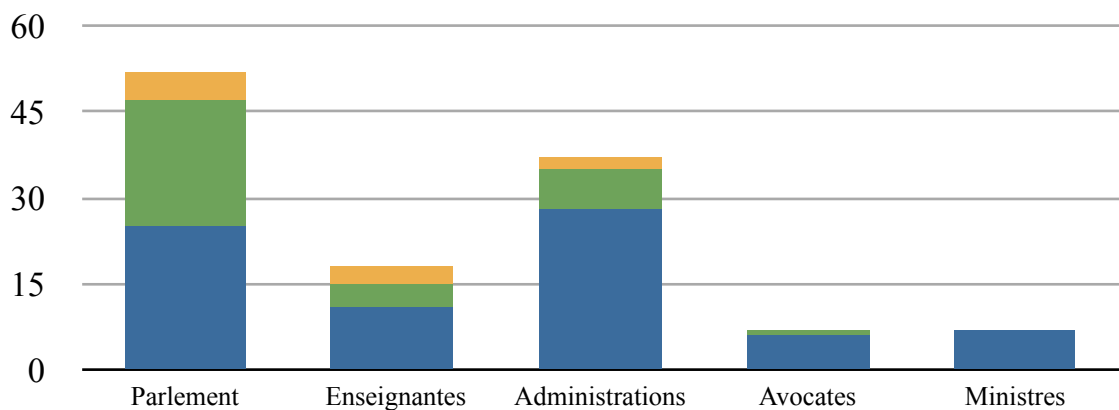
**Figure 20**



En ce qui concerne les autres controverses en relation avec le port du *hijab* dans l'administration, au Parlement, au barreau, dans le corps enseignant et dans les ministères, nous avons créé un graphique commun (fig. 21). Nous notons que les questions du parlement et de l'administration publique ont été les plus médiatisées : les enseignantes, les avocates et la possible arrivée au ministère d'une *muhijaba*. Dans toutes les controverses, nous voyons clairement que les positionnements prohibitionnistes obtiennent facilement la majorité sauf dans le cas du Parlement où la différence est mineure. Il faut remarquer que dans le cas du *hijab* pour les ministres il n'est apparu aucun propos contre l'interdiction et aucun qui ne prenne pas position sur le sujet. De même l'absence de ceux qui ne prennent pas position se détache sur la question du *hijab* pour les avocates.

- Prohibitionniste
- anti-prohibitionniste
- Pas de positionnement

**Figure 21**



Quant aux arguments employés pour défendre les propos, nous en avons différencié trois types pour les prohibitionnistes et anti-prohibitionnistes. Les propos favorables à

une loi qui interdise le port du *hijab* ou de la burqa se basaient sur la question de la laïcité exclusive, l'égalité homme-femme et l'islamisme. Pour les anti-prohibitionnistes prime la liberté de décision, la laïcité inclusive et ils donnent finalement à cette interdiction un caractère xénophobe ou islamophobe. Les propos qui ne montrent aucune affinité avec l'un ou l'autre champ ont aussi été différenciés en trois catégories : scepticisme sur l'importance du sujet, considèrent le débat comme un problème écran et enfin des explications juridiques ou autres qui n'expriment que des propos techniques et limités dans un rôle de « spécialiste ». Nous n'étudierons pas en profondeur ces arguments dans notre travail puisque nous ne prétendons pas réaliser une analyse de contenu approfondie, mais montrer comment « l'affaire du voile » a été introduite dans l'agenda des médias, en quels termes elle a été mise à l'agenda et son influence dans l'agenda politique.

Revenant à l'étude quantitative des propos, ces chiffres nous semblent très significatifs quant à l'image que le journal a relayée sur l'affaire. Dans un premier temps nous voudrions mettre en exergue l'importance donnée aux positionnements pour et contre une loi par le quotidien. La création du débat a suivi parfaitement les quatre caractéristiques<sup>79</sup> de la théorie du *framing*. D'abord ils ont défini le problème, à savoir l'immixtion du religieux et du communautarisme dans les institutions publiques. Ils ont diagnostiqué les possibles causes : la montée de l'islamisme, l'absence d'intégration, etc. Ils ont émis des jugements moraux, et finalement proposé des solutions, comme une possible législation sur le port du *hijab*.

La construction de la problématique a suivi tous ces pas pour arriver au point où la question est uniquement réduite à la recherche des prises de position et témoigne de l'endiguement du débat par *Le Soir*. Il n'est pas question d'analyser en profondeur la question mais de relayer des propos pour et contre pour arriver à un consensus, comme il en a été question en France en 2003-2004 avec le vote de la loi Stasi. Si pour le *hijab* le consensus n'a pas été très catégorique, le débat sur la burqa a eu des résultats étonnants. Le journal a véhiculé différents discours qui ont permis aux hommes politiques d'entrevoir un accord sur le fait de vouloir interdire ce vêtement dans les lieux

---

<sup>79</sup> Robert M. Entman, « Framing : Toward Clarification of a Fractured Paradigm », in *Journal of Communication*, Volume 43 (4), Winter, 1993, p. 52.

publics. De même Joëlle Milquet, alors Ministre de l'égalité des chances, a souligné dans les colonnes du quotidien le rôle crucial qu'a joué le journal lui-même dans la mise en commun des opinions qui a ensuite permis d'arriver à un projet de loi. Dans le cas de la loi Stasi en France, les médias aussi ont joué ce rôle comme l'affirme Carole Thomas dans son article « Interdiction du port du voile à l'école : pratiques journalistiques et légitimation d'une solution législative à la française » :

Si les médias n'ont pas "fait" la loi, la médiatisation a permis une mise en ordre de positions multiples, hétérogènes, montrant une forme de consensus sur la représentation du voile comme signe communautaire et signe d'oppression de la femme, ne permettant pas l'application de la place de la laïcité à l'école. [...] La question du voile ne peut donc pas être réduite à une « affaire médiatique », mais la compréhension du rôle et du fonctionnement des méthodes de production de l'information est très éclairante sur les transformations de la gestion de l'espace public par l'arène politique.<sup>80</sup>

Dans le cas du quotidien belge *Le Soir*, la disproportion entre la publication des propos prohibitionnistes et anti-prohibitionnistes a participé à la création d'une image médiatique sur l'affaire où l'interdiction du *hijab* semble être le point plus exploité.

Ce débat orienté vers l'acceptation du *hijab* dans les institutions paraît cacher des débats moins visibles ou qui risquent de poser des soucis islamophobes. Il nous semble évident que le choix du journal à l'heure de rédiger des articles ou publier des cartes blanches s'inscrit dans une tendance à poser la question de l'acceptation du *hijab*. Le choix de cadrage fait preuve d'une intention de criminaliser le port du *hijab* en véhiculant des représentations négatives des musulmanes. Au cas par cas, nous notons que le problème aurait pu être traité sous un angle tout à fait différent qui aurait donné une vision très distincte de la réalité. Quelques exemples :

- Se centrer sur les problèmes de performance des élèves d'origine étrangère ou sur la question de la concentration de ces élèves dans des écoles de bas niveau ou de médiocre réputation au lieu de le faire sur des questions religieuses. L'inégalité dans la répartition des écoles n'a pas été traitée et les problèmes de performance scolaire n'ont occupé qu'une page du journal dans la période étudiée<sup>81</sup>. Pourtant ces questions touchent directement aux notions d'égalité des chances et de droit à l'éducation.

---

<sup>80</sup> Carole Thomas, « Interdiction du port du voile à l'école : pratiques journalistiques et légitimation d'une solution législative à la française », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 2, 2008, pp. 41-71. Consulté en ligne le 13 juin 2011, <http://www.erudit.org/revue/ps/2008/v27/n2/019456ar.pdf>

<sup>81</sup> Philippe Berkenbaum, « Immigrés : le fossé de l'école », *Le Soir*, 27 avril 2009, p. 5.

- Relayer les problèmes des musulmanes dans la société belge, comme la discrimination dans l'emploi, dans l'accès au logement ou dans le rapport avec les forces de l'ordre, au lieu de s'acharner sur le port du *hijab* de quelques musulmanes. Encore une fois ces problèmes touchent des droits fondamentaux comme l'égalité de tous les citoyens, le droit au logement, etc. Dans la période étudiée nous trouvons un seul article qui fait allusion à ces questions et sous un angle assez étonnant. L'article intitulé « Racisme : comment les Belges et les étrangers se perçoivent-ils les uns aux autres ? »<sup>82</sup> a confronté les Belges et les étrangers en laissant entrevoir que ces étrangers ne font pas partie de la Belgique. Le journal développe la vision d'un Belge « de souche » et celles d'autres, étrangers, avec deux images clichés d'un homme blanc et d'un homme noir et un encadré avec des chiffres sur les avis et problèmes des uns et des autres. Ce cadrage conforte une fois de plus une représentation de « l'Autre » qui entraîne une menace pour la communauté comme le souligne Christine Servais dans son article « La représentation du destinataire ou la censure de l'événement »<sup>83</sup> :

Face à la menace d'intégrité introduite par l'autre institué en Autre, il n'y est question que de réaffirmer les lois qui fondent la communauté et la produisent comme achevée, identifiée, sécurisée sur ses bords. Ce qui s'affirme là est le refus d'une hantise, la nécessité de trancher entre l'appropriation achevée (c'est moi, "nous sommes tous Américains") et l'appropriation impossible (c'est "tout autre")<sup>84</sup>

En outre, ce même mécanisme de construction du discours a été souvent utilisé dans le débat du *hijab* et crée une vision dichotomisée de la société.

- De la même façon, l'arrivée au Parlement de Mahinur Özdemir aurait pu être envisagée comme un bon signe d'intégration des femmes musulmanes et aussi comme un signe de l'arrivée dans l'arène du pouvoir de femmes d'origine étrangère. En tant que pays démocratique, en Belgique toute personne a le droit de se présenter aux élections et l'arrivée de ce type de femmes témoigne de leur intérêt pour le pays, de leur envie de participer à la vie politique et sociale, du fait que les Belges

---

<sup>82</sup> Martine Vandemeulebroucke, « Des préjugés mais peu de contacts », *Le Soir*, 19 mars 2010, p. 9.

<sup>83</sup> Christine Servais, « La représentation du destinataire ou la censure de l'événement », in *Médias et censure. Figures De l'orthodoxie*, Liège, Les Éditions de l'université de Liège, 2004.

<sup>84</sup> *Id. Ibid.* p. 133.



d'origine étrangère deviennent peu à peu partie incontestable de ce pays. Bref, la participation en politique de ce type de femme peut lutter contre la vision communautariste et renfermée sur soi qu'ont les occidentaux vis-à-vis des musulmans. Malgré les aspects positifs de cette arrivée au Parlement, la presse en général et *Le Soir* en particulier ont décidé « d'encadrer » le *hijab* au lieu de toutes les autres caractéristiques de cette femme. Fatima Zibouh a eu la même sorte de traitement que Mahinur Özdemir : pour toutes les deux leur *hijab* a été le centre d'attention et il a été questionné.

Ces exemples nous semblent très éclairants pour analyser le cadrage à tendance négative du journal et il nous sert à nous interroger sur les besoins d'une meilleure acceptation des immigrés – avec leurs caractéristiques propres – de la part des institutions, des médias et du politique. Pierre Bourdieu fait une déclaration à propos de cette nécessité d'acceptation des immigrés : « Ils [les intervenants dans le débat du *hijab*] ne font que retarder la nécessité de mobiliser les moyens de donner à ces immigrés le plus souvent désislamisés et déculturés [...] la possibilité d'affirmer pleinement leur dignité d'hommes et de citoyens »<sup>85</sup>.

Revenant à l'image véhiculée par le quotidien belge, l'instauration du débat en des termes pour ou contre et le cumul des commentaires pro-interdiction ainsi que l'absence de propos niant la nécessité d'une loi, voire d'un débat sur ces questions, peuvent être vus par le lecteur comme un signe clair de l'existence d'un problème réel qu'il faut résoudre. Le journal véhicule alors une image négative du *hijab* puisqu'il est posé en tant que problème social relié à la présence visible de la deuxième religion du pays.

Cette construction de la réalité a pourtant des conséquences directes sur la vision que les lecteurs ont du problème en question mais aussi de la religion portant cette problématique, l'islam. La relation intrinsèque entre religion et *hijab* – entendu comme un problème de société – propage une image négative tant de l'islam que des musulmans. En plus, le cadrage du journal centré uniquement sur le *hijab* et énormément médiatisé, peut provoquer l'impression pour les lecteurs d'être face à un

---

<sup>85</sup> Pierre Bourdieu, « Un problème peut cacher un autre » in *Foulard islamique en questions*, sous la dir. Charlotte Nordmann, Paris, Amsterdam, 2005, p. 45.

problème de grande envergure, comme si le *hijab* envahissait les écoles, les administrations et les institutions publiques et que le repli fondamentaliste et/ou communautariste allait renverser la laïcité et la neutralité étatique et avec elle, la démocratie tout entière. C'est vrai, ceci est une exagération, mais elle n'est pas très éloignée des commentaires relayés par certains intervenants dans les pages du quotidien *Le Soir*. À titre d'exemple, les propos recueillis lors d'une interview de Chemsî Cheref-Khan<sup>86</sup> du 20 mai 2009 lors d'un débat dédié aux accommodements raisonnables :

Introduire – avec de bonnes intentions – des éléments particuliers, prétendument d'inspiration religieuse, dans un pays comme le nôtre, où existe un droit positif, est un danger dont on ne mesure pas les conséquences. Ainsi, aujourd'hui, dans certains milieux catholiques, d'aucuns se disent que si l'on accepte de faire des concessions aux fondamentalistes juifs, musulmans ou évangélistes, on ne voit pas pourquoi, « nous », on ne reviendrait pas également avec des choses qu'on a dû laisser de côté. [...] Je n'hésite pas à parler d'un risque de « libanisation » de la Belgique.

Ou le commentaire de Nadia Geerts lors d'un entretien intitulé « Voile-t-on la laïcité ? »<sup>87</sup> : « La présence d'une femme voilée dans une assemblée parlementaire équivaut au retour d'un cléricalisme que les progressistes ont toujours combattu ».

Avec cela nous nous questionnons sur la véritable ampleur de la question du *hijab* dans le monde réel, les conséquences d'une médiatisation accrue et du relais d'une image négative de la question. Existe-t-il un accroissement du nombre des *muhijabas* dans les institutions, les écoles, etc., en Belgique ?

## 2. Les indicateurs du monde réel

En analysant chaque controverse au cas par cas, encore une fois nous notons qu'il n'existe pas un accroissement notable des cas des *muhijabas* dans les institutions scolaires mais un accroissement des écoles qui l'interdisent. En 2002, Mina Bouselmati publie *Le voile contre l'intégrisme. Le foulard dans les écoles*<sup>88</sup> où apparaît une enquête qui chiffre la proportion des filles *muhijabas* à 2 % dans les écoles bruxelloises, par contre 78 % des établissements du réseau de la communauté française interdisent le port

---

<sup>86</sup> « On va trop loin dans le communautarisme », *Le Soir*, 20 mai 2009, p. 20.

<sup>87</sup> William Bourton, voile-t-on la laïcité ?, *Le Soir*, 23 juin 2009, p. 14.

<sup>88</sup> Mina Bouselmati, *Le voile contre l'intégrisme. Le foulard dans les écoles*, Bruxelles, Labor, 2002. Jennings Bryant & Mary Beth Oliver, *Media effects: advances in theory and research*, n.l, Taylor & Francis, 2009.

du *hijab*. Selon une étude menée en 2006 par une chercheuse indépendante<sup>89</sup>, plus de 90 % des écoles secondaires du réseau de la communauté française interdisaient déjà le port du *hijab* dans l'enceinte de l'établissement. Cependant, aucune autre enquête n'a été faite pour connaître le nombre exact de filles *muhijabas* dans le réseau scolaire depuis ces recherches. D'où sortent alors les affirmations sur l'accroissement du nombre des filles portant le *hijab* dans les écoles ? Sur quelle base s'appuient ces arguments ? Nous avons fait des recherches sur cette question et nous avons trouvé à plusieurs reprises des commentaires<sup>90</sup> sur l'augmentation « nette » des filles *muhijabas* à l'école mais aucun ne fait référence à une étude ou une enquête auprès des écoles. Cependant, nous trouvons des études sur l'antisémitisme des jeunes musulmanes<sup>91</sup>, ceci témoigne de la volonté d'étudier certaines questions pour avoir des bases « solides » et pas d'autres questions. Nous trouvons alors que « l'augmentation des filles voilées dans les écoles » n'est prouvée par aucune étude ou enquête et il peut paraître probable que ce soit la conséquence d'une construction médiatique qui ne reflète pas vraiment la réalité. Outre l'école, le débat sur le *hijab* s'est posé dans les institutions et les administrations où il n'est vraiment pas du tout présent, et il a été seulement question de trois cas particuliers ou épiphénomènes pour créer un « problème social et incontestable ». De la même façon, le débat sur la burqa a été relayé par les médias comme une problématique très importante et avec des enjeux fondamentaux pour notre société. Mais il ne concernait que quelques femmes, évaluées à une centaine et concentrées dans les quartiers à majorité musulmane.

En définitive, la mise à l'ordre du jour de façon systématique, la visibilité donnée au sujet et les images véhiculées par le journal nous incitent à questionner les méthodes et les priorités du quotidien dans la construction médiatique de l'affaire. Il nous semble que *Le Soir* a participé à la criminalisation du voile – et de l'islam – et à la mise à l'écart d'informations importantes sur l'immigration pour publier des articles sur le *hijab* pour des causes peu déontologiques et tout à fait sensationnalistes. Le cadrage réalisé par le quotidien témoigne de l'intention de relayer certains aspects controversés

---

<sup>89</sup> Hugues Dorzée, « Il est autorisé d'interdire le foulard », *Le Soir*, 7 avril 2009, p. 4.

<sup>90</sup> Nadia Geerts, [enseignons.be](http://enseignons.be)...

<sup>91</sup> « La moitié des élèves musulmans bruxellois antisémites ? » <http://www.enseignons.be/actualites/2011/05/24/moitie-eleves-musulmans-bruxellois-antisemites/> enseignement.be. Visité le 26 juin 2011.

de la question du *hijab*, et ceci nous montre aussi l'évitement des autres aspects de l'intégration des populations musulmanes. En fin de compte, l'image du *hijab* créée à travers le discours médiatique du journal *Le Soir* se révèle assez négative via la sensationnalisation du débat, l'immixtion de la politisation dans le relais des informations et la médiatisation accrue de la question. Cette image négative a pu dans une certaine mesure se répercuter sur l'opinion publique et enflammer le débat dans la société. Nous nous appuyerons sur la thèse de Yanovitzky et Stryker<sup>92</sup> qui ont développé l'existence de quatre voies différentes pour comprendre l'influence des médias sur les normes sociales acceptables ou inacceptables, tel que le port du *hijab* dans les établissements ou dans la fonction publique. La question du *hijab* semble répondre à la deuxième voie d'influence, celle indirecte, décrite par Pierre Mongueau et Johanne Saint-Charles dans leur ouvrage *Communication : Horizons de pratiques et de recherche, volume 1*<sup>93</sup> :

L'influence des médias est indirecte, étant reliée au processus des influences sociales. Ce processus s'observe lorsque des individus se comparent aux autres afin de juger si leur propre comportement est approprié. [...] L'influence des médias dans cette voie est indirecte : lorsque l'attention des médias aux conséquences négatives d'un certain comportement s'accroît, la préoccupation du public au sujet de ce comportement peut également se développer et engendrer une forte désapprobation sociale du comportement. Cette situation peut provoquer l'émergence d'une nouvelle norme sociale contre ce comportement, mais aussi l'apparition des pressions sociales pour se conformer à la norme et ainsi éviter des sanctions sociales informelles.

Nous trouvons judicieuse cette théorie puisqu'elle analyse en profondeur l'évolution de l'affaire qui nous occupe (fig. 22)<sup>94</sup>. Le *hijab* a été présenté comme une déviation du comportement des musulmanes, mêlé à un contexte de communautarisme et de prosélytisme qui pourrait compromettre la neutralité de l'état et même nuire à la démocratie. Cette image de déviation a pu pénétrer dans la société qui vit évidemment cette pratique comme déviée, car hors de ses coutumes et traditions, et finit par percevoir le « risque » pour la neutralité et la démocratie. Finalement nous assistons à l'émergence d'une norme qui régule ce comportement.

---

<sup>92</sup> Itzhak Yanovitzky & Jon Stryker, « Mass media, social norms, and health promotion efforts: A longitudinal study of media effects on youth binge drinking ». *Communication Research*, 28(2), 2001, pp. 208-239. Consulté sur [http://comminfo.rutgers.edu/~iy/Publications/Yanovitzky%20&%20Stryker%20\(CR%202001\).pdf](http://comminfo.rutgers.edu/~iy/Publications/Yanovitzky%20&%20Stryker%20(CR%202001).pdf) le 7 juin 2011.

<sup>93</sup> Pierre Mongueau & Johanne Saint-Charles, *Communication : Horizons et pratiques et de recherche, volume 1, n°1*, Presses de l'Université du Québec, 2005, p. 245.

<sup>94</sup> Itzhak Yanovitzky & Jon Stryker, « Mass media, social norms, and health promotion efforts: A longitudinal study of media effects on youth binge drinking ». *Communication Research*, 28(2), 2001, pp. 208-239. Consulté sur [http://comminfo.rutgers.edu/~iy/Publications/Yanovitzky%20&%20Stryker%20\(CR%202001\).pdf](http://comminfo.rutgers.edu/~iy/Publications/Yanovitzky%20&%20Stryker%20(CR%202001).pdf) le 7 juin 2011.

Figure 22

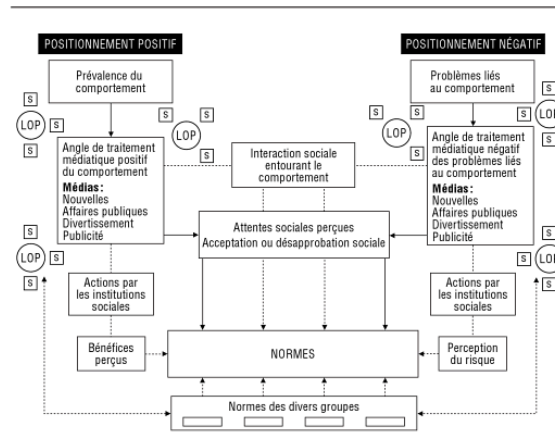


Figure 22 : Processus médiatiques façonnant les normes selon Yanovitzky et Stryker

Dans le cas précis du voile à l'école ce seront les R.O.I., pour la burqa la production d'une loi et pour les institutions les restrictions normatives déjà présentes. À ces régulations, on pourrait ajouter la désapprobation du public envers le sujet controversé qui peut causer des discriminations dans l'emploi, la vie quotidienne ou le logement. Quelle que soit la façon de réprimer le port du *hijab* dans les établissements publics, ces répressions peuvent être la conséquence de la médiatisation accrue et de la vision négative relayée par *Le Soir* – et par les médias en général – cumulée avec certains autres facteurs qui influent sur la société et la vie politique.

## VII. L'AGENDA POLITIQUE

Ce chapitre se centre sur l'influence de l'agenda médiatique sur l'agenda politique au travers de l'analyse des décisions politiques, des propositions de lois, des questions posées à la Chambre, au Sénat, aux Conseils de l'enseignement, etc. Nous aborderons tout d'abord la méthodologie utilisée pour rendre visibles les possibles liens entre l'arène médiatique et la politique dans la mise à l'ordre du jour de « l'affaire du voile » en Belgique en abordant les thèses sur la *policy agenda*. Dans un souci de compréhension de la vie politique belge, nous nous arrêterons brièvement sur le fonctionnement des groupes politiques, des Parlements et des Conseils. Ensuite nous analyserons les possibles influences des médias sur l'agenda politique.

La *policy agenda* ou agenda institutionnel est la troisième sphère de l'*agenda-setting*, qui se concentre sur l'étude de l'influence de la sphère médiatique sur la sphère publique dans la prise de décisions des pouvoirs publics. L'analyse de cet agenda institutionnel permet de mesurer l'impact des deux champs mentionnés en analysant les types d'actions adoptées par le gouvernement, le Parlement et les différentes institutions sociales, mais aussi d'établir des liens tant thématiques que temporels entre les agendas. L'agenda politique peut dès lors avoir deux directions : soit l'arène politique influence les autres agendas, soit les autres agendas influencent la mise à l'ordre du jour dans la vie politique. C'est-à-dire que, d'un côté, la politique peut, dans une certaine mesure, construire le *building agenda*<sup>95</sup> puisqu'elle détient une place prédominante dans l'apparition de nouveaux thèmes qui vont influencer l'agenda public et médiatique, comme c'est l'avis de Dearing et Rogers dans leur ouvrage *Agenda-setting*<sup>96</sup>. D'un autre côté, différents auteurs focalisent leurs recherches sur l'influence de l'agenda des médias et de l'agenda public sur la construction de l'agenda politique. C'est le cas de l'étude d'Erikson, Wright et McIver en 1993 sur l'influence de l'agenda public sur la politique. Ce dernier type d'étude n'a pas été très souvent abordé par les chercheurs, à cause de la difficulté d'analyser tous les facteurs possibles qui influencent la vie

---

<sup>95</sup> Le *building-agenda* est l'étape initiale du processus d'*Agenda-Setting*, c'est-à-dire le moment où les nouvelles se placent dans l'agenda médiatique.

<sup>96</sup> James W. Dearing & Everett M. Rogers, *Agenda-Setting*, Thousand Oaks, Sage, 1996, p. 72.

politique et institutionnelle, comme des questions revenant dans l'opinion publique, les événements marquants ou d'autres controverses qui ont pu affecter la vie politique.

Prenant en considération les limites de chacune de ces deux analyses nous avons décidé d'analyser les deux aspects de l'agenda politique. Nos recherches se sont alors concentrées d'un côté sur l'influence du politique dans l'agenda médiatique et de l'autre sur l'influence de la médiatisation sur la mise à l'ordre du jour politique. Tout d'abord nous avons étudié la politisation de la médiatisation de « l'affaire du voile » au travers des méthodes déjà décrites dans l'analyse approfondie de la construction de l'espace rédactionnel. Nous analyserons ainsi la façon dont la question a été politisée et en quelle mesure cette politisation a joué sur la mise à l'agenda médiatique de la question du *hijab*.

Nous abordons le côté politique en examinant l'influence des médias dans la mise à l'ordre du jour politique du sujet. Pour ce faire nous avons premièrement analysé les rapports entre la médiatisation de l'affaire du *hijab* dans le journal *Le Soir* et les partis politiques pendant la campagne électorale de 2009 et une partie de 2010 jusqu'à la fin de notre corpus. Deuxièmement, nous analysons l'influence de la médiatisation sur la vie parlementaire fédérale à l'aide d'une étude chronologique, que nous confronterons à l'analyse des périodes de plus grande médiatisation de l'affaire dans la presse. Nous avons analysé les propositions de lois, les amendements et autres décisions politiques prises dans la période étudiée et au-delà de cette limite temporaire pour éviter ainsi l'absence de possibles influences décalées dans le temps. D'ailleurs, dans cette analyse, nous prenons en compte les différents facteurs – au-delà de la médiatisation – qui ont pu favoriser la mise à l'agenda parlementaire. Enfin, nous aborderons la mise à l'ordre du jour du *hijab* dans d'autres institutions qui participent au débat : le Gouvernement fédéral et régional, le Parlement wallon, le Parlement de la Communauté française et les conseils communaux. L'analyse de tous ces organes politiques nous permet d'abord de décortiquer la mise à l'agenda politique, les façons d'envisager le sujet et les résolutions envisagées pour résoudre le problème. En outre, l'étude chronologique nous aidera à comprendre les rapports bidirectionnels entre politique et médias dans la question du *hijab*. Finalement, elle nous apportera des informations sur la participation saillante de certains partis et de certains hommes politiques dans la législation du port du *hijab* dans

les institutions en corrélation avec ses apparitions dans les médias. Dans un dernier temps, nous mettrons en rapport le chapitre sur la politisation de l'affaire dans la presse et la médiatisation de l'affaire dans l'agenda politique pour établir les conclusions sur l'inter-influence de ces deux sphères de l'*agenda-setting*.

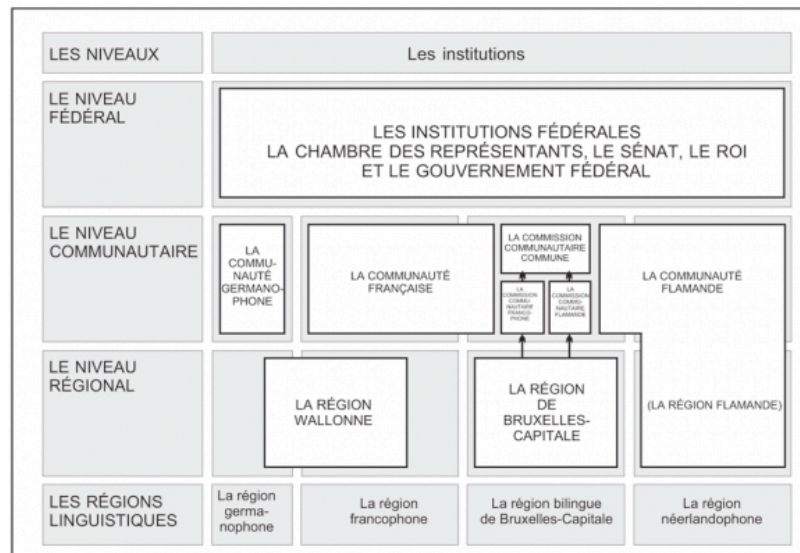
## 1. La vie politique belge

Dans cette partie, nous aborderons brièvement l'organisation politique de la Belgique pour pouvoir comprendre les choix que nous avons effectués lors de l'analyse de l'agenda politique qui suit. La Belgique est organisée en tant que démocratie fédérale. Le pouvoir de l'État est réparti entre trois pouvoirs : le pouvoir législatif fédéral, à la charge du Parlement fédéral et du Roi, qui propose des lois et contrôle le pouvoir exécutif ; le pouvoir exécutif fédéral, exercé par le Roi et son gouvernement, qui contrôle l'application et le respect des lois ; et le pouvoir judiciaire, entre les mains des tribunaux et des cours, qui se prononce en matière de litiges. Au niveau des communautés et des régions, le pouvoir législatif et l'exécutif sont également différenciés. Le pouvoir politique en Belgique est divisé en cinq étages : le pouvoir fédéral ; le pouvoir régional comprenant la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne ; le pouvoir communautaire, à son tour divisé en trois pour la Communauté flamande, la Communauté française et la Communauté germanophone ; le pouvoir provincial ; le pouvoir communal.

Tant le pouvoir fédéral que le pouvoir régional et le pouvoir communautaire disposent d'organes législatifs et exécutifs, c'est-à-dire d'un Parlement et d'un Gouvernement propres, chargés des compétences différenciées selon l'institution. Il faut remarquer qu'en Flandre, il n'existe qu'un gouvernement et un parlement puisque les institutions de la Communauté et de la Région ont fusionné. En ce qui concerne le Parlement fédéral, il est composé de deux chambres, à savoir la Chambre des Représentants et le Sénat, ce qui n'est pas le cas pour les Parlements flamands, wallon, de la Communauté française et de la Communauté germanophone qui ne comptent qu'une seule chambre.



**Figure 23**



**Figure 23 : L'organisation politique de la Belgique.**

Partant de ces constats, nous avons réalisé divers choix au moment d'analyser la mise à l'ordre du jour politique. Nous avons effectué des recherches à plusieurs niveaux du pouvoir politique belge, d'abord le Gouvernement et le Parlement fédéraux, ensuite le Parlement wallon et de la Communauté française et finalement les Conseils d'éducation de diverses communes où la question du *hijab* s'est davantage posée. Les raisons de ces choix sont différentes à chaque niveau politique. Pour notre analyse des médias, nous nous sommes concentré sur la mise à l'ordre du jour de « l'affaire du voile » d'un des journaux francophones de référence, *Le Soir*. En conséquence nous avons centré davantage notre étude sur la partie francophone du pays. Pour ces raisons, et d'autres comme celle de la langue ou de la différence de traitement du sujet au Nord du pays, nous étudierons le gouvernement et les parlements de la partie francophone avec les partis politiques qui les composent. Par rapport au fédéral, il nous semble évident qu'il fallait se pencher sur le traitement du Gouvernement fédéral et les actions du Parlement fédéral puisque celui-ci enveloppe toute la nation, la partie francophone incluse. Enfin, nous analyserons le traitement politique du *hijab* dans certaines communes et/ou provinces qui se sont penchées sur l'interdiction, incluant ici le cas de l'interdiction flamande du port des signes convictionnels à l'école suite à la grande médiatisation qui a eu lieu dans la partie francophone. En conclusion, notre analyse se concentrera en

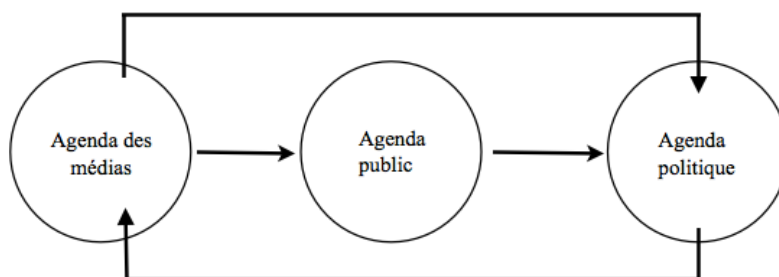
plusieurs points, à savoir les partis politiques et les groupes de pression francophones avec une étude de la mise à l'ordre du jour de chaque organisme ; l'agenda politique du Parlement fédéral et des précisions sur le Gouvernement fédérale ; l'ordre du jour parlementaire et du gouvernemental régional et communautaire de la partie francophone du pays – Bruxelles étant bilingue est exclue – ; le traitement du sujet au niveau communal et provincial au travers de l'analyse des Conseils.

Dans ces analyses, nous examinerons les possibles effets de la pression médiatique aux différents niveaux de la politique belge. Nous tenterons ainsi de déterminer les possibles imbrications entre l'agenda politique et médiatique et *vice versa* à chaque niveau de l'échelle institutionnelle afin d'établir les degrés d'influence réciproque.

## 2. La politisation de l'affaire dans les médias

Le processus de l'*agenda-setting* intègre l'interdépendance entre les médias et la politique. S'il est vrai que la médiatisation accrue peut interférer dans la création de l'ordre du jour politique, les médias se voient aussi limités par leur dépendance vis-à-vis des sources politiques, ce qui crée une influence sur eux. Les partis politiques et leurs dirigeants sont des sources primaires du journalisme actuel, ce qui signifie que toute information qui provient d'eux peut être considérée comme une nouvelle par les journalistes. Ainsi les intérêts partisans peuvent facilement s'infiltrer dans les médias.

**Figure 24**



**Figure 24 : L'interdépendance des agendas**

Dans un système démocratique il existe une interdépendance entre les médias et la classe politique, à cause de leur intérêt commun d'arriver au public. La figure 24 nous

montre schématiquement la façon dont fonctionne l'influence des médias. L'agenda de médias influence l'agenda du public directement et ce dernier affecte la politique. En plus, l'agenda politique et l'agenda médiatique peuvent s'influencer réciproquement grâce à leur interdépendance. Les médias basent leur dépendance sur la crédibilité, car les sources politiques se révèlent indispensables pour des informations concernant le gouvernement de l'État. Quant aux hommes politiques, ils ont besoin des journalistes pour atteindre leur électorat – en ce qui concerne les partis – et pour informer les citoyens des démarches gouvernementales – en ce qui concerne les gouvernements –. Dans ce contexte, nous analyserons la politisation de « l'affaire du voile » dans la presse pour y connaître l'implication des partis et du gouvernement dans la création et le développement du débat.

L'analyse approfondie de l'*agenda-setting* nous montre comment *Le Soir* a mis à l'ordre du jour de l'agenda médiatique la question du *hijab*. En outre, nous avons fait allusion aux différents facteurs internes et externes qui ont affecté les choix des *gatekeepers*. Toutefois, la politisation<sup>97</sup> de la question du *hijab* a été un facteur décisif dans la mise à l'agenda médiatique. Nous avons constaté que dans la construction du discours médiatique sur le *hijab*, la participation des partis politiques et des femmes et hommes politiques a été indispensable pour l'établissement de l'agenda et pour l'expansion de la controverse autour de « l'affaire du voile ». Bref, si *Le Soir* n'avait pas relayé divers débats, opinions, cartes blanches, etc., l'affaire aurait occupé moins d'espace médiatique dans le quotidien et peut-être ailleurs dans les autres médias par l'absence de contamination.

Cette question de la politisation nous permet d'ailleurs de détourner d'une certaine façon les limites de la thèse média-centriste, qui n'octroie qu'aux médias le pouvoir d'influencer les autres champs. Nous soutenons la théorie qui prône pour l'interaction des agendas. Il nous semble évident que la question du *hijab* ne peut pas être réduite à une affaire médiatique, l'imbrication de la politique reste un point fondamental dans la médiatisation de l'affaire. D'ailleurs cette question a été déjà étudiée en profondeur dans le cadre de la mise en place de la loi Stasi en France par Carole Thomas dans son

---

<sup>97</sup> Le terme « politisation » est une notion polysémique donc nous voudrions éclairer que l'acception à laquelle nous faisons référence désigne la façon dont les partis politiques s'approprient les enjeux sociaux, les reformatent selon leur logique interne. *Revue française de science politique*, volume 59, p. 458.

article « Interdiction du port du voile à l'école : pratiques journalistiques et légitimation d'une solution législative à la française »<sup>98</sup> et par Françoise Lorcerie dans son ouvrage *La politisation du voile. L'affaire en France, en Europe et dans le monde arabe*<sup>99</sup>. Nous allons à notre tour analyser l'influence de la politique dans l'affaire en Belgique en nous appuyant sur l'analyse quantitative de notre corpus et des textes de référence.

Pour mesurer l'impact de la politisation de l'affaire, nous avons réalisé des recherches sur notre corpus afin de quantifier le nombre d'articles dédiés aux positionnements politiques, le nombre de débats qui ont accueilli des hommes politiques et les cartes blanches rédigées par des décideurs politiques. Cette quantification nous servira à établir des liens avec nos premières quantifications pour vérifier la relevance de la politisation du *hijab* dans la période étudiée. En outre, nous analyserons l'espace occupé et la place dans le journal comme nous l'avons fait auparavant avec tous les articles. À travers ces recherches, nous pourrions examiner de plus près l'importance donnée à ces interventions par le quotidien et le rôle de celui-ci dans la mise à l'ordre du jour de « l'affaire du voile ».

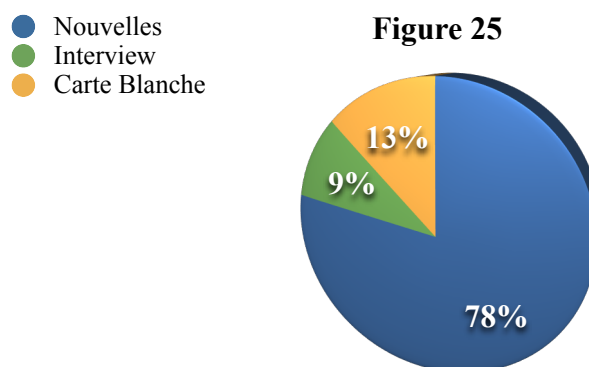
Nous avons constaté que près de 45 % des articles publiés par le quotidien relèvent d'interventions politiques, tant de l'opposition que des partis au pouvoir. Nous avons comptabilisé 66 articles sur 148 où des personnages de l'arène politique s'expriment sur une ou plusieurs questions relatives au *hijab*. Un peu moins de la moitié des articles ont été alors dédiés aux différents positionnements politiques sur la question du *hijab* dans les institutions et à l'école et sur la question de la burqa. Cependant, il faut remarquer que la majorité des commentaires recueillis étaient des positions personnelles, c'est-à-dire que les locuteurs parlaient en leur nom et pas au nom de leur parti ou du Gouvernement. À ce stade nous n'avons pas les moyens de vérifier quelles informations ont été mises à la disposition des journalistes via des communiqués de presse, des dossiers de presse ou des conférences de presse par les dirigeants politiques et quelles ont été celles cherchées par les journalistes eux-mêmes : des appels, des interviews, etc. Compte tenu de cela, si nous ne pouvons pas établir dans quelle mesure le journal a fait

---

<sup>98</sup> Carole Thomas, « Interdiction du port du voile à l'école : pratiques journalistiques et légitimation d'une solution législative à la française », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 2, 2008, pp. 41-71.

<sup>99</sup> Françoise Lorcerie, *La politisation du voile. L'affaire en France, en Europe et dans le monde arabe*, Paris, L'Harmattan, 2005.

appel aux politiques et *vice versa* afin de comprendre l'imbrication de chaque champ dans la médiatisation, nous choisissons d'évoquer quels types d'articles ont été relayés par le journal avec des visions politiques de l'affaire et en quelle quantité ils l'ont été. De ces articles politisés (fig. 25), 78 % étaient des nouvelles rédigées par des journalistes, 9 % des interviews d'hommes ou femmes politiques et seulement 13 % de ces publications étaient des cartes blanches.



Étant donné que les journalistes ont rédigé plus de 80 % des articles, nous pourrions critiquer la position du journal, puisqu'ils vont à la recherche des hommes politiques. Cependant, nous pourrions aussi croire que les journalistes ont été amenés à publier ces informations car les hommes politiques ont fait des déclarations à propos du *hijab* et les journalistes ne pouvaient pas rater les informations qui émanaient de l'arène politique. Et cela à cause des différentes pressions auxquelles nous avons fait référence auparavant, notamment la concurrence, la pression de l'événementiel mais aussi les contraintes imposées par l'importance obnubilante du monde politique dans la recherche d'information. À ce propos, Carole Thomas fait une réflexion intéressante dans son article intitulé « Interdiction du port du voile à l'école : pratiques journalistiques et légitimation d'une solution législative à la française »<sup>100</sup> :

La compréhension du rôle et du fonctionnement des méthodes de production de l'information est très éclairante sur les transformations de la gestion de l'espace public par l'arène politique. Les journalistes ne sont que partiellement autonomes dans l'élaboration des discours et des images véhiculées : ils anticipent les attentes supposées des publics, s'adaptent au contexte politique, font face aux efforts de différents acteurs sociaux pour conquérir ou influencer cette parole publique.<sup>101</sup>

<sup>100</sup> Carole Thomas, « Interdiction du port du voile à l'école : pratiques journalistiques et légitimation d'une solution législative à la française », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 2, 2008, pp. 41-71.

<sup>101</sup> *Id. Ibid*, p. 71.

Évidemment, le contexte politique enflammé par le débat et l'intention des hommes politiques d'arriver jusqu'à l'opinion publique ont joué un rôle essentiel dans la mise à l'agenda de la question du *hijab*.

En outre, dans cette quantification, nous n'avons pas reflété le nombre d'articles des acteurs sociaux, tels que des sociologues ou des associations, qui dans leurs articles faisaient appel aux pouvoirs politiques pour résoudre la problématique du voile. De même, le journal, au travers des éditoriaux, a lui-même interpellé les gouvernants et partis politiques. Ceci nous amène à nous demander dans quelle phase se trouve en Belgique l'affaire du processus de criminalisation du port de *hijab* développé par Françoise Lorcerie<sup>102</sup> pour la France. Elle décrit ainsi les phases :

Au premier stade, le port public du foulard est perçu comme une pratique culturelle ou culturelle non problématique ; au deuxième, il est défini comme déviant. Au troisième stade, la régulation juridique de cette déviance semble nécessiter une législation spécifique ; au quatrième, elle semble devoir prendre la forme de la répression pénale. D'un stade à l'autre, le passage n'est ni nécessaire, ni automatique.

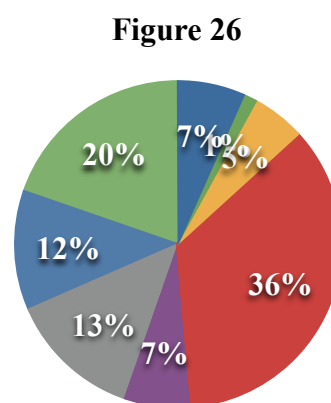
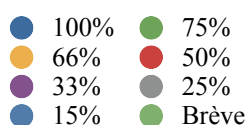
La Belgique, quant à elle, se trouverait au troisième stade – « la régulation juridique de la déviance [port du *hijab*] semble nécessiter une législation spécifique » – et quant à la burqa elle se trouverait dans le dernier stade, celui de la répression pénale. Si le passage d'un stade à un autre du *hijab* a été échelonné sur une période de 20 ans, d'abord considéré comme une pratique culturelle, ensuite comme une déviance et finalement impliquant la nécessité de légiférer, la question de la burqa est passée par tous ces échelons dans un temps record et elle a même dépassé le dernier stade dans une période inférieure à un an – le projet de loi a été voté en 2010 mais l'absence de gouvernement n'a pas permis la mise en exécution de la loi jusqu'à juillet 2011. Bref, l'interpellation des pouvoirs publics par les acteurs sociaux semble normale à ce stade de l'affaire, cependant elle joue en faveur d'une intensification de la médiatisation au travers de la politisation. En contraste, nous pouvons aussi questionner les intentions politiques, étant donné que la Belgique se trouve au stade de la régulation pour le *hijab* et de la criminalisation pour la burqa, les partis qui proposent ces changements dans la loi ont besoin que l'opinion publique accepte les propositions de loi ou ces changements de règlement. Les médias seraient alors un bon moyen pour faire passer des informations

---

<sup>102</sup> Françoise Lorcerie, *La politisation de l'affaire en France, en Europe et dans les monde arabe*, s. 1, L'Harmattan, 2005, p. 124.

sur ces projets pour « convaincre » les citoyens du « réel besoin » de légiférer sur ces conduites.

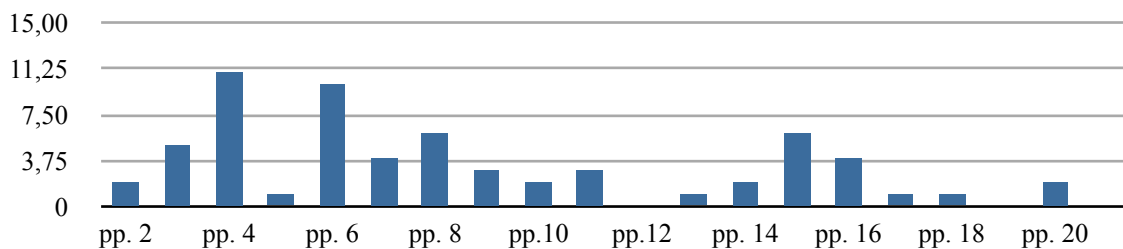
Revenant à l'étude quantitative de la politisation de l'affaire dans le journal *Le Soir*, l'espace occupé par les informations « politisées » s'étend à près de 27 pages du quotidien de référence belge des 48 feuilles dédiées à « l'affaire du voile », donc plus de la moitié des pages ont été abordées avec une ou plusieurs visions politiques. Ceci témoigne de l'importance que le journal octroie à la politique, car même si le nombre d'articles était inférieur à la moitié du total, l'espace qui leur est consacré s'élève au-delà de ça. Quoi qu'il soit, il semble évident que le journal a relayé davantage des nouvelles politiques que d'autres. Que les informations aient été soit obtenues par les journalistes eux-mêmes soit procurées par les hommes politiques, l'importance qui a été accordée à l'affaire est remarquable car les uns – les journalistes – ont questionné et relayé les informations et les autres – les hommes politiques – ont répondu et se sont étendus sur cette question. Cependant, la formule la plus utilisée pour ces articles (fig. 26) n'a pas été la page complète (7 %) mais des demi- pages (36 %), des brèves (20 %) et le quart de page (13 %).



Quant à la place de ces articles dans le journal, nous avons aussi constaté une grande visibilité des informations « politisées » (fig. 27). Les pages 4 et 6, et en moindre mesure la 8 et la 15, ont été les pages préférées pour ces types de nouvelles. Comme nous l'avons déjà expliqué auparavant, ces feuilles coïncident respectivement avec l'ouverture de la section politique et de la section société. En outre 50 % de ces informations occupaient la partie supérieure de la page d'ouverture, donc elles étaient

l'information d'ouverture de la section. Il faut aussi souligner que les pages dédiées au débat, à savoir la 15 et la 16, ont été souvent consacrés à des opinions politiques car l'avis des personnalités de la politique reste un point fondamental dans la médiatisation de l'affaire.

**Figure 27**



Enfin, nous avons observé qu'à 14 reprises les nouvelles « politisées » ont fait la Une du journal. Si la plupart étaient des sous-tribunes, quatre fois les titres étaient accompagnés de la photo des intervenants dans la partie supérieure de la feuille.

En résumé, il nous semble évident que la politisation de « l'affaire du voile » a été un des propulseurs de l'intense médiatisation dans le quotidien *Le Soir*. De plus, la position occupée par les nouvelles a été privilégiée et a servi à attirer le lecteur. L'analyse de la distribution des articles nous permet de confirmer notre thèse, formulée au début de l'étude, sur l'influence de la publication des informations politiques dans l'accroissement de la médiatisation de l'affaire du *hijab* pendant l'époque étudiée, en contraste avec l'année précédente, à savoir l'année 2008.

Cependant, étant donné que nous ne sommes pas en mesure d'analyser quels articles ont été le résultat des pressions politiques et lesquels viennent des décisions propres du journal, nous avons tendance à considérer ce constat comme le résultat d'une imbrication de deux arènes, politique et médiatique. Au même titre, la visibilité consacrée à ces articles par le journal reste le fruit de la considération que les médias portent aux visions politiques, comme une « question à ne pas rater », c'est-à-dire que tout ce qui a des liens avec le monde politique doit être de notoriété publique, et en conséquence apparaît bien placé dans les feuilles du journal. Dans ce contexte, la pression de l'arène politique se montre moins évidente que l'auto-pression des journalistes. Toutefois, il ne faut pas oublier que les politiques connaissent cette auto-



pression médiatique et ont tendance à en profiter. Une fois de plus, les critères internes et les pressions externes peuvent favoriser la mise à l'ordre du jour des thèmes controversés comme le *hijab*. En définitive, nous constatons que la mise à l'agenda de l'affaire a été le résultat de choix médiatiques mais aussi de l'imbrication de la vie politique dans les médias. Avant de conclure cette partie de notre analyse, il nous faut signaler un aspect très important de l'influence de la politique sur les médias. Pendant la période étudiée, il y a eu de nombreux changements d'opinion dans les partis politiques, des décisions du Conseil d'État, des propositions de loi et des questionnements au sein des institutions – comme nous le verrons plus loin –, qui vont entraîner le relais des médias à propos du sujet. À chaque nouvelle action politique ou institutionnelle, les médias ont publié des nouvelles sur la question, ils ont lancé des débats dans leurs feuilles et des éditoriaux critiquant les actions, mais aussi l'immobilisme gouvernemental. Ceci signifie qu'une partie de la médiatisation a été la réponse directe ou indirecte à des décisions politiques et institutionnelles, causant ainsi un accroissement de la médiatisation. Bref, l'imbrication va plus loin que la présence de discours politiques dans les colonnes du journal car les décisions politiques constituent une des sources prioritaires de la recherche d'information par les journalistes. La question du journalisme comme outil politique reste visible dans le rapport de forces, le politique crée des nouvelles et les nouvelles créent le politique.

Nous en resterons là en ce qui concerne la question de la politisation des informations qui ont paru dans le quotidien belge, cependant nous aborderons ensuite les liens étroits entre la mise à l'agenda médiatique et à l'agenda politique pour essayer de définir plus amplement cette imbrication.

### 3. L'influence médiatique sur l'agenda politique

Dans cette partie de l'étude, nous nous penchons sur le revers de la même médaille, l'influence des médias dans la construction de l'ordre du jour politique. Comme nous l'avons auparavant expliqué, nous nous étendrons sur les différents niveaux de la vie politique belge. Ainsi nous commençons avec l'analyse du rapport des partis politiques francophones avec la question du *hijab*, nous abordons ensuite l'évolution des groupes de pression dans la controverse. Nous passons après à l'étude de l'agenda parlementaire

et gouvernemental de la politique fédérale, communautaire et régionale pour en finir avec l'examen des actions des conseils communaux.

### 3.1 Les partis politiques et les groupes de pression

Les partis politiques et les différents groupes de pression qui ont participé au débat autour du *hijab* ont été d'une certaine façon influencés ou contraints par les médias à donner leur avis sur la question. Dans un premier temps, nous étudierons la pression exercée par les médias sur les grands partis politiques (PS, MR, CDH, ÉCOLO) pour ensuite analyser la réponse de ces derniers. En outre, nous suivrons la même méthode pour décortiquer le comportement des groupes de pression tels que l'exécutif des Musulmans, le CAL, le front laïque, le MRAX, etc., face à l'influence des médias.

Avant de nous interroger sur la prise de position des groupes politiques face aux pétitions tant des groupes de pression que des médias, il faut souligner que le début de notre étude coïncide avec la campagne électorale de 2009, de mars à juin de la même année. Cette époque est sans doute une période de politisation accrue de la presse mais c'est aussi la phase la plus pertinente pour l'étude de la pression des groupes et des médias sur la création de l'agenda dans les partis politiques.

Dans ce contexte électoral, une décision du Conseil d'État déboutant le MRAX<sup>103</sup> lance le débat dans les médias et par contamination dans les partis politiques francophones. À partir de ce fait, les groupes de pression musulmans soutiennent l'appel du collectif *neutralité.be* qui demande une solution juridique pour la question du *hijab*. Cet appel<sup>104</sup> lancé en avril 2009 par le collectif a été mis en avant par les musulmanes qui ont écrit aux partis pour qu'ils clarifient leurs positions à moins d'un mois des élections. Les groupes politiques ont répondu à cet appel – considéré comme une pression externe à nos yeux. Voici un bref résumé de leurs positions :

1. Le PS : son programme n'aborde pas la question du port du *hijab* dans les établissements scolaires, mais il confirme à son tour que chaque école doit rester libre

---

<sup>103</sup> Hugues Dorzée, « Il est autorisé d'interdire le foulard ». *Le Soir*, 7 avril 2009, p. 4.

<sup>104</sup> [http://www.neutralite.be/dossier\\_de\\_presse\\_30\\_avril\\_2009.pdf](http://www.neutralite.be/dossier_de_presse_30_avril_2009.pdf). visité le 19 juin 2011.

d'interdire ou d'autoriser le port du *hijab*. Cependant, dans une note interne, la ministre bruxelloise de l'Enseignement, Françoise Dupuis (PS), défend « l'interdiction absolue du port du foulard à l'école ».

2. Le MR : à la différence de la « liberté de principe pour les élèves » qu'ils prônaient aux législatives de 2007, en 2009 le groupe politique penche pour laisser le choix aux chefs d'établissements.
3. Le cdH : pour sa part, son programme électoral aborde la question du *hijab* en disant vouloir « mettre en place une réelle réflexion autour de la question du port du foulard ». Mais pour le moment ils laissent faire les établissements. Cependant, la version initiale du programme défendait « la non-interdiction du port d'un foulard raisonnable librement choisi ». D'ailleurs, Abdelghani Ben Mousa propose un amendement au programme électoral visant la non-interdiction du *hijab* à l'école<sup>105</sup> qui n'a pas été finalement incluse dans le programme.
4. ÉCOLO : défend à outrance le libre choix des jeunes filles ; il est donc contre l'interdiction puisque cela aboutit à une « situation d'exclusion ».

Ces déclarations dans la presse vont être la source de nombreuses controverses internes et externes dans les partis politiques. Il y a d'abord des critiques externes de certains partis politiques envers d'autres, par exemple Daniel Bacquelaine attaque le parti vert pour sa position envisageant la libéralisation du port du *hijab*. Cette question a été la cible des critiques externes par les médias comme *Le Soir* qui a vivement critiqué Bacquelaine dans une brève où la rédaction accuse le libéral d'instiguer le débat actuel sur le *hijab* et d'oublier les actions antérieures de son parti<sup>106</sup> – faisant référence à la proposition de Hervé Hasquin en 2002 qui avait failli adopter avec son gouvernement (MR-PS-ÉCOLO) une position commune en faveur de l'autorisation conditionnée du port du *hijab* à l'école. Les critiques des médias n'ont pas fini là, le groupe ÉCOLO a

---

<sup>105</sup> <http://www.scribd.com/doc/31193251/Amendements-au-programme-electoral-du-cdH-Axes-Economie-et-Contrat-social>. Visité le 19 juin 2011.

<sup>106</sup> « Voile à l'école : le MR fustige et... oublie », *Le Soir*, 22 mai 2009, p. 8.

été aussi ciblé par le journal pour avoir utilisé son article pour réaliser sa campagne politique à Molenbeek<sup>107</sup>.

Bref, les déclarations ont été la source de controverses internes et externes dans l'arène politique et médiatique. D'ailleurs ces déclarations ont été utilisées à des fins électoralistes. Les partis (PS et MR) qui se disaient pour la liberté des établissements vont virer vers l'interdiction de fait au cours de l'année mais surtout après les élections. Les tenants de la liberté du port du *hijab* (ÉCOLO) vont restreindre leur position et le cdH va continuer avec des tiraillements entre ses membres sans arriver à un positionnement aussi clair que dans son programme électoral. À partir de cette première prise de position, les contradictions, les changements d'avis et les pressions médiatico-politiques vont faire leur apparition à plusieurs reprises en ce qui concerne le *hijab* à l'école. D'autres questions sur le *hijab* dans les institutions publiques et sur la burqa vont aussi apparaître dans le contexte politique, cependant nous nous centrerons d'abord sur l'évolution des positions sur le *hijab* à l'école car le décalage a été plus évident avec cette question.

Dans ce premier positionnement des partis nous trouvons déjà des contradictions entre la position formelle du parti et les membres des groupes politiques, comme Hervé Hasquin (MR) qui défend « la liberté de porter le foulard, moyennant des conditions » face au positionnement de libre choix des établissements de son parti ou Françoise Dupuis (PS) qui prône l'interdiction contre la position de *statu quo* des écoles de son groupe politique. Cependant ces discordances avec la position formelle du parti restent modestes avant les élections de 2009. La campagne électorale terminée, l'évolution du discours politique sur le *hijab* à l'école commence se faire ressentir plus fortement : le premier signe de changement est relayé par *Le Soir* en affirmant que « PS et MR restent partisans de l'interdiction de fait dans les établissements scolaires »<sup>108</sup> – cependant ils avouaient laisser le choix aux chefs d'écoles avant les élections.

En ce qui concerne la coalition au pouvoir régional, l'Olivier, composé par le cdH, le PS et ÉCOLO, va éviter de rouvrir le dossier dans l'immédiat évitant ainsi de faire face aux divisions sur le sujet des partis de la coalition : le PS étant pour l'interdiction, le cdH

---

<sup>107</sup> Ricardo Gutierrez, « Voile à l'école : ÉCOLO ratisse large », *Le Soir*, 23 mai 2009, p. 5.

<sup>108</sup> Alain Gérard, « Une rentrée sans voile » *Le Soir*, 27 juin 2009, p. 2.

pour la liberté aux écoles et ÉCOLO pour la non-interdiction. Ils prennent la décision de prôner officiellement d'attendre les Assises de l'interculturalité, lancées par Joëlle Milquet (cdH) en tant que ministre fédérale de l'Égalité des chances, pour prendre les décisions concernant le *hijab* à l'école. Ce positionnement va être la règle générale des discours officiels des partis et de certains hommes et femmes politiques pendant tout le reste de la période étudiée. De même, au moment de l'interdiction à Anvers et dans l'enseignement flamand en septembre 2009, les partis du gouvernement n'ont pas pris une autre position qu'attendre les Assises de l'interculturalité. D'ailleurs en décembre 2009, la proposition de loi de Philippe Mahoux (PS) présentée en 2007 « visant à appliquer la séparation de l'État et des organisations et communautés religieuses et philosophiques non confessionnelles » a été reportée en attendant les conclusions des Assises de l'interculturalité.

À part la position « officielle » des partis au pouvoir, des nombreux mouvements internes vont secouer les groupes de l'Olivier. Ces positionnements individuels vont mettre en exergue la difficulté des groupes politiques de s'aligner en bloc dans la question du *hijab*. Nous avons choisi quelques exemples pour rendre visible les changements d'avis à l'intérieur de chaque parti et les divergences entre la position officielle et la réalité interne des partis francophones.

- Le PS convoquait, fin septembre 2009, une commission de laïcité présidée par Pierre Galand, président du CAL, pour arrêter sa position sur le *hijab*, cependant aucune proposition n'a été adoptée par le parti.
- Au cdH, une note interne provisoire soumise au bureau du parti a été publiée par le journal, où ils défendent le bannissement du *hijab* avant la 3<sup>e</sup> ou la 5<sup>e</sup> année. De même la présidente du cdH Joëlle Milquet a affirmé dans un article être favorable à l'interdiction du *hijab* jusqu'à l'âge de 16 ans. Mais la crise la plus remarquable reste la démission forcée de Mohamed Fekrioui. Étant conseiller communal cdH à Charleroi, il vote contre l'interdiction du *hijab* dans le nouveau règlement communal. Dès lors sa chef, Véronique Salvi, lui a demandé, à la suite de son vote, de présenter sa démission de la présidence de la commission communale enseignement.

- Finalement chez ÉCOLO, en décembre 2009, Bernard Wesphael rend public son avis en contradiction avec celui de son parti en appelant à l'interdiction du *hijab*. Il informe aussi dans un entretien réalisé par le journal qu'ÉCOLO avait sondé ses militants sur le « port du voile » et qu'il s'était instauré un débat au sein d'ÉCOLO, mais aussi au sein des autres partis francophones.

Par contre, l'opposition composée par les libéraux restreint de plus en plus ses positions. Si bien qu'aux élections ils laissaient libre choix aux établissements scolaires, mais en septembre 2009 le MR propose une interdiction du *hijab* jusqu'à l'âge de 16 ans. *A contrario*, les étudiants libéraux soutenus par Hervé Hasquin, regrettent le bannissement de tout signe ostentatoire dans les écoles puisqu'il ne respecte pas le droit constitutionnel à manifester les religions ou les opinions politiques des élèves. Malgré le désaccord des étudiants libéraux, le parti politique progresse vers une position d'interdiction totale des signes ostentatoires dans les établissements scolaires, incluant le *hijab*. Le groupe libéral va même déposer des textes législatifs dans toutes les assemblées avec le but d'interdire le *hijab* à l'école fin 2009.

Ces allers-retours de débats internes et de positionnements individuels nous montre les contradictions au sein des partis au pouvoir qui prévoient d'un côté d'attendre les Assises mais qui en interne souffrent des écarts de la politique adoptée généralement. Le débat ouvert dans ces partis semble répondre à l'instauration dans les médias et dans l'opinion publique de « l'affaire du voile » en tant que problème majeur qu'il faut résoudre. Même dans les colonnes du *Soir*, Joëlle Milquet confirme la pression médiatique dont souffre le gouvernement : « À chaque gouvernement sa vie propre, avec les pressions médiatiques, les agendas politiques »<sup>109</sup>, disait-elle à propos de la question du *hijab*. Un autre signe évident de la pression médiatique pour la prise de solutions au conflit scolaire autour du *hijab* reste les appels continus<sup>110</sup> tant de la part journalistes que des intervenants à une solution politique du problème vu l'incapacité ou le peu de prédisposition du conseil d'État à trancher sur ce thème. En outre,

---

<sup>109</sup> Hugues Dorzée, « Voile non-admis jusqu'à 16 ans ? », *Le Soir*, 21 janvier 2010, p. 6.

<sup>110</sup> À cinq reprises le Conseil d'état a évité de traiter le fond de la question, c'est-à-dire la recevabilité de l'interdiction des couvre-chefs dans les écoles. La réponse de la rédaction du journal et d'intervenants clés, comme Eduard Delruelle, Guy Haarscher, le CAL, Claude Dogot et Marc Evrard, tous les deux préfets aux athénées, a été l'appel aux politiques à légiférer sur le *hijab*.

l'augmentation du nombre des écoles qui interdisent le *hijab* et les recours des filles exclues des établissements font monter la tension à propos de la question du *hijab* et incitent à la mise à l'ordre du jour politique de « l'affaire du voile ».

La médiatisation accrue de la question et la politisation du sujet alertent les partis et ces derniers répondent avec des mouvements internes puisque le positionnement officiel doit être protégé évitant ainsi de créer des conflits dans l'Olivier. Outre le danger sur l'accord politique, l'attente des propositions des Assises de l'interculturalité rend difficile la mise au clair des positions des partis et du gouvernement lui-même, qui se verrait discrédité si des décisions étaient prises sans l'avis des experts réunis aux Assises. De plus, nous soulignons que le ton général de l'évolution des positions de partis s'approche de plus en plus de l'interdiction du *hijab* à l'école en même temps que les discours relayés par le journal s'approchent de cette solution du conflit. Bref, si avant les élections 2009 trois partis (cdH, PS, MR) suivaient le profil de liberté aux établissements scolaires et un (ÉCOLO) déclarait sa position anti-prohibitionniste, après les élections les partis qui forment l'Olivier tendent à ne pas se positionner en tant que groupe politique mais les politiques qui les composent optent individuellement pour l'interdiction. Le MR, l'unique groupe hors du gouvernement, a de son côté restreint sa politique en prônant l'interdiction totale du *hijab* à l'école.

En conclusion, la prise de position des partis politiques a été dans un premier temps la conséquence directe de la pression exercée par des groupes de musulmanes et de *neutralité.be*. Cependant, l'influence des médias nous semble importante en tant que véhicule ou médiateur entre les pétitions des groupes de pression et les partis. À partir des premières déclarations « officielles » des partis politiques, l'influence des médias s'accroît quant à la mise à l'agenda des groupes politiques. Les médias poussent continuellement à la prise de position personnelle des politiques qu'instiguent la personnalisation<sup>111</sup> du pouvoir par les médias eux-mêmes. Les groupes politiques ne sont plus la référence politique mais bien certains personnages très médiatisés, comme Joëlle Milquet ou George Dallemagne. Étant donné que les médias sont la principale source de connaissance des propositions politiques envers des sujets controversés, le rôle du journal augmente en ce qui concerne la focalisation sur ce thème au lieu des

---

<sup>111</sup> Roland Cayrol, *Medias et démocratie : la derive*, n.l, Presses Sciences Po, 1997.

autres questions importantes pour l'électorat. De plus, les médias vont adapter le message politique à la loi médiatique avec l'impératif des phrases courtes et frappantes qui captivent le spectateur mais n'approfondissent pas vraiment la question. Toute une série de pressions vont influencer la vie des groupes politiques en centrant toutes les questions multiculturelles sur ce thème précis. Le cumul de débats, la mise à l'agenda médiatique quasi-quotidienne et les controverses soulevées sans cesse dans les colonnes du journal contribuent à la mise à l'agenda politique de « l'affaire du voile » et au déplacement du lieu de la politique des parlements aux médias comme nous le remarquerons avec la question de la burqa et la place du journal dans son bannissement.

### 3.2 Les groupes de pression.

Les groupes de pression à leur tour ont joué aussi un rôle important dans la mise à l'ordre du jour politique de l'affaire du *hijab*. Au même titre que les partis politiques certains changements d'avis ont évolué vers la défense de l'interdiction du *hijab*. Le CAL a présenté le cas le plus remarquable de changement d'avis vers l'interdiction des signes religieux dans la période étudiée. Cependant, d'autres associations comme le MRAX, le Collectif des Féministes laïques ou les plateformes de musulmanes soutiennent la non-interdiction du *hijab* dans les écoles. Dans ce cas précis, les avis sur le sujet ont été plus partagés que sur la scène politique, ce qui a soulevé entre eux des réponses multiples. La figure 28 nous montre les groupes et leurs positionnements en ce qui concerne le *hijab* à l'école.

**Figure 28**

	Prohibitionniste	Non-prohibitionniste
RAPPEL	X	
CAL	X	
Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB)		X
Ni putes ni soumises	X	
Fédération des associations marocaines de Flandre		X
Ligue Arabe Européenne		X



	Prohibitionniste	Non-prohibitionniste
Boeh!		X
Femmes prévoyantes socialistes	X	
Centre pour l'égalité des chances	X	
Collectif des Féministes laïques		X
MRAX		X
Conseil de femmes francophones de Belgique	X	
Neutralité.be		X

Nous trouvons que dans le débat du *hijab* à l'école les groupes de pression ont joué un rôle révélateur dans la mise à l'agenda politique de la question. Ils deviennent ainsi un facteur d'influence qui s'allie souvent aux médias pour exercer une pression sur l'ordre du jour politique. Cette pression est exercée au travers des médias grâce à des appels aux politiques, comme ceux de *neutralité.be*, la critique des actions politiques – le CAL a été un des instigateurs les plus renommés de la période étudiée – et les prises de position de chaque groupe de pression. En outre, les journalistes ont souvent fait appel à ces institutions pour avoir leur avis lors des nouveaux événements politiques. En fin de compte, les groupes de pression ont une place dans le débat sur le *hijab* car les médias reproduisent leurs positionnements et les politiques prennent en compte leurs appels. Toutefois, *Le Soir* n'a pas relayé leur avis ou fait des allusions à ces groupes qu'à 15 reprises, ce qui, à côté de la politisation de l'affaire, semble peu. Un autre point à remarquer est l'omniprésence du CAL par rapport aux autres groupes de pression. S'il s'agit d'une préférence du journal ou d'une pression plus profonde de la part du groupe, la question continue à se poser. Nous soulignerons seulement ici les bons rapports du journal et du CAL face à ceux d'autres groupes de pression. Comme nous l'avons souligné dans l'analyse des intervenants, le CAL et son directeur ont été des sources primaires pour le quotidien belge.

En dehors de la question du *hijab* à l'école, les autres controverses liées à ce morceau de tissu ont soulevé des réactions dans les partis politiques et les groupes de pression. Au même titre que pour la controverse dans les écoles, les partis politiques n'ont pas suivi une ligne directrice, chaque homme/femme politique donnant son avis sans qu'il ou elle représente la position de son parti ni du Gouvernement. La question de la burqa et du

niqab devient l'unique exception à cette norme médiatique qui individualise les prises de position et coopère à la personnification. Tous les partis politiques ont été d'accord sur la « nécessité » d'interdire la burqa dans l'espace public. Cette espèce d'accord collectif a été possible grâce à la médiatisation de l'affaire de la burqa et à l'image véhiculée par *Le Soir*. Les débats créés à ce sujet et la publication des positionnements politiques qui s'accordaient sur le point de l'interdiction de la burqa ont donné l'occasion aux politiques de se rendre compte du positionnement général sur la burqa. Ces avis partagés ont débouché finalement sur l'introduction de deux propositions de lois interdisant le port de la burqa dans les lieux publics. À propos de la place occupée par *Le Soir* dans la création du consensus autour de la burqa, Christine Defraigne affirme dans les colonnes du quotidien :

Ces dernières semaines, les prises de position dans *Le Soir* d'Edouard Delruelle, directeur du Centre pour l'égalité de chances, mais aussi des intellectuels comme Claude Demelenne et Henri Goldman, au travers du débat qu'ils ont tenu dans vos colonnes, laisse supposer que les démocrates devraient pouvoir s'accorder sur l'interdiction de la burqa et du niqab. Pas seulement pour des raisons de sécurité publique, mais aussi pour des considérations de sociabilité inhérentes aux exigences du vivre-ensemble.<sup>112</sup>

Cette déclaration de la chef du groupe MR au Sénat nous confirme le rôle révélateur que joue le journal grâce la visibilité qu'il octroie à l'affaire et aux intervenants qu'il a choisis et mis en avant. Nous reviendrons *a posteriori* sur ce rôle dans notre analyse des interventions au Sénat et à la Chambre, mais nous soulignerons ici l'importance de l'homogénéisation des commentaires relayés par le journal comme étant un facteur décisif dans la mise à l'ordre du jour politique de la question de la burqa. Si les médias n'ont pas créé la loi, le quotidien belge de référence a eu une place déterminante dans la préconisation et la légitimation de la solution législative imposée par le gouvernement *a posteriori*.

En résumé, la médiatisation de « l'affaire du voile » a eu un effet sur les partis politiques et sur les groupes de pression car la pression médiatique continue sur le sujet a entraîné une plus grande préoccupation de ces deux institutions sur le sujet. Si dans la période de pré-campagne politique le *hijab* ne représentait pas un point important de leurs programmes politiques, à mesure que la médiatisation s'accroissait en époque de campagne les partis n'ont pas hésité à mettre en avant leurs positions. Dans leur étude intitulée « L'effet des médias et des programmes de partis sur le contenu des

---

<sup>112</sup> Ricardo Gutierrez, « Le MR veut interdire la burqa », *Le Soir*, 3 septembre 2009, p. 4.

accords de gouvernement, 1991-1999 : particratie ou médiacratie ? »<sup>113</sup>, Benoît Rihoux, Patrick Dumont et Régis Dandoy arrivent à une conclusion assez en accord avec notre hypothèse, à propos de l'influence des médias sur les partis politiques et leurs programmes politiques au travers de la médiatisation accrue du sujet.

On peut dire que les médias exercent, au total, peu d'influence sur le contenu des programmes de partis, en tout cas à court terme. Par contre, on peut trouver la trace d'une certaine influence sur le plus long terme, comme s'il existait une sorte de logique d'"accumulation" : lorsqu'un thème reçoit, de manière régulière et pour une durée assez longue, une forte attention médiatique, il finit par recevoir une place assez importante dans les programmes.

Bien que nous n'ayons pas noté de changements immédiats sur les agendas des partis politiques au début de notre étude, avec le temps, les partis commencent à mettre à leur agenda le *hijab* car l'intense médiatisation fait rage sur les membres des partis. À noter que la médiatisation de l'affaire était présente depuis 2003 par contamination de l'affaire française. Après un pic de médiatisation dans les années 2003 et 2004, la question est revenue en 2009, donc les partis avaient déjà été influencés par rapport au *hijab* depuis 6 ans. Ceci a pu vraisemblablement inciter les mouvements internes que nous avons soulignés. Malgré ce constat, nous ne pouvons pas attribuer tout le pouvoir d'influence aux médias mais en coopération avec un cumul d'épiphénomènes, des avis du Conseil d'État, la pression de l'opinion publique et des groupes de pression, entre autres facteurs.

### **3.3 Le Parlement fédéral**

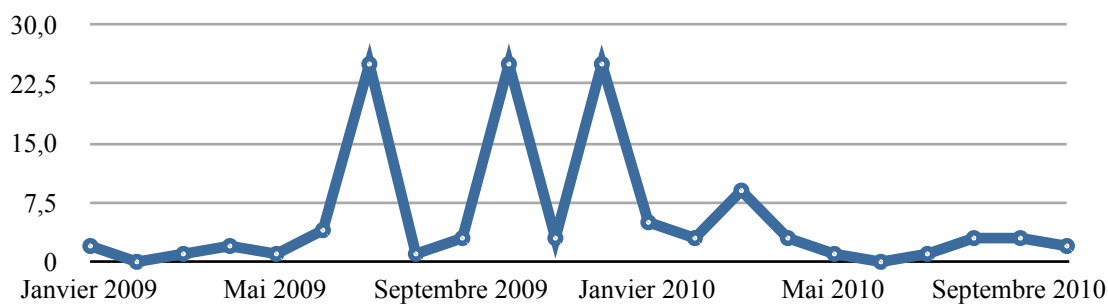
Ayant déjà analysé l'influence médiatique et celle des groupes de pression sur les partis politiques, nous nous concentrerons maintenant sur la mise à l'ordre du jour parlementaire du *hijab* grâce à l'étude approfondie des différentes interventions réalisées au Parlement fédéral. Cette étude recueille donc des propositions de loi et de résolution, des propositions de modification du règlement d'ordre intérieur, des projets de loi et les questions écrites et orales à la Chambre et au Sénat fédéral. Cette collecte de données servira à notre analyse chronologique et thématique afin d'établir en quelle mesure les médias ont participé à la mise à l'agenda parlementaire du *hijab*.

---

<sup>113</sup> Benoît Rihoux, Patrick Dumont et Régis Dandoy, « L'effet des médias et des programmes de partis sur le contenu des accords de gouvernement, 1991-1999 : particratie ou médiacratie ? », in *Mise à l'agenda politique en Belgique (1991-1999)*, Academia Press, Gent, 2005, pp. 71-97.

Tout d'abord, nous avons comptabilisé une totalité de 118 apparitions de la question du *hijab*, dans tous ses aspects (*hijab* à l'école, dans les institutions, burqa...), pendant la période comprise entre janvier 2009 et octobre 2010. Nous avons opté pour élargir la période d'étude au-delà de la fin de notre corpus afin d'éviter l'absence des possibles effets postérieurs d'un agenda sur l'autre en prenant en compte le décalage qui peut se produire entre la médiatisation et la mise à l'ordre du jour parlementaire. Nous avons créé une chronologie (fig. 29) pour analyser les périodes où la question du *hijab* a été davantage abordée. Par ailleurs nous réaliserons une comparaison entre la chronologie politique et celle médiatique pour analyser les possibles effets de l'arène médiatique sur l'arène politique.

**Figure 29**



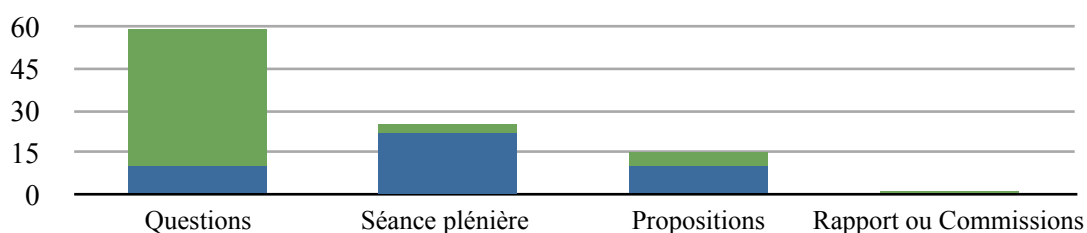
La chronologie nous montre tout d'abord la présence de quatre pics, trois pics très accentués qui correspondent aux mois de juin-août 2009, septembre-novembre 2009 et novembre 2009-janvier 2010, et un pic légèrement saillant entre février et avril 2009. Les creux pour leur part occupent la période de janvier à juin 2009 avec un nombre d'apparitions inférieur à cinq. Les creux suivants sont plus courts et ils ont lieu aux mois d'août 2009, novembre 2009 et février 2010. Finalement un creux semblable à ceux du début de la période étudiée va apparaître à partir d'avril 2010. Il faut remarquer que la mise à l'ordre du jour parlementaire est marquée, de même que dans le cas de l'agenda des médias, à cause de la présence presque inconditionnelle de la question du *hijab* dans la période étudiée. Quant à l'agenda politique, le thème ne disparaît qu'à deux reprises : en février 2009 et juin 2010.

Il faut préciser que, dans la chronologie, nous avons présenté conjointement les apparitions de la question du *hijab* tant au Sénat qu'à la Chambre et tous les types d'apparition si bien que les questions orales et écrites, les interpellations, les

propositions de loi, de résolution, de modification de règlement, de déclaration de révision des articles de la Constitution, les amendements des propositions de loi et les projets de loi se retrouvent dans la comptabilisation effectuée. À remarquer aussi que les questions tant écrites qu'orales qui ont été adressées à différentes personnalités du parlement sont comptabilisées par le nombre de fois où elles ont été abordées par le Parlement, c'est-à-dire qu'une même question posée à trois parlementaires différents va apparaître trois fois dans notre analyse. Nous attribuons ainsi l'importance au nombre d'apparitions de la question et non à la question elle-même dans cette section de notre analyse de la mise à l'ordre du jour parlementaire de « l'affaire du voile ».

Une fois ces précisions faites, nous avons classifié séparément dans un graphique (fig. 30) les types d'apparition et le lieu d'apparition. La couleur verte représente alors l'apparition au Sénat et la bleue à la Chambre. La première colonne fait allusion aux questions écrites, le deuxième aux questions et interpellations orales, la troisième aux propositions ou projets de loi ou de résolution et la dernière colonne fait référence aux commissions ou aux rapports spéciaux sur le sujet.

**Figure 30**



En analysant ces chiffres, nous constatons la fréquence avec laquelle la Chambre a abordé la question dans les séances plénières et le nombre non négligeable de propositions qui ont été formulées au sein de la Chambre. Quant au Sénat, les discussions à propos du *hijab* ont été abordées davantage par le biais écrit que dans les interventions plénières. Cependant, le Sénat a abordé le sujet dans des rapports périodiques sur la Belgique présentés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW) qui exige un approfondissement plus grand de la problématique du *hijab* que lors des questions-réponses. En outre, le Sénat a présenté moitié moins de propositions de loi que la Chambre, soit 5 propositions du Sénat contre 10 de la Chambre. En résumé, la Chambre a été interpellée 10 fois par des questions

écrites, 22 fois en séance plénière ; de son côté le Sénat a été questionné à propos du *hijab* 49 fois par écrit et 3 fois en séance plénière. À part la présence notable des questions écrites dans l'ordre du jour du Sénat, il nous semble que la question a été davantage abordée par la Chambre. En cause le nombre important d'interpellations directes et le nombre de propositions effectuées. Nous nous étendrons davantage sur le fond de ces questions à la fin du chapitre, cependant en ce qui concerne la quantité, le Sénat a été plus fortement frappé par « l'affaire du voile ».

Dans les thématiques traitées à la Chambre et au Sénat durant les pics déjà mentionnés, nous constatons des convergences avec les sujets médiatisés par le journal étudié mais aussi avec d'autres controverses qui n'ont pas été relayés par *Le Soir* mais par d'autres médias. Pour le premier pic qui comprend la période de juin-août, les parlementaires se sont attardés sur trois questions : le port de signes religieux dans les services publics fédéraux sur base de la publication de la note du SPF Justice par le journal<sup>114</sup> ; le port de la burqa<sup>115</sup> ; et l'interdiction du port de foulard dans une école<sup>116</sup>. Pour le deuxième pic en septembre-novembre 2009, les parlementaires continuent à traiter de la question du port des signes ostentatoires dans les institutions publiques<sup>117</sup> et de la burqa<sup>118</sup>. Une autre controverse sur le port du *hijab* aux tribunaux fait irruption sur la scène politique au travers d'une chaîne de télévision<sup>119</sup> qui montrait des femmes portant le *hijab* dans un tribunal bruxellois et d'un autre incident avec des *muhijabas* à la Justice de paix de Gand<sup>120</sup>, également médiatisé. Le troisième pic de novembre 2009 à janvier 2010 est marqué par les propositions de lois « visant l'interdiction des signes convictionnels au

---

<sup>114</sup> À la Chambre de représentants de Belgique : CRIV 52 Com 614, 1 juillet 2009. CRIV 52 PLEN 104, 25 juin 2009. CRIV 52 COM 624, 8 juillet 2009.

Au Sénat : Anales 4-81, 25 juin 2009, Question écrite N° 4-3727-4-3748 8 juillet 2009.

<sup>115</sup> « Proposition de résolution portant sur la création d'une commission spécifique sur la question du port de la burqa en Belgique » Déposée par Mme Anne-Marie Lizin, Sénat fédéral, Doc. 4-1406/1, 16 juillet 2009.

<sup>116</sup> Question N° 14108, La Chambre, Doc. CRAVB 52 COM 628, 14 juillet 2009.

<sup>117</sup> Question N° 4-4748 à 4-4768, Sénat Fédéral, 13 octobre 2009

<sup>118</sup> « Proposition de loi insérant un article 563/1 dans le Code pénal en vue d'interdire à toute personne de circuler sur la voie publique et dans les lieux publics le visage masqué, déguisé ou dissimulé », Déposée par Mme Christine Defraigne, sénat fédéral, Doc. 4-1460/1, 15 octobre 2009.

<sup>119</sup> Question n° 740 de monsieur le député Filip De Man du 06 juillet (N.) au ministre de la Justice : Accès des musulmanes voilées au Palais de justice de Bruxelles, La Chambre de représentants de Belgique, Doc. QRVA 52 75, 7 septembre 2009.

<sup>120</sup> Question N° 4-4584, Sénat Fédéral, 25 septembre 2009.

sein de l'administration publique de l'État fédéral et des organes d'intérêt public qui en dépendent », la « Proposition de déclaration de révision de l'article 10 de la Constitution » et la « Proposition de déclaration de révision de l'article 10 de la Constitution » déposés par Daniel Bacquelaire le 1<sup>er</sup> décembre. Encore une fois, les questions sur le port des signes religieux dans les administrations et sur la burqa s'imposent dans l'agenda politique du Parlement fédéral. En dernier lieu, pour le pic le plus léger, celui de mars 2010, il a été question du port du *hijab* dans les institutions publiques (la police, le SPF, l'administration publique), de la burqa et des amendements de la loi « visant l'interdiction des signes convictionnels au sein de l'administration publique de l'État fédéral et des organes d'intérêt public qui en dépendent ».

En résumé, nous constatons la présence inconditionnelle de la question du *hijab* dans les administrations publiques et de la problématique de la burqa, deux controverses qui ont d'ailleurs occupé assez souvent les colonnes du *Soir*. Cependant, l'absence de propositions et de questions au Parlement à propos du *hijab* à l'école nous semble surprenante. La médiatisation n'a eu pratiquement aucun effet sur la vie parlementaire fédérale malgré l'interdiction des signes religieux en Flandre, malgré les expulsions dans les écoles, etc. Si l'effet des médias peut s'envisager dans le cas du *hijab* dans les administrations et de la burqa, l'absence d'un ordre du jour parlementaire chargé de questions et de propositions sur la controverse qui a majoritairement rempli les feuilles du journal nous confirme que les médias peuvent influencer l'agenda mais sans évidemment imposer quoi que ce soit. Il existe de nombreux autres critères et sources d'influence ou de censure qui évitent l'arrivée de certains sujets à l'agenda parlementaire malgré l'intense médiatisation. Rens Vliegthart et Stefaan Walgrave dans leur article « Médias et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge »<sup>121</sup> affirment que « la couverture médiatique des différents enjeux politiques a un impact sur l'action parlementaire, mais il y a une gamme de modulateurs jouant à différents niveaux qui modifient l'effet des médias de masse sur la politique ». Néanmoins, le lancement des Assises de l'interculturalité et l'ouverture du débat sur les aménagements raisonnables par le gouvernement en place est un signe de la mise à l'ordre du jour politique de la controverse du *hijab* à l'école. Il nous semble que cette

---

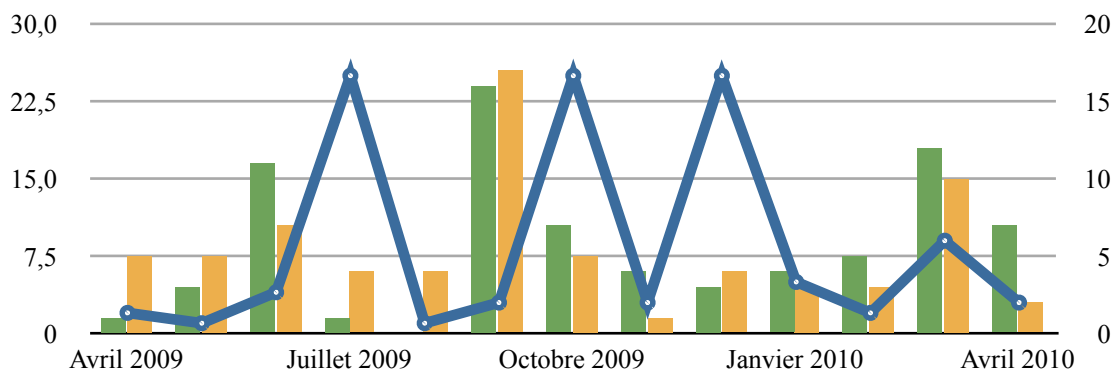
<sup>121</sup> Rens Vliegthart & Stefaan Walgrave, « Médias et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 16 n° 3, 2009, pp. 423-440.

commission a été créée pour fabriquer un « avis consensuel » sur lequel baser les possibles propositions de loi ou de règlement. Donc, en fin de compte, la politique maintient la question du *hijab* à l'école dans son agenda en dehors de la vie parlementaire. Nous nous étendrons davantage sur les actions politiques hors du parlement dans la dernière partie de notre analyse.

Nous analyserons l'influence de la mise à l'agenda médiatique sur la mise à l'ordre du jour parlementaire. Pour ce faire nous avons comparé les chronologies médiatique et politique (fig. 31) afin d'analyser le *time lag*, le *decay lag* et le temps entre un pic et un autre en comparaison de l'agenda médiatique. Ces concepts nous permettent de mettre en évidence quel type de modèle d'influence a été observé dans cette période étudiée.

○ Politique ■ Nouvelles ■ Opinions

**Figure 31**



Dans cette ligne du temps comparée nous constatons qu'au début de la médiatisation du journal, le *time lag* ou temps nécessaire d'influence de l'agenda des médias sur l'agenda politique est *grosso modo* d'une à quatre semaines, c'est-à-dire que le mois suivant l'intensification médiatique se produit un accroissement considérable des apparitions dans l'agenda parlementaire. C'est le cas de la médiatisation de juin qui produit un pic dans l'agenda politique en juillet et celle de septembre qui a un effet pareil dans l'ordre du jour parlementaire d'octobre. Cependant, le troisième pic de l'agenda politique ne coïncide pas avec une médiatisation accrue de la part du *Soir*, or quand nous analysons les thématiques traitées par le Parlement à cette époque nous nous rendons compte de la continuité au Parlement des questions soulevées antérieurement par les médias, notamment celle de la controverse sur *hijab* dans les administrations et celle de la burqa.



En effet le tempo politique et le tempo médiatique ne se chevauchent pas souvent en raison des différents rythmes imposés à chaque sphère. Le facteur temps est important dans la construction du consensus politique puisqu'il a besoin de périodes étendues, tandis que dans la médiatisation priment la vitesse et la nouveauté. Toutefois, au dernier pic de février à avril 2010, nous assistons à un chevauchement de l'agenda politique et de l'agenda des médias quant à la question des signes religieux dans l'administration et les institutions et celle de la burqa.

Un autre aspect à soulever dans la ligne du temps comparée est le *decay lag*, c'est-à-dire le temps que prend un thème pour disparaître de l'agenda. À l'opposé de l'agenda des médias, le thème du *hijab* a disparu deux fois de l'agenda parlementaire, la première en février 2009 et une deuxième fois en juin 2010, cependant nous allons retenir uniquement la première disparition puisque la deuxième se trouve dans la période du changement de gouvernement et des parlementaires en raison des élections de juin 2010. Revenant au *decay lag*, la disparition de la question en février nous montre une moindre attention portée au *hijab* par la vie parlementaire. Or au moment où la controverse revient dans la sphère médiatique, les parlementaires ont abordé la question sans cesse et d'une manière très répétitive comme l'ont fait les médias. En outre, dans la temporalité de la mise à l'agenda, nous observons une certaine similitude entre les pics et les creux, les pics ne dépassent à aucun moment la période d'un mois et les creux, eux aussi, semblent suivre cette périodicité, de un et deux mois à chaque reprise. En contraste avec la ligne du temps médiatique, l'agenda parlementaire semble plus continu et méthodique dans le traitement du thème étudié.

Toutefois, en analysant l'évolution de l'influence des médias sur la vie parlementaire, nous trouvons intéressant de nous occuper de l'effet non-linéaire de l'influence. En comparant l'agenda médiatique et l'agenda politique nous constatons un décalage en ce qui concerne les thématiques traitées dans les pics pour l'un et l'autre et même un décalage total des pics quant au troisième pic de l'agenda parlementaire. Nous nous baserons sur les modèles non linéaires proposés dans l'étude « *The Agenda-setting*

Function of Television: Static and Dynamic Views »<sup>122</sup> réalisée par Brosius et Kepplinger. Ils développent quatre modèles non linéaires :

- Le modèle du *seuil* : un certain niveau minimum de médiatisation est indispensable pour détecter des effets d'influence ou de canalisation du sujet sur un autre agenda.
- Le modèle d'*accélération* : l'importance du thème s'accroît ou décroît dans une plus grande mesure que la médiatisation.
- Le modèle d'*inertie* : l'importance du thème s'accroît ou décroît dans une moindre mesure que la médiatisation
- Le modèle de l'effet *écho* : la médiatisation intense d'un thème pourrait faire en sorte que l'attention d'un autre agenda sur ce thème se prolonge au-delà du maintien réel du sujet dans l'agenda médiatique.

En ce qui concerne l'étude sur la mise à l'ordre du jour du *hijab*, nous observons la combinaison de plusieurs modèles. Dans les deux premiers pics parlementaires nous notons la présence du modèle d'accélération : lorsque les médias se focalisent sur la question du *hijab* dans les administrations en conséquence de la publication de la note interne du SPF Justice, le Parlement va aborder ce thème. De la même façon, dans le deuxième pic, l'apparition des femmes *muhijabas* dans les tribunaux, produit un effet presque immédiat au Parlement sur la question. Nous appuyons cette théorie sur les affirmations de l'ouvrage analysant l'agenda parlementaire belge « Médias et Politique. Les conditions de l'effet des média sur l'agenda parlementaire » qui affirme dans ses pages que :

Chaque mention d'une problématique dans la couverture médiatique conduit à une augmentation de l'attention à son égard dans l'agenda parlementaire de l'ordre de 0,0013. Ceci pourrait sembler marginal mais, compte tenu d'une fréquence de l'attention plus élevée pour les problématiques dans l'agenda médiatique, plusieurs mentions d'une problématique dans cet agenda durant les semaines précédentes peuvent accroître considérablement la probabilité d'une discussion parlementaire de cette problématique.<sup>123</sup>

Par contre, le troisième pic parlementaire coïnciderait plutôt avec le modèle d'effet écho puisque l'intense médiatisation des questions liées au *hijab* aurait causé un

---

<sup>122</sup> H.B. Brosius, & H.M. Kepplinger, « The agenda-setting function of television news: Static and Dynamic views », in *Communication Research*, 17, 1990, pp. 183-211.

<sup>123</sup> Rens Vliegthart & Stefaan Walgrave, « Médias et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 16 n° 3, 2009, p. 432.

prolongement des questionnements au sein du Parlement. Finalement le dernier pic nous semble s'accorder avec le modèle d'inertie car l'importance du traitement du *hijab* par la Chambre et le Sénat est inférieure à la médiatisation.

En somme, nous pouvons affirmer que la médiatisation de « l'affaire du voile » a eu un impact sur l'agenda parlementaire, mais nous ne pouvons pas établir avec certitude que les médias aient été la principale source de pression sur l'agenda parlementaire pour la mise à l'ordre du jour de la question du *hijab*. Vraisemblablement les médias, et plus concrètement *Le Soir*, ont joué un rôle important quant à la publication des informations qui ont pu provoquer certains événements au Parlement comme nous l'avons déjà expliqué. D'autres contraintes ont pu mettre en avant la question du *hijab*. Rens Vliegenthart et Stefaan Walgrave dans leur ouvrage énumèrent certaines conditions qui peuvent affecter l'influence médiatique sur la vie parlementaire :

La couverture médiatique d'une problématique conduit à une augmentation de l'attention portée au sein du Parlement à ce thème la semaine suivante, au-delà de l'effet même de l'inertie de l'attention parlementaire, de l'effet de l'agenda du Conseil des ministres, de l'effet des périodes électorales ainsi que de la tendance au cours du temps, mais aussi au-delà de l'effet des caractéristiques de la problématique, de l'attention pour la problématique dans l'accord gouvernemental, de la position du parti, de sa taille, et de l'attention consacrée par ce parti à la problématique dans son précédent programme. Le contenu thématique de l'agenda médiatique est donc important pour expliquer le contenu thématique des questions et interpellations que les parlementaires adressent au gouvernement.<sup>124</sup>

Ceci nous amène à nous poser des questions sur les modulateurs qui ont pu affecter la mise à l'ordre du jour de la question du *hijab* au Parlement fédéral. Les auteurs de l'ouvrage récemment cité sur les conditions de l'effet de la médiatisation sur l'agenda parlementaire belge proposent ainsi certains critères à étudier :

La couverture médiatique des différents enjeux politiques a un impact sur l'action parlementaire, mais il y a une gamme de modulateurs jouant à différents niveaux qui modifient l'effet des médias de masse sur la politique. Nous soutenons en particulier que le jeu gouvernement-opposition et les stratégies partisanes affectent la mesure et la manière dont les acteurs politiques accordent de l'attention à des thèmes présents médiatiquement. Les attributs des partis, les caractéristiques des enjeux, le niveau d'appropriation des enjeux, l'agenda gouvernemental sont tous liés à la position gouvernementale ou d'opposition des partis, et peuvent moduler l'impact que les médias ont sur l'agenda parlementaire.

Les auteurs ont d'ailleurs créé un graphique (fig. 32) où ils expliquent leurs thèses et les résultats obtenus dans leur recherche. En suivant ces consignes, nous analyserons certaines de leurs hypothèses qui nous semblent appuyer notre analyse. Nous étudierons

---

<sup>124</sup> Rens Vliegenthart & Stefaan Walgrave, « Médias et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 16 n° 3, 2009, p. 439.

ainsi l'effet des médias sur les partis de l'opposition et les partis au gouvernement, sur les grands partis en relation aux petits partis, sur l'appropriation de la problématique par les partis qui coopèrent davantage à la mise à l'ordre du jour du *hijab*, sur le type de problématique abordé selon ses caractéristiques de diviseur de l'opinion politique et endogènes, et sur l'importance de la temporalité selon la période électorale ou non-électorale.

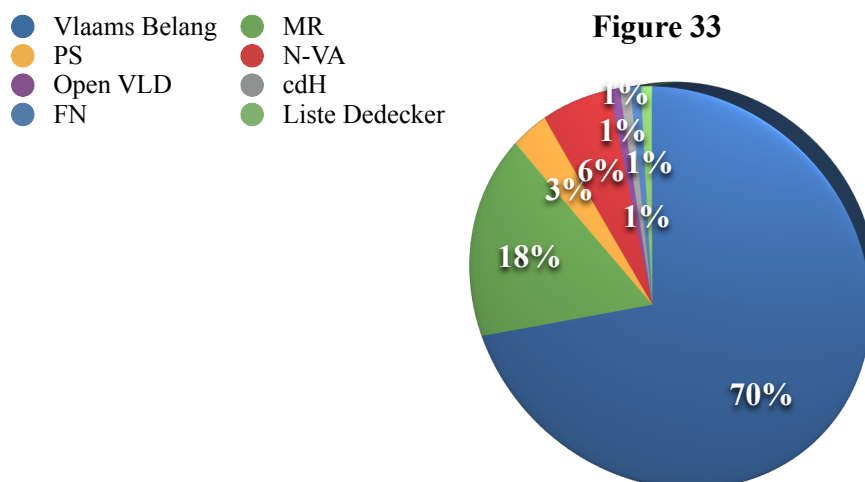
**Figure 32**

Type d'hypothèse	H#	Effet des médias sur le Parlement...	Résultat
Parti	H1	partis d'opposition > partis au gouvernement	+
	H2	petits partis > grands partis	+
Gouvernement	H3	thèmes contenus dans l'accord gouvernemental > autres thèmes	0
	H4	Thèmes abordés en Conseils des ministres > autres thèmes	+
Parti-Problématique	H5	problématiques appropriées > autres problématiques	+
Problématique	H6	problématiques qui divisent l'opinion et sont endogènes > autres problématiques	±
Temps	H7	augmente au cours du temps	+
	H8	période de non-élections > période d'élections	0

**Figure 32 : hypothèses et résultats des tests de Rens Vliegthart et Stefaan Walgrave**

Dans cette partie nous analyserons la participation de chaque parti dans la mise à l'ordre du jour du *hijab* au Parlement fédéral. Nous tenterons d'aborder les rapports entre les interventions des partis de l'opposition et les partis qui forment le gouvernement. Tout d'abord il faut préciser que le gouvernement fédéral belge pendant la période étudiée (janvier 2009 - décembre 2010) est une coalition à la rigueur pentapartite qui associe les familles démocrate-chrétienne (CD&V et cdH), libérale (Open VLD et MR) et le PS. Pendant cette période, deux gouvernements ont été mis en place sans que la coalition soit changée : le gouvernement de Herman Van Rompuy I du 30 décembre 2008 au 24 novembre 2009, puis, à la suite de sa démission, le Gouvernement d'Yves Leterme II du 25 novembre 2009 à avril 2010. Pendant la période d'avril à décembre 2010, un gouvernement en fonction a occupé le pouvoir par absence d'accord entre les partis majoritaires des élections de juin 2010. Si bien que les partis suivants sont les groupes d'opposition présents à la Chambre et au Sénat : Vlaams Belang, Groen!, sp.a, N-VA, Lijst Dedecker, ÉCOLO et FN.

Revenant à la question des interventions des partis de l'opposition et de ceux qui forment le gouvernement dans la mise à l'ordre du jour de « l'affaire du voile », nous avons quantifié le nombre d'apparitions des uns et des autres (fig. 33).



Nous constatons d'abord que le nombre d'interventions effectuées par les groupes de l'opposition (Vlaams Belang, FN, N-VA et Liste Dedecker) s'élève à 77 %. La participation du parti Vlaams Belang se détache avec 70 % des interventions à propos du *hijab*, tandis que la N-VA a participé à raison de 6 % et les groupes FN et Lijst Dedecker pour 1 % des interventions. Il faut remarquer l'absence totale d'intervention des groupes ÉCOLO-Groen! et s.pa dans le débat sur le *hijab*. Du côté des partis du gouvernement, le MR est intervenu davantage avec 18 %, incitant d'une certaine façon à la mise à l'agenda parlementaire la question du *hijab*. Mais le PS avec 3 %, l'Open VLD et le cdH avec respectivement 1 % n'ont alimenté le débat qu'à 6 reprises. Ces chiffres nous confirment l'hypothèse lancée par Rens Vliegthart et Stefaan Walgrave dans leur ouvrage sur l'implication majeure des partis de l'opposition dans la mise à l'ordre du jour des questions apparues dans les médias.

(L)es partis d'opposition réagissent plus directement à la couverture médiatique que les partis au gouvernement. Le Parlement contrôle le gouvernement, et ce, en l'interpellant et en lui posant des questions. En posant des questions au sein du Parlement, les partis d'opposition peuvent attirer l'attention sur des enjeux auxquels le gouvernement doit réagir. Dans un système de coalition comme celui de la Belgique, les parlementaires des partis au gouvernement doivent agir avec prudence, car ils pourraient déstabiliser le gouvernement, tandis que les parlementaires des partis d'opposition utilisent toutes les possibilités à leur portée pour attaquer ce dernier. En faisant continuellement des comptes rendus de l'état de la société, l'agenda médiatique fournit des munitions à l'opposition, alors que les parlementaires des

partis au gouvernement ne peuvent simplement pas faire des commentaires sur tout ce qui fait l'actualité dans les médias, car ils doivent attendre la réaction du gouvernement.<sup>125</sup>

Nous notons que les interventions de l'opposition se limitent normalement à la formulation des questions écrites et à des interventions orales dans les séances plénières, à l'exception de certaines propositions de loi présentées. La N-VA a posé 6 questions et interventions orales en 7 apparitions, le Vlaams Belang 84 questions et interventions orales en 88 apparitions et FN a posé une question de même que Lijst Dedecker. Le nombre élevé des questions sur le *hijab* dénote l'intérêt de certains partis de l'opposition à mettre à l'ordre du jour le sujet. En outre, les partis qui forment le gouvernement sont intervenus dans le débat avec des questions orales et écrites, mais davantage avec des propositions de loi ou de modification du règlement, notamment le MR, se centrant surtout sur la question de la burqa car le consensus sur ce point est plus grand que dans les autres aspects de la controverse du *hijab*.

La deuxième hypothèse de Vliegthart et Walgrave sur l'implication de la taille du parti dans l'incrémentation des interventions au Parlement ne se confirme pas dans notre analyse. Les deux partis qui ont participé le plus à l'inscription du *hijab* dans l'agenda parlementaire sont des partis majoritaires<sup>126</sup>, à savoir le Vlaams Belang avec 17 sièges à la Chambre et 5 au Sénat et le MR avec 23 sièges à la Chambre et 6 au sénat. La participation du cdH, FN ou Lijst Dedecker, partis minoritaires avec moins de 10 sièges à la Chambre et de 4 au Sénat, nous semble négligeable à côté de la participation des partis majoritaires.

Par contre, l'hypothèse de l'appropriation de la problématique par les partis comme facteur incitant à la mise à l'agenda parlementaire est un point fondamental dans l'analyse de cet agenda. Nous constatons un accroissement considérable de questionnements dans le Parlement par des groupes qui y consacrent beaucoup d'attention dans leur programme électoral ou dans leur agenda de parti. C'est le cas du Vlaams Belang, parti flamand de droite, qui dédie dans son programme électoral tout un chapitre aux étrangers et aux traitements qui devraient leur être réservés, comme

---

<sup>125</sup> Rens Vliegthart & Stefaan Walgrave, « Médias et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 16 n° 3, 2009, p. 427.

<sup>126</sup> Listes des élections législatives de 2007. Source : <http://elections2007.belgium.be/fr/>, consulté le 19 juin 2011.

l'abolition de leur droit de vote ou l'expulsion par manque d'adaptation. D'ailleurs la question du *hijab* a été souvent abordée par le groupe politique comme un comportement à bannir en Belgique. À titre d'exemple, en 2008 le parti demandait l'interdiction du port du *hijab* dans la commune de Lierre, où finalement il a été banni. Toutefois, le cas des libéraux est différent. Le parti MR, comme nous l'avons déjà dit, a mis à l'ordre du jour de son agenda la question du *hijab* malgré « l'accord généralisé » des partis au gouvernement à attendre la fin des Assises pour ranimer le débat. Le groupe politique a définitivement changé d'avis sur le *hijab* à l'école – prônant l'interdiction au lieu du libre choix des établissements – et a défini sa position autour du *hijab* dans les institutions, et de la burqa, à plusieurs reprises tant dans la presse qu'au Parlement. Ceci témoigne de l'implication du parti dans la controverse sur le *hijab* et de son intention d'ajouter la question à l'ordre du jour parlementaire, au même titre que le Vlaams Belang, malgré l'absence dans son programme électoral de citations explicites sur le *hijab*. En revanche, l'absence de groupes comme ÉCOLO ou le cdH confirme la règle puisque ces partis évitent la mise à l'agenda de l'affaire car ils n'octroient pas trop d'importance à la question et évidemment parce qu'ils sont contre l'interdiction – sauf pour la burqa.

Un autre facteur à tenir en compte est l'idiosyncrasie problématique de « l'affaire du voile » qui a des effets sur la mise à l'agenda politique en général et le parlementaire en particulier. Étant donné que les avis sur le port du *hijab* restent très hétéroclites dans l'opinion publique et aussi dans les partis politiques, cela provoque un accroissement de l'intérêt des partis de l'opposition car la discussion de ce type de problématique peut causer de l'instabilité dans le gouvernement. D'un autre côté, la question du *hijab* est en partie une question endogène de la vie institutionnelle car la problématique a été observée dans diverses administrations ou institutions dépendant de l'État. Même si le *hijab* en soi reste un problème exogène puisqu'il est produit par la société et non par les administrations, il nous semble que l'interaction avec ces institutions peut entraîner la conversion d'un sujet exogène en endogène. Ces deux caractéristiques de l'affaire peuvent provoquer un accroissement de l'influence dans l'agenda parlementaire car la fonction du Parlement est de superviser les institutions qui dépendent de l'État. Les chercheurs Vliegthart et Walgrave s'expriment à ce propos ainsi :

Puisque la fonction du Parlement est de contrôler les autres institutions, nous nous attendons à ce qu'il réagisse plus à la couverture médiatique quand les médias couvrent des problématiques endogènes. [...] Nous nous attendons à ce que les groupes parlementaires se concentrent sur les problématiques qui divisent l'opinion plutôt que sur celles qui sont consensuelles, et à ce qu'ils abordent plus les problématiques qui divisent l'opinion qui sont couvertes dans les médias.<sup>127</sup>

Finalement, nous avons analysé l'hypothèse de l'effet des médias en période d'élections ou en période normale. Notre chronologie nous a confirmé l'absence d'une plus grande influence en période électorale, d'ailleurs nous constatons que la mise à l'agenda parlementaire a eu lieu juste après les élections régionales en juin 2009 et que la question du *hijab* disparaît deux mois avant les élections fédérales de juin 2010. Ceci peut alors signifier que l'agenda parlementaire est moins influençable en période électorale en ce qui concerne l'affaire que nous traitons.

En conclusion, l'influence des médias reste palpable grâce à la superposition des deux chronologies, l'étude du décalage entre les pics d'attention médiatique et les pics d'attention parlementaire et les coïncidences entre les thématiques traitées par le journal et celles envisagés par les parlementaires de la Chambre et du Sénat. En ce qui concerne la réactivité des parlementaires, les questions orales et écrites ont un rapport chronologique plus clair que les propositions de loi avec la temporalité médiatique. C'est-à-dire que, étant donné que les questions sont les moyens les plus accessibles, elles ont été effectuées à la suite des événements relayés par le journal, avec un *time lag* d'à peine une semaine. Par contre, les propositions de loi se présentent plutôt comme une réponse anachronique, et elles peuvent être envisagées pour résoudre la question longuement développée dans les médias. Ainsi ces propositions ont souvent un *time lag* plus long d'environ un mois. Ceci témoigne de l'impact sur la politique de la médiatisation accrue à long terme sur le sujet et du rapport direct entre les médias et le Parlement, qui reste très proactif sur les questions au jour le jour.

Cependant, nous voulons attirer l'attention sur les autres facteurs qui ont favorisé la mise à l'agenda parlementaire de « l'affaire du voile ». Notamment sur l'intérêt des partis de l'opposition à mettre à l'ordre du jour la question pour des raisons propres à chacun ; dans certains cas pour des idées politiques à tendance xénophobe comme c'est

---

<sup>127</sup> Rens Vliegthart & Stefaan Walgrave, « Médias et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 16 n° 3, 2009, p. 430.



le cas du Vlaams Belang ou pour des positions de droite, notamment pour la N-VA. À l'exception du MR, le reste des partis du gouvernement ont été écartés de la mise à l'agenda du sujet, respectant ainsi les formes face à l'accord « informel » sur la question.

Un autre facteur révélateur a été le caractère problématique du thème abordé qui soulève des controverses dans l'opinion publique, dans les médias et dans les partis politiques eux-mêmes. Cette tendance à la polémique a facilité la mise à l'agenda de la question. De plus, son caractère sociétal qui se mêle à la vie des institutions favorise aussi les actions parlementaires puisque les organes publics font partie des domaines abordables par la Chambre et le Sénat.

Bref, la question du *hijab* semble avoir des caractéristiques propres qui incitent tant les médias que les parlementaires à en débattre. Son idiosyncrasie, la forte médiatisation, les nombreux épiphénomènes qui ont eu lieu, le contexte politique et la composition du Parlement ont coopéré dans la mise à l'ordre du jour parlementaire de l'affaire du *hijab* et de la burqa.

### **3.4 Autres institutions**

Outre le Parlement fédéral et les partis politiques, de nombreuses institutions politiques et publiques se sont penchées sur la question du *hijab* dans la période étudiée. L'affaire a été mise à l'agenda d'organismes tels que le Parlement wallon, le Parlement de la Communauté française, le Gouvernement, le Conseil communal de Charleroi, le Conseil de l'enseignement de la Communauté flamande ou le Conseil de l'enseignement d'Anvers. Nous tenterons ensuite d'établir des liens entre la médiatisation de la question du *hijab* et les interventions plus remarquables de ces entités. Nous commencerons avec les actions des gouvernements fédéraux et de la Communauté française, pour passer ensuite aux actions parlementaires régionales et communautaires et celles des conseils.

En premier lieu, le Gouvernement fédéral a lancé les Assises de l'interculturalité le 21 septembre 2009, comme il était prévu dans l'accord gouvernemental de mars 2008. Parmi les objectifs principaux de cette commission se trouve la question de la neutralité

dans les administrations et du port de signes religieux dans les écoles. Il nous semble significatif de remarquer que l'accord gouvernemental n'avait pas fixé la date de déroulement des assises, toutefois son lancement a été choisi par le gouvernement en place et coïncide avec la période la plus médiatisée de « l'affaire du voile » comme nous l'avons déjà expliqué. Or, septembre est une date clé puisque la rentrée scolaire génère de nouveaux conflits liés aux modifications des R.O.I (règlements d'ordre intérieur) des écoles visant l'interdiction du *hijab*. Le choix de la date de lancement de la commission ne nous semble pas anodin car l'ouverture de cet espace de discussion interculturel sur la question par le Gouvernement coïncide avec la confirmation de l'expulsion des fillettes à Dison et l'interdiction du port de *hijab* par le Conseil de l'enseignement flamand. Ce lancement joue un rôle de paravent pour soulager la pression médiatique qui réplique sur l'immobilisme gouvernemental à propos de la polémique sur le port du *hijab* dans les établissements scolaires. Cette technique a d'ailleurs été utilisée en 2004, période d'intense médiatisation de la question du *hijab* par contamination du débat français. À cette date, Marie Arena, alors Ministre de l'Intégration sociale et de l'Égalité des chances, lançait à son tour la Commission du dialogue interculturel. De même que les Assises, la Commission du dialogue n'a pas trouvé de consensus en ce qui concerne le port des signes convictionnels dans les établissements scolaires et dans les administrations. À deux reprises, avec un décalage temporel réduit et avec une composition semblable – à noter ici le nombre réduit de femmes présentes dans ces commissions –, les commissions se sont penchées sur la même question sans arriver à un accord consensuel. Ceci témoigne du caractère imposé de « l'affaire du voile » dans l'agenda du Gouvernement Fédéral, cependant ces commissions n'ont eu aucun effet sur les positionnements des pouvoirs publics. Il s'agit alors d'une échappatoire gouvernementale afin d'éviter une prise de position pendant la période de médiatisation accrue sur le sujet. Nous avons déjà vu comment les partis au gouvernement – à l'exception du MR – ont évité le débat et la prise de position en utilisant les Assises de l'interculturalité comme prétexte. Bref, la création des commissions visant la recherche de consensus sur le fait interculturel nous donne l'impression d'être une manœuvre politique visant à éluder l'adoption de décisions politiques.

De la même façon, le gouvernement de la Communauté française avait prévu dans la déclaration politique communautaire de 2009 le lancement du débat sur les accommodements raisonnables comme complément aux Assises de l'interculturalité. Il l'affirme ainsi dans son accord de gouvernement :

En articulation avec les Assises de l'interculturalité et avec le Centre pour l'égalité des chances et l'ensemble de la société civile, le Gouvernement organisera le débat sur la notion des accommodements raisonnables et sur la manière selon laquelle elle pourrait être mise en œuvre pour prévenir ou résoudre des difficultés ou des conflits liés à l'interculturalité.<sup>128</sup>

Dans ce cadre devait être rouvert le débat sur les signes religieux dans les administrations et les écoles. La mise à l'ordre du jour du gouvernement de la Communauté française ainsi que l'inclusion dans l'accord politique de la question des aménagements raisonnables – incluant le *hijab* – témoigne de l'importance que les partis octroient à ce sujet. Comme dans le cas des Assises du Gouvernement fédéral, l'accord a été signé le 13 juillet 2009, peu après une période de haute médiatisation de « l'affaire du voile » dans la presse francophone suite à l'arrivée de Mahinur Özdemir au Parlement et à la note interne du SPF Justice. Il semble alors que le débat sur le *hijab* dans les institutions et au Parlement a pu influencer la mise à l'agenda politique de la question des accommodements raisonnables en général et du *hijab* en particulier.

Quant aux parlements, nous trouvons remarquable la création de la Commission conjointe relative aux signes convictionnels le 25 mars 2010 en plein pic médiatique de « l'affaire du voile » à cause de l'expulsion de Nuran Topal de son poste de professeur à Charleroi. À cette Commission vont participer le Parlement de la Communauté française, le Parlement Wallon et le Parlement francophone bruxellois. La commission avait été lancée après le débat sur la proposition de résolution visant à interdire le port de signes convictionnels au sein des services du Gouvernement de la Région wallonne et des organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne, déposée par Mme Reuters et Consorts au Parlement wallon<sup>129</sup>. À ce moment, les parlementaires ont décidé de rapporter le vote de la proposition de loi pour mener une Commission mixte, ainsi que l'affirme Reuters dans son exposé du 14 février 2011 :

C'était en décembre 2009. L'exposé de la proposition de résolution avait été fait, la discussion générale entamée. Il n'y avait pas eu de vote, puisque les différents groupes avaient souhaité cette commission

---

<sup>128</sup> [http://www.cfwb.be/fileadmin/sites/portail/upload/portail\\_super\\_editor/Docs/declaration\\_politique\\_communautaire.pdf](http://www.cfwb.be/fileadmin/sites/portail/upload/portail_super_editor/Docs/declaration_politique_communautaire.pdf) visité le 21 juin 2011.

<sup>129</sup> DOC.102 (2009-2010) N° 1.

mixte avec la Communauté française pour pouvoir parler de ce texte, ce qui a été fait dans des délais un peu tardifs à mon goût, mais tout cela a été fait.<sup>130</sup>

Ainsi la décision de former une commission était prise en octobre 2009 mais elle n'a pas été mise en application avant mars 2010. Au même titre que ce qui concerne les Assises et les accommodements raisonnables, la pétition parlementaire d'une telle commission un mois après le lancement des Assises et la médiatisation qui l'a accompagnée, ainsi que la date choisie pour le lancement de cette commission mixte dans une période marquée par la controverse, nous semble très opportuniste.

Par rapport à l'influence des médias sur les parlements francophones, d'autres événements nous ont frappé, comme la réaction immédiate au Parlement de la Communauté française de Pierre-Yves Jeholet à propos de l'émission *Question à la Une* de la RTBF dédiée à la controverse du *hijab* à l'école<sup>131</sup>. Le premier événement prouve l'influence des médias sur la politique régionale avec un court *time lag* de seulement une semaine. Le parlementaire libéral, Pierre-Yves Jeholet, questionne Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale sur ses déclarations (personnelles – elles n'engageaient pas le Gouvernement) devant les caméras de la RTBF. Elle déclarait dans son intervention qu'il fallait interdire le port du *hijab* à l'école. En outre, le parlementaire MR ajoutait aussi une demande sur le positionnement du Gouvernement. La ministre à son tour affirmait dans le rapport parlementaire: « La Communauté française ne pourra rester absente du débat sur le port des signes convictionnels et religieux à l'école. À l'examen du contexte pédagogique, juridique, politique, je suis convaincue que, tôt ou tard, nous devons nous positionner sur cette question extrêmement difficile et sensible »<sup>132</sup>. Nous assistons ici à une triple influence réciproque entre la vie parlementaire, l'agenda médiatique et les personnages politiques. Les médias ont fait appel à la ministre pour avoir un avis politique, cependant elle ne parle qu'en son propre nom. Cette imbrication des pouvoirs politiques et des médias finit à son tour par soulever des questions au Parlement de la Communauté française. Ceci témoigne de l'influence des médias sur la vie politique mais aussi de la politisation de l'affaire dans les médias. Tant les uns que les autres

---

<sup>130</sup> C.R.I.C N° 90 (2010-2011).

<sup>131</sup> *Question à la Une*, RTBF, 20 janvier 2010.

<sup>132</sup> CRI N° 9 (2009-2010) du Parlement de la Communauté française du 27 janvier 2010.

souffrent des pressions : les médias doivent faire appel aux politiques pour réaliser leur travail journalistique convenablement et les hommes politiques doivent être attentifs aux médias pour connaître l'actualité, questionner et répondre en fonction de leur position dans le Parlement, c'est-à-dire que les parlementaires dans l'opposition questionnent et ceux qui font partie du gouvernement répondent.

Tant le Parlement de la Communauté française que le Parlement wallon se sont souvent penchés sur la question du *hijab* non seulement dans les établissements scolaires, mais aussi dans les administrations et institutions publiques. Le premier a présenté au moins cinq propositions de modification du règlement d'ordre intérieur en vue d'interdire le port de signes convictionnels par les agents qui exercent une fonction de représentation<sup>133</sup> et au sein de l'administration publique de l'État fédéral<sup>134</sup>. Le Parlement de la Communauté française a aussi fait des proposition d'interdiction du port des signes convictionnels visant : le personnel des établissements d'enseignement officiel organisés ou subventionnés par la Communauté française<sup>135</sup>, les membres qui exercent une fonction de représentation<sup>136</sup>, et encore un fois, le personnel des établissements d'enseignement officiel organisés ou subventionnés par la Communauté française<sup>137</sup> et le personnel des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui en dépendent<sup>138</sup>. De même qu'avec l'analyse de l'agenda parlementaire fédéral, ces proposition ont été aussi mises à l'ordre du jour pendant ou à la suite des périodes de grande médiatisation de « l'affaire du voile » dans

---

<sup>133</sup> Proposition de modification du règlement d'ordre intérieur en vue d'interdire le port de signes convictionnels par les membres qui exercent une fonction de représentation. Déposée par MM. R. Miller et consorts au Parlement wallon le 22 octobre 2009. 100 (2009-2010) - N°1.

<sup>134</sup> Proposition de résolution visant à interdire le port de signes convictionnels au sein de l'administration publique de l'Etat fédéral et des organismes d'intérêt public qui en dépendent Déposée par M. Reuters et consorts au Parlement wallon le 22 octobre 2009. 102 (2009-2010)- N°1.

<sup>135</sup> Proposition de décret interdisant le port de signes convictionnels par le personnel des établissements d'enseignement officiel organisés ou subventionnés par la Communauté française. Déposé au Parlement de la Communauté française le 15 mars 2010. 84 (2009-2010) N°1.

<sup>136</sup> Proposition de modification du règlement du Parlement visant à interdire le port de signes convictionnels par les membres qui exercent une fonction de représentation. Déposé au Parlement de la communauté française le 28 octobre 2010. 34 (2009-2010) N°1.

<sup>137</sup> Proposition de résolution visant à interdire le port de signes convictionnels au sein des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui en dépendent. Déposé au Parlement de la Communauté française le 28 octobre 2009.

<sup>138</sup> Proposition de résolution visant à interdire le port de signes convictionnels au sein des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d'intérêt public qui en dépendent. Déposé au Parlement de la Communauté française le 28 octobre 2009. 35 (2009-2010) N°1.

la presse francophone, à savoir octobre 2009 et mars 2010. Toutes les propositions reçues aux parlements wallon et de la Communauté française ont été déposées par des parlementaires appartenant au groupe politique MR. Étant donné que le gouvernement de coalition de l'Olivier accueillait le PS, ÉCOLO et le cdH, l'unique parti d'opposition était le MR et comme nous l'avons souligné auparavant, les groupes politiques dans l'opposition répondent davantage aux questions parues dans les médias. Par ailleurs le MR a été le parti le plus actif dans la polémique du voile dans les parlements belges et dans les médias où le groupe a admis sa position opposée au port du *hijab* dans toutes les institutions publiques. Bref, les libéraux ont joué un rôle très important dans la mise à l'ordre du jour de « l'affaire du voile » aux parlements belges et ils ont d'ailleurs participé avec leurs déclarations à la mise à l'agenda médiatique du sujet. Malgré le pacte « informel » du Gouvernement à propos du fait d'attendre les conclusions des Assises de l'interculturalité pour aborder la question, les libéraux ont mis le *hijab* à leur agenda tant au niveau fédéral que régional.

En dernier lieu, nous examinerons les actions des différents conseils où « l'affaire du voile » a été traitée. Par ordre chronologique, premièrement, le Conseil de l'enseignement d'Anvers, à l'initiative de l'échevin anversoise Rober Voorhamme (sp.a), s'est réuni pour voter l'interdiction du *hijab* dans les écoles de la commune en septembre 2009. Cette décision a été votée à l'unanimité par l'enseignement libre catholique, l'enseignement communal, l'enseignement communautaire et l'enseignement provincial, et elle sera en application à partir de septembre 2010. Suite à cette interdiction, le Conseil flamand de l'enseignement (Vlor) a aussi interdit le port de signes convictionnels. L'ensemble des établissements de la région – sauf le réseau libre – est concerné par ce bannissement qui prévoit un délai d'adaptation d'un an pour les écoles qui n'avaient pas prévu l'interdiction des signes. La décision du Conseil a été accélérée par l'arrêt du Conseil d'État, suite au recours introduit par une fille expulsée de son établissement scolaire. Le Conseil d'État a considéré que le Conseil de l'enseignement reste le seul pouvoir capable de trancher sur l'affaire. Finalement, le Conseil communal de Charleroi a interdit le port du *hijab* aux professeurs et ensuite aux élèves dans les établissements d'enseignement qu'il organise, respectivement en mars et juillet 2010. Le Conseil avait d'ailleurs lancé le débat sur le port des signes convictionnels au sein de son organisation en septembre 2009 lorsque le Conseil

flamand avait instauré l'interdiction. Au même titre que les interventions parlementaires et gouvernementales, le lancement du débat et les interdictions se chevauchent avec les périodes d'intense médiatisation de l'affaire dans la presse : septembre 2009, mars 2010 et juillet 2010.

## VIII. LES DIVERS FACTEURS DE LA MISE À L'AGENDA POLITIQUE

Dans cette dernière partie du chapitre, nous nous concentrons sur les facteurs qui ont favorisé la mise à l'agenda politique de la question du *hijab*. À part les conditions déjà mentionnées auparavant telles que le rôle de l'opposition, des groupes de pression, etc., il existe d'autres facteurs qui ont pu amener le *hijab* sur le plan politique belge. Nous développons ensuite toute une série de contraintes et d'aspects de la situation politique et sociale belge qui influencent directement ou indirectement la mise à l'ordre du jour de la problématique du *hijab*. Ces aspects ont pu modifier le traitement du sujet dans la vie politique grâce à leurs interactions, car individuellement aucune de ces contraintes n'aurait pu imposer la question dans l'agenda politique. Ces facteurs peuvent être de diverses origines : politique, juridique, sociale, médiatiques, et même idéologique. Pour comprendre les interactions entre ces facteurs, nous aborderons les cycles auxquels sont soumises les politiques publiques. Nous considérons ainsi le traitement de l'affaire du *hijab* comme une politique publique, car il correspond aux caractéristiques propres d'une telle politique. À savoir, « il y a politique publique lorsqu'une autorité politique locale ou nationale, tente, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans une logique sectorielle »<sup>139</sup>.

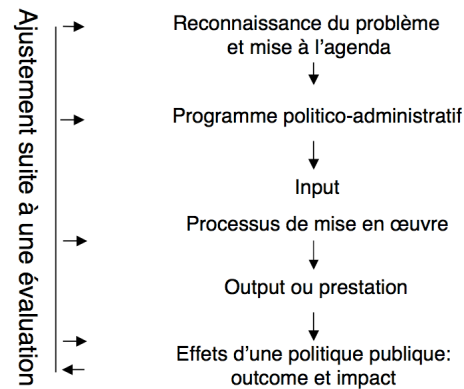
Les politiques publiques exigent différentes étapes (fig. 34) de la reconnaissance du problème et sa mise à l'agenda à la mise en œuvre des solutions proposées et les effets de la politique publique. Les différents facteurs affectant les diverses étapes, nous allons aborder chaque étape du cycle et les facteurs qui les influencent. La première étape consiste en la reconnaissance du problème en tant que problème public. C'est-à-dire que le comportement d'un secteur de la population est reconnu comme déviant ou hors de l'acceptation des pouvoirs publics.

---

<sup>139</sup> Audrey Levêque, « La sociologie de l'action publique », in Jacquemain, M. et Frère, B, *Épistémologie de la sociologie, Paradigmes pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures sociologiques », 2008, p. 54.



**Figure 34**



**Figure 34 : Phases des politiques publiques selon Andrey Lèveque**

Le *hijab* en tant que problème devrait répondre à certains critères de reconnaissance, notamment l'intensité, le périmètre, la nouveauté, l'urgence et la compétence. Nonobstant, nous trouvons que « l'affaire du voile » ne s'adapte pas totalement à ces critères. En premier lieu, l'augmentation des femmes portant le *hijab* tant dans les institutions que dans les écoles reste très faible, même si la majorité des discours prohibitionnistes affirment le contraire, aucune étude ou analyse de la question n'a été réalisée pour prouver la vérité de ces constats. Dans le cas de la burqa, l'augmentation est très réduite et basée sur certains chiffres inexacts qui comptabilisent les *muhijabas* entre une et deux centaines en Belgique. Par contre, en ce qui concerne le *hijab* à l'école, il y a eu une augmentation d'interdictions dans les établissements scolaires. Ceci pourrait être un critère pour la reconnaissance du problème cependant il n'est pas lié à l'augmentation de *muhijabas*, mais à la concentration de celles-ci. En cause, le nombre réduit d'établissements permettant le port de signes convictionnels. Deuxièmement, le périmètre ou champ d'action du problème du *hijab* reste très étendu puisque la problématique se pose dans les écoles de tout le pays – dans celles qui ne l'interdisent pas encore. Par contre, dans les institutions, seules deux administrations ont été affectées, à savoir le Parlement bruxellois et un organe dépendant de l'État, le Centre pour l'égalité des chances. Pour la burqa, seulement certains quartiers seraient affectés. Bref, nous croyons que le problème à l'école répond au critère du périmètre tandis que le *hijab* dans les institutions et la burqa ne s'adaptent pas à ce critère. Troisièmement la question de la nouveauté n'est d'ailleurs prouvée que pour les institutions qui accueillent depuis peu des *muhijabas*. En revanche, la burqa et le *hijab* à

l'école ont été déjà des sujets controversés depuis des années. Quant à l'urgence de la problématique, il nous semble que l'urgence d'une mesure politique n'est pas prouvée pour répondre à l'arrivée des *muhijabas* dans les institutions et pour le peu de femmes qui portent la burqa. Par contre, la situation dans les établissements scolaires nécessite une décision politique pour résoudre la question. Finalement, l'État a des compétences dans la prise de décision concernant le *hijab* à l'école et dans les institutions puisque dans ces règles se reflète le maintien de la laïcité/neutralité dans les institutions publiques. Par contre, en ce qui concerne la burqa, l'État ne devrait pas avoir de pouvoir sur la façon de s'habiller dans la rue puisque cela ne rentre pas dans ses fonctions. D'ailleurs l'intérêt de l'interdiction de la burqa sous prétexte de sécurité publique n'est même pas démontré et pourrait être questionné par les instances européennes.

En définitive, le *hijab* à l'école semble répondre à quatre des critères tandis que la burqa et le *hijab* dans les institutions ne répondent qu'à un critère. Cependant, tous les trois ont été reconnus en tant que problèmes par les politiques. Si la reconnaissance ne s'est pas faite par rapport à ces critères, des facteurs externes ont coopéré à la reconnaissance du *hijab* comme problème public. À part ces critères, les études sur les politiques publiques considèrent un autre facteur pour la reconnaissance du problème : la construction collective du problème qui va entraîner la mise à l'agenda politique de cette question. La reconnaissance d'un problème implique alors une construction collective – nous entendons la construction d'un discours dirigé vers les politiques pour mettre à l'ordre du jour le problème. Lors de la construction de ce discours interviennent les médias, les groupes de pression, des groupes de particuliers et le débat public général qui est à son tour généré par les facteurs précédents. Nous nous centrerons donc sur l'influence de ces facteurs dans la mise à l'agenda politique.

Au travers de notre étude de l'agenda des médias, nous avons constaté que ces derniers ont un rôle important, mais pas décisif, dans la mise à l'ordre du jour de la question du *hijab*. Toutefois, cette influence sur l'agenda politique est due en grande partie à la publication des informations issues des groupes de pression, des groupes particuliers et des politiques, de tous ceux qui ont un mot à dire sur l'affaire. Les médias ont alors deux manières de favoriser la construction collective du discours : d'un côté ils donnent de l'importance au sujet grâce à sa mise en forme et en ordre dans le journal ; de l'autre

ils sont le vecteur entre le monde politique et les groupes de pression et de particuliers qui veulent mettre la question à l'agenda. Bref, les médias ont de l'influence sur la politique à travers leurs propres actions et grâce à leur rôle de médiateur entre les groupes et les autorités. Étant donné leur position clé dans la création du problème nous sommes en mesure d'affirmer qu'ils ont véhiculé des valeurs et des perceptions propres et d'autrui, ce qui a créé une pression sur les autorités pour mettre à l'agenda du *hijab* dans les institutions et à l'école et de la burqa. Ils ont organisé un débat qui vraisemblablement s'est infiltré dans le débat public en créant un débat général à propos du sujet. Nous analyserons trois exemples pour rendre visible l'action des médias en tant que médiateurs et en tant qu'acteurs dans la construction du problème.

D'abord, lors du débat sur le *hijab* dans les établissements scolaires, il a été souvent question d'appels aux politiciens pour résoudre la problématique apparue dans les écoles. À titre d'exemple, deux préfets des études d'athénées ont été invités au débat des pages centrales du *Soir*, et l'un d'entre eux, à savoir Claude Godot, affirmait que « le politique doit décider sur le voile ». Son collègue estimait que « le législateur doit agir »<sup>140</sup>. Ces deux préfets reflètent clairement la pression du groupe dont ils font partie, celui des enseignants, et en même temps le journal sert de médiateur entre eux et les pouvoirs publics. De son côté, *Le Soir* a aussi participé à l'influence sur les politiques à plusieurs reprises en faisant appel aux pouvoirs publics pour prendre en charge la situation. L'édito publié le 7 octobre 2009 intitulé « Voile à l'école : un mutisme qui frise le déni de droit »<sup>141</sup> est remarquable à ce sujet : on y critique les actions du Conseil d'État et on renvoie la balle dans le camp politique en disant « Quitte à renvoyer le législateur face à ses propres responsabilités. En votant des lois et décret qui baliseront le champ du vivre-ensemble dans nos écoles ». Bref, le quotidien belge de référence a contribué au débat sur le *hijab* à l'école en tant qu'acteur principal et en tant que médiateur entre les groupes et les pouvoirs publics.

Le même procédé a été observé lors de l'affaire du *hijab* dans les institutions. Le journal a été la pierre angulaire du débat autour du choix de Fatima Zibouh pour un poste de

---

<sup>140</sup> William Bourton, « La politique doit décider sur le voile », *Le Soir*, 26 septembre 2009, p. 16.

<sup>141</sup> Ricardo Gutierrez, « Voile à l'école : un mutisme qui frise le déni de droit », *Le Soir*, 7 octobre 2009, p. 2.

membre suppléante au Centre pour l'égalité des chances. D'un côté ont été entendus le *think tank* Vigilance Musulmane, un collectif de professeurs d'université et encore un collectif de signataires, en tant que groupes de pression faisant des appels aux groupes politiques qui selon eux doivent trancher sur le sujet. D'un autre côté, le journal a participé au débat sur la neutralité des institutions au travers de l'éditorial de Béatrice Delvaux, alors rédactrice en chef du quotidien, intitulé « L'indispensable clarté sur le voile » du 13 mars 2010. Avec cette phrase : « S'il faut prendre le temps de la réflexion sur les solutions à apporter au port du voile à l'école et dans les services publics, celle-ci se doit de déboucher sur du concret », la rédactrice en chef témoigne du besoin réel de mettre à l'agenda politique la question du *hijab*.

Finalement la burqa a subi le même sort : dans ce cas précis, le rôle du journal comme acteur et comme relayeur des groupes ou personnages de pression s'est accru. Nous l'avons déjà souligné auparavant, le débat lancé par le quotidien a été un facteur décisif dans la production du consensus, mais aussi dans la construction collective de l'affaire. C'est-à-dire que le quotidien a présenté la burqa en tant que problème ou conduite déviante à bannir et il a aussi joué le rôle de médiateur pour l'inscription de la burqa dans la mise à l'ordre du jour politique à travers les débats créés et les personnages interviewés.

En résumé, la double interaction des médias joue un rôle indéniable quant à l'influence sur les pouvoirs politiques à reconnaître le *hijab* comme problème. À travers la médiatisation des pressions extérieures – auxquelles nous ajoutons les pressions politiques propres développées au début de ce chapitre – et internes au journal, *Le Soir* a joué un double rôle dans la reconnaissance de la problématique en ce qui concerne ces trois aspects : le *hijab* à l'école, dans les institutions et la burqa. Nonobstant, il faut avouer que la présence continue des crises – telles que le licenciement de l'enseignante *muhijaba*, les expulsions des établissements scolaires de *muhijabas*, les arrêts du Conseil d'État, l'arrivée de Mahinur Özdemir au Parlement bruxellois, etc. – ont facilité la reconnaissance du problème, car ces crises comportaient en elles-mêmes des conflits. Ces crises ont aussi fait rebondir les groupes de pression et les groupes particuliers, ce qui a d'ailleurs aussi aidé à déclencher le débat public.

En outre, suite à l'immobilisme des instances comme le conseil d'État ou les positionnements individualisés des communes quant au *hijab*, les pouvoirs publics ont pris conscience de la « nécessité » de solutions étatiques égalitaires pour tous, car c'est l'unique instance à pouvoir en procurer. Le politique a donc jugé de sa responsabilité la résolution de ce problème public et en conséquence l'a mis à l'agenda politique. La Belgique se trouve en ce moment dans l'étape suivante de la création d'une politique publique concernant le *hijab* dans les institutions publiques et à l'école, à savoir l'élaboration d'un programme politico-administratif. Cependant, les projets et les propositions de loi présentées au Parlement fédéral n'ont pas abouti depuis la période étudiée. Par contre, en ce qui concerne la burqa, cette étape a été vite dépassée et, malgré le retard, la législation publique créée pour ce faire a déjà franchi récemment le pas vers la prestation après divers ajustements au long du chemin administratif. Nonobstant, les effets et l'impact de cette politique publique ne seront pas visibles avant quelques mois, voire quelques années. Il est remarquable que ce problème périphérique qui ne réalise qu'un des critères pour la reconnaissance du problème ait été celui qui a été le plus vite « résolu ». À ce sujet, il nous semble que la problématique de la burqa a été une espèce de problème de substitution, car les problèmes sur le *hijab*, nettement plus répandus, sont très difficiles à légiférer dans ce climat politique. Les pouvoirs politiques voyaient ainsi dans la burqa une façon de contenter momentanément l'opinion publique. Ceci leur donnerait du temps pour aborder d'autres questions postérieurement sans une forte pression publique et médiatique.

Pour conclure ce chapitre, nous aborderons divers facteurs qui ont influencé la mise à l'ordre du jour de la problématique du *hijab*. Nous nous arrêterons sur le contexte politique et l'influence de facteurs et de débats internationaux. Dans cette dernière partie, nous analyserons le rôle joué par les discours hégémoniques, la perception du risque et le racisme ou l'islamophobie latente dans la société belge et européenne.

Le contexte politique général – dans un premier temps, le contexte politique belge et ensuite le contexte européen et global – a pu avoir une importante influence sur la mise à l'agenda de « l'affaire du voile ». En Belgique, le débat sur le *hijab* est marqué par d'autres controverses « ethniques » présentes dans la société, les médias et évidemment la politique. Divers fronts de débat ont été ouverts concernant l'immigration depuis

l'installation en Belgique des populations provenant de pays non-européens. Les débats sur l'intégration, sur l'accueil des demandeurs d'asile, sur l'immigration clandestine, sur l'interculturalité et sur le multiculturalisme, sur le vivre-ensemble, sur les enjeux des accommodements raisonnables, sur les quartiers populaires et l'insécurité et encore une longue liste de conflits entre « allochtones » et « autochtones » ont marqué le débat public depuis le début des années '90. Ces débats ne se sont pas seulement focalisés sur les musulmans, car la Belgique accueille des migrants de toutes origines, cependant une grande partie des débats ont viré vers une vision des problèmes centrés sur l'islam en Belgique. À titre d'exemple, la visibilité de l'islam à Bruxelles a été souvent comprise comme une islamisation de la ville, le quartier de Schaerbeek vu comme un nid d'islamistes radicaux ou bien caractérisé par une insécurité rampante, etc. Bref, les enjeux du « vivre-ensemble » entre différentes cultures paraissent aborder davantage les questions qui touchent l'islam par rapport aux autres cultures – nous l'avons déjà remarqué dans notre étude de l'agenda médiatique et politique. Ce contexte islamophobe est aussi marqué par le contexte européen et global avec leurs tendances racistes envers les musulmans. Nous allons souligner l'influence sur l'affaire du *hijab* des débats autour de l'islam de trois pays, à savoir la France, la Suisse et le Québec.

Dans la période étudiée, nous constatons la présence de plusieurs controverses dans ces pays : en France se détache le débat identitaire et la Commission des sages organisée pour chercher une solution juridique au port de la burqa ; en Suisse, le vote populaire contre la prolifération de minarets dans le pays ; et au Québec, la controverse sur les accommodements raisonnables. Il faut remarquer que, dans toutes ces controverses, les musulmans sont présentés comme cibles primaires, c'est-à-dire que leurs coutumes et leur religion ont été mises en avant comme déviances qu'il faut sanctionner à cause de la « menace qu'ils représentent pour la société ». Ce contexte de réprobation de l'islam et des musulmans a vraisemblablement pu impulser le débat sur le *hijab*. Toutefois, il ne s'agit pas que d'un contexte de réprobation anodine, il s'agit « d'imposer une grille de lecture ethniciste ou culturaliste plutôt que socio-économique et politique »<sup>142</sup> souligne Pierre Tevanian dans « Islam, voile et laïcité : Un débat empoisonné ». Cette vision « ethniciste » du débat permet l'occultation d'autres problèmes présents dans la société : les questions de chômage, de la précarité ou de la discrimination des personnes issues

---

<sup>142</sup> <http://lmsi.net/Islam-voile-et-laicite-un-debat>, consulté le 13 juin 2011.

de l'immigration. En définitive, la question du *hijab* peut être comprise en tant que problème écran, comme le souligne Pierre Bourdieu dans son texte « Un problème peut cacher un autre »<sup>143</sup>.

En outre, la criminalisation du *hijab*, des minarets, le débat sur l'identité française et sur les accommodements raisonnables nous semblent la reproduction d'un discours hégémonique ou d'élite avec des nuances racistes, voire islamophobes, développé par le monde politique et par les médias. Teun A. Van Dijk décrit ainsi ce discours raciste : « le racisme contemporain en Europe n'est pas une nouvelle invention, mais la continuation d'une longue tradition, qui n'est pas causée par l'immigration, mais par la description négative systématique des autres dans les représentations sociales au long du temps »<sup>144</sup>. Nous avons déjà constaté dans notre analyse que les musulmans et en particulier les *muhijabas* sont présentés comme les « autres », ce qui continue une longue tradition de dichotomisation de la société entre les autres et nous, les différents et les normaux, les bons et les mauvais, etc. Ce traitement ne date pas d'aujourd'hui, il est présent dans nos sociétés européennes depuis toujours, par exemple le traitement des gitans dans les sociétés française et espagnole. Teun A. Van Dijk a effectué de nombreuses recherches qui délimitent les propriétés du discours raciste en Europe, et nous n'avons pas été surpris de voir que le traitement médiatique et politique de la question du *hijab* répondait parfaitement à ces propriétés<sup>145</sup> :

a. « Le discours raciste consiste à la mise en place d'une stratégie générale d'autoreprésentation positive et de représentation négative de l'autre. »<sup>146</sup> En ce qui concerne notre étude, nous voyons comment les « Belges de souche » se représentent comme les « champions » de l'égalité homme-femme, comme des protecteurs de la laïcité, etc., par opposition aux musulmans – même les femmes *muhijabas* – qui sont des boucs émissaires de l'intégrisme, du machisme, du communautarisme.

---

<sup>143</sup> Pierre Bourdieu, « Un problème peut cacher un autre », in *Foulard islamique en questions*, sous la dir. Charlotte Nordmann, Paris, Amsterdam, 2005, p. 44.

<sup>144</sup> Teun K Van Dijk, « Discurso de las élites y racismo institucional », in Manuel Lario, *Medios de comunicación e inmigración*, Murcia: CAM – Obra Social. Convivir sin racismo. p. 21. C'est nous qui traduisons.

<sup>145</sup> *Id. Ibid*, pp. 23-24. C'est nous qui traduisons.

<sup>146</sup> *Id. Ibid*, p. 23. C'est nous qui traduisons.

Cependant, il ne faut pas oublier que la Belgique n'est pas un pays égalitaire et la laïcité n'est pas aussi répandue qu'ils nous le font entrevoir. Deux exemples : la discrimination des femmes dans les entreprises au niveau du salaire par rapport aux hommes (contraire à l'égalité entre hommes et femmes) et le choix des dates de fêtes chrétiennes comme fêtes nationales (contraire au principe de laïcité). Nous avons trouvé un exemple clair de cette polarisation de la société dans le discours d'Alain Destexhe dans un débat<sup>147</sup> organisé par *Le Soir* : « Nous avons des populations d'origine musulmane importantes. Le choix est de savoir si on veut les amener vers nos valeurs d'égalité homme-femme, de liberté. ». Évidemment, pour le sénateur du MR, les valeurs d'égalité et liberté sont les siennes et sont en contradiction avec celles des musulmans. Van Dijk explique dans son article comment cette polarisation et les différentes manières de présenter les opinions positives et négatives sont utilisées discursivement. Elles peuvent être observées dans le choix de thèmes, de métaphores, d'argumentation, de présentation, etc. Tout ce que nous avons déjà rencontré dans notre étude de la mise à l'agenda.

- b. « Les débats parlementaires, les nouvelles, les livres [...] ont tendance à se limiter à un petit nombre de thèmes stéréotypés : immigration illégale, problèmes d'intégration culturelle et délits, drogues et déviations. En général, la représentation des “autres” ainsi faite met l'accent sur la différence, la déviation et la menace. »<sup>148</sup> Nous pouvons même penser que le « besoin » d'une différence menaçante est antérieur au choix du groupe social, ethnique ou religieux qui va l'incarner. Par rapport au *hijab*, la représentation stéréotypée des *muhijabas* a été la norme – des femmes soumises aux hommes, sans pouvoir de décision. Les « problèmes » d'adaptation ont été aussi mis en avant ainsi que la menace que suppose l'arrivée dans les administrations, écoles, parlements... de ces femmes, prosélytes, soumises, intégristes, communautaristes. Toujours dans le même débat organisé par le quotidien, l'homme politique libéral affirmait : « Désigner une femme voilée dans une institution aussi symbolique que le Centre pour l'égalité des chances est un signal négatif. Il signifie qu'un parti dit “progressiste” comme ÉCOLO choisit la voie du communautarisme et non de l'intégration »<sup>149</sup>. Pour ce type d'intervenant, le communautarisme et la non-

---

<sup>147</sup> « Jusqu'où défendre la laïcité ? », *Le Soir*, 27 février 2010, p. 16.

<sup>148</sup> *Id. Ibid*, pp. 23. C'est nous qui traduisons.

<sup>149</sup> « Jusqu'où défendre la laïcité ? », *Le Soir*, 27 février 2010, p. 16.



intégration vont la main dans la main avec le port du *hijab*, un amalgame souvent relayé dans le journal. À vrai dire, l'affaire du *hijab* et toutes les controverses qui l'entourent ont été amalgamées et stéréotypées dans les médias et dans le monde politique. Ainsi nous trouvons que l'amalgame et le stéréotype servent à centrer le débat sur des questions ethnicistes évitant la focalisation sur d'autres problèmes qui touchent aux immigrants ou personnes issues de l'immigration.

- c. « Une autre partie de la stratégie générale de l'autoreprésentation positive est la négation systématique ou l'atténuation du racisme, spécialement entre les élites. »<sup>150</sup> Dans notre analyse, nous avons trouvé à plusieurs reprises des discours que critiquent ceux qui les taxent d'islamophobes parce qu'ils critiquent le port du *hijab*. À titre d'exemple la réponse d'Alain Destexhe à Bernard Wesphael – qui le taxe d'islamophobe – dans le même débat : « Quand on émet des opinions qui ne sont pas complaisantes à l'égard d'un courant communautariste, on vous accuse de racisme ». Quand il parle de « courant communautariste » il fait référence à la présence de Mahinur Özdemir au Parlement et de Fatima Zibouh au Centre d'égalité des chances. La négation de son propre « racisme » joue contre lui selon la thèse de Van Dijk.
- d. « Les minorités ethniques n'ont presque pas d'accès ou de contrôle sur les discours à propos d'eux-mêmes, en général, commentaires et publications réalisées par des élites “blanches”. »<sup>151</sup> Nous l'avons souligné, dans l'analyse de la distribution de la parole dans le *Soir*, les discours des personnes touchées par la controverse – *muhijabas*, musulmans – n'ont pas rempli les colonnes du quotidien, mais bien les discours des élites : politiques, experts, associations laïques, etc.
- e. « De même les discours sur eux ou sur des questions ethniques en général sont explicitement non-dirigés vers eux, il existe une tendance à les ignorer en tant que récepteurs potentiels de textes et de dissertations. »<sup>152</sup> Après la lecture des articles dédiés à la question du *hijab*, nous n'avons pas trouvé de discours dirigés directement vers les musulmans si ce n'est des critiques lancées contre les intervenants musulmans. C'est le cas de la carte blanche de Philippe Koninckx<sup>153</sup> où il critique

---

<sup>150</sup> *Id. Ibid*, p. 23. C'est nous qui traduisons.

<sup>151</sup> *Id. Ibid*, p. 23. C'est nous qui traduisons.

<sup>152</sup> *Id. Ibid*, p. 23. C'est nous qui traduisons.

<sup>153</sup> Philippe Koninckx, « Le règlement interdit tout-couvre chef ; où est le problème? » *Le Soir*, 23 avril 2009, p. 18.

deux cartes blanches envoyées par des citoyens musulmans, à savoir une envoyée par Imane Adil, et l'autre par Ibrahim Akrouh et Youssef El Otmani.

Bref, les propriétés du discours sur le *hijab* montrent qu'il y a une tendance raciste ou islamophobe qui imprègne le débat sur les questions d'interculturalité. Ce débat « ethnicisé » instigué par les médias et par le monde politique, apporte des bases pour la reproduction de tout type de lois et de propositions à caractère raciste ou xénophobe. De plus, le discours hégémonique est accepté par un bon nombre de citoyens, donc ces lois ne provoqueront pas d'émeutes sociales collectives, mais seulement de la part de ceux qui sont perçus comme les « autres ». Ces discours donnent d'ailleurs de la visibilité aux « possibles risques » d'islamisation de la société, de cléricisme, de l'inégalité homme-femme, etc. Ce qui entraîne l'installation de la peur de l'autre, de la méfiance envers ces « autres » citoyens par les citoyens « belges ». En conclusion, l'influence des débats extérieurs (France, Suisse et Québec) combinée avec le discours ethniciste et islamophobe a vraisemblablement appuyé l'acceptation et la normalisation du débat du *hijab* dans la société, dans les médias et dans la politique. Cette normalisation implique aussi l'acceptation de la dichotomisation de la société, la vision de supériorité des autochtones sur les allochtones.

## IX. CONCLUSION

À la lumière de nos observations, nous pouvons affirmer, fait statistique à l'appui, que « l'affaire du voile » est, dans une très large mesure, une construction tout à la fois politique et médiatique. La question du *hijab* a été largement mise aux agendas respectifs de la presse et du monde politique dans la période étudiée. Toutefois, les preuves apportées par cette analyse mettent en évidence le rôle fondamental qu'ont joué les contraintes internes et externes du monde médiatique et politique dans la construction de l'événement.

En partant de notre analyse quantitative, premièrement, nous avons constaté une certaine prédisposition du quotidien belge à la publication de nouvelles sur le *hijab* ainsi qu'à sa mise en valeur dans ses pages à travers la construction de l'espace rédactionnel et iconique. Certes la présence des différents épiphénomènes a stimulé la médiatisation dans le journal, cependant l'étude chronologique nous a permis de vérifier que ces événements n'ont servi qu'à relancer un débat déjà très présent dans le quotidien. D'ailleurs, la mise à l'agenda médiatique du quotidien *Le Soir* a été vérifiée au travers de la comparaison des analyses quantitatives de la période étudiée avec les chiffres de l'année précédente, en raison du considérable accroissement des nouvelles. De même, nous avons observé la participation du journal à un emballement médiatique en ce qui concerne la question du *hijab*, et ce à travers la médiatisation accrue du sujet. L'intensification et la répétition des informations ont engendré une boucle informative qui a d'ailleurs également emporté les autres médias belges et qui a eu un effet d'homogénéisation de l'information. En résumé, il nous semble évident que le quotidien a mis la question du *hijab* à l'agenda médiatique de son propre fait, construisant ainsi l'événement d'une façon plus ou moins orientée étant donné que c'est le journal lui-même qui a choisi les informations à relayer ainsi que l'espace et l'importance à octroyer à ces nouvelles.

En outre, cette médiatisation a été opérée moyennant d'autres contraintes tant internes qu'externes à la rédaction du quotidien. À travers la figure du *gatekeeper* et la métaphore de l'oignon de Maxwell McCombs, nous avons percé les conditionnements auxquels a été vraisemblablement soumise la rédaction du journal et qui ont d'ailleurs

incité à la médiatisation de la question du *hijab*. En ce qui concerne les contraintes internes à la rédaction nous avons souligné la « loi de proximité » comme facteur décisif dans la publication des nouvelles sur « l'affaire du voile » car l'idiosyncrasie du problème du *hijab* répond à plusieurs notions reprises dans cette loi, notamment celle de l'aspect psycho-affectif et la notion de la vie en société, auxquelles s'ajoute souvent le facteur géographique ou chronologique. Cette dernière notion, malgré l'importance que les médias lui octroient, a été souvent omise en faveur de la publication d'opinions, de reportages ou de nouvelles politisées sans lien avec l'actualité immédiate, ce qui témoigne d'ailleurs de l'insistance du journal à entretenir des nouvelles sur le *hijab* dans l'agenda médiatique.

D'autre part, les contraintes propres au fonctionnement du champ médiatique ont certainement déterminé l'orientation prise par le quotidien étudié : la course à l'audimat ; le souci, sinon la volonté affichée, de ne pas heurter un lectorat, pour tout ou partie, laïc ; la propension à la dramatisation et au sensationnalisme ; la dépendance croissante des sources institutionnelles ; la concurrence entre les grands médias ; la recherche incessante du scoop ; la dégradation des conditions de travail des journalistes qui se traduit notamment par un temps toujours plus limité pour partir à la sélection des sources alternatives, pour définir un angle différent, pour la réflexivité, etc. L'interaction de tous ces facteurs déterminants explique en grande partie la façon dont *Le Soir* a construit l'événement et met aussi en évidence les effets de ces pressions sur la qualité de l'information, notamment l'homogénéisation des nouvelles, tant au niveau informatif qu'au niveau des sources. Cette construction, nous l'avons démontré, favorise, sinon reconforte, la transmission d'une série de préjugés, des formules cliché et d'argumentaire fixé qui ne sont probablement pas étrangers à ce que les intellectuels, et non des moindres, identifient à une forme de stigmatisation croissante d'une religion et d'une communauté ou à une forme d'islamophobisation des esprits.

En projetant sur cet événement mineur [...], – affirmait Pierre Bourdieu en relation à l'affaire du voile à l'école en France – le voile des grandes principes, liberté, laïcité, libération de la femme, etc., les éternels prétendants au titre de maître à penser ont livré, comme dans un test projectif, leurs prises de positions inavouées sur le problème de l'immigration : du fait que la question patente – faut-il ou non accepter à l'école le port du voile dit islamique ? – occulte la question latente – faut-il ou non accepter en France les immigrés d'origine nord-africaine ?<sup>154</sup>

---

<sup>154</sup> Pierre Bourdieu, « Un problème peut cacher un autre », in *Le foulard islamique en questions*, sous la dir. de Charlotte Nordmann, Paris, Amsterdam, 2002, p. 45.

Dans cette perspective, une étude de réception pourrait nous éclairer sur la perception du public de ces discours stéréotypés : ont-ils une influence sur le public ? le public s'approprié-t-il ces discours ? Une analyse de la réception des discours sur le public alliée à l'étude du rapport entre la médiatisation et la montée de l'islamophobie<sup>155</sup> dans la société belge, et même européenne, pourrait vraisemblablement répondre à ces questions, et même fournir des outils aux médias en ce qui concerne le traitement des sujets interculturels afin d'éviter la stigmatisation des populations à travers un système de relais médiatique.

Finalement nous avons aussi constaté l'importance des sources dans la médiatisation et la diffusion des discours négatifs envers le *hijab*. Par le biais de l'analyse de la distribution de la parole dans le quotidien nous avons confirmé une tendance à la politisation de l'affaire car les hommes politiques ont davantage participé au débat que d'autres intervenants. Parmi eux, ceux qui sont contraires au port du *hijab* dans les administrations et l'école ont participé plus que ceux qui prônent la liberté du port du *hijab*, ce qui entraîne évidemment une plus grande médiatisation des propos négatifs sur le *hijab*. En outre, nous avons signalé que les associations laïques – normalement prohibitionnistes – ont davantage occupé les colonnes du quotidien *Le Soir* que les associations antiracistes et/ou musulmanes. Toutefois, le constat le plus remarquable est l'infime présence des personnes concernées par la controverse, à savoir les *muhijabas*. Il reste évident alors que la distribution de la parole n'a pas été équitable, ce qui montre que *Le Soir* n'a pas joué un rôle de médiateur social – censé intervenir d'une façon impartiale – mais a choisi certains des intervenants selon leur visibilité sociale, et ce en défaveur des acteurs plus concernés par le problème. En plus, le choix des acteurs politiques comme source primaire vérifie notre hypothèse sur la politisation de l'affaire et témoigne de la dépendance des médias vis-à-vis du pouvoir politique.

Dans un deuxième temps, nous avons souligné non seulement la présence d'une dépendance des médias vis-à-vis du pouvoir politique mais également une interdépendance entre ces deux arènes. Cette interdépendance se rend visible à travers deux actions : la coopération des hommes et partis politiques à la médiatisation de

---

<sup>155</sup> L'Observatoire Européenne des Phénomènes Racistes et Xénophobes affirmait dans son rapport de 2006 il affirmait déjà la montée de l'islamophobie dans la société européenne. P.5. Consulté en ligne le 13 février 2011, disponible sur pdf : [http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Manifestations\\_FR.pdf](http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/Manifestations_FR.pdf)

l'affaire afin d'atteindre le citoyen – et donc l'électorat – et la nécessité des médias d'obtenir des déclarations « officielles » pour donner plus de crédibilité aux informations. Grâce à notre analyse quantitative, nous avons constaté l'imbrication des deux champs dans la médiatisation de « l'affaire du voile », par contre nous n'avons pas pu vérifier dans quelle mesure chacun d'entre eux y a participé, c'est-à-dire que nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qui a fait appel à qui dans la publication des déclarations : soit les partis ont interpellé les médias à propos de l'affaire, soit ce sont les journalistes qui ont questionné les acteurs de l'arène politique.

Finalement, nous avons observé une certaine influence des médias, et du journal *Le Soir* en particulier, dans la mise à l'ordre du jour politique de « l'affaire du voile ». Toutefois, cette influence relative des médias est soumise à un certain nombre de conditions. Dans un premier temps, nous avons remarqué l'importance du rôle du journal en tant que médiateur entre les groupes de pression et le monde politique, plus particulièrement les partis politiques. Les pétitions publiées par le journal ont débouché à la prise de position des partis sur la question du *hijab* juste avant les élections régionales. Par ailleurs, nous avons constaté une évolution vers l'interdiction dans les positionnements des partis politiques à la fin de la période électorale. Cette évolution correspond en grande mesure au développement de l'affaire dans le journal. Autrement dit, si, au début de notre analyse, le journal organisait des débats entre des personnages pour et contre le port du *hijab*, à la fin de la période étudiée les débats accueillent seulement des acteurs qui s'opposent au port du *hijab* mais avec des arguments toutefois nuancés. Les discours tant dans la presse qu'au sein des partis évoluent donc vers l'opposition au port du *hijab*.

Ensuite, nous avons confirmé l'impact du journal, et des médias en général, dans l'agenda parlementaire belge moyennant certaines conditions. La comparaison entre les deux chronologies a vérifié les imbrications supposées entre le champ politique et les médias, avec des décalages dus au rapport différent de chaque arène avec le facteur temps. Cependant, cette influence a été possible grâce à trois facteurs : la réactivité des partis dans l'opposition, le caractère polémique que « l'affaire du voile » a pris dans l'opinion publique et l'idiosyncrasie propre au *hijab* qui se prête particulièrement bien à la controverse.

Quant aux autres institutions, nous avons souligné la présence de la question du *hijab* dans l'agenda médiatique du Gouvernement fédéral, d'abord dans l'accord gouvernemental de 2008 et ensuite avec le lancement des Assises de l'interculturalité en septembre 2009 au moment de l'apogée de la médiatisation de l'affaire dans la presse. De même, la question a été incluse à l'accord gouvernemental de la Communauté française réalisé aussi dans une période d'essor médiatique de « l'affaire du voile », à savoir en juin 2009. Il faut ajouter à cela, d'un côté, le lancement de la Commission conjointe sur le port de signes convictionnels par le Parlement wallon et francophone en pleine époque de médiatisation accrue en mars 2010 et, d'un autre côté, la mise à l'agenda parlementaire du sujet en mars 2010 et octobre 2009, suite à la médiatisation de septembre de la même année. Tout ce cumul de coïncidences chronologiques nous a permis de vérifier notre hypothèse sur l'influence des médias dans l'ordre du jour politique aux niveaux régional et fédéral.

Malgré l'impact important des médias sur la mise à l'agenda de la question du *hijab*, nous avons observé d'autres facteurs qui ont pu stimuler cela. D'abord, l'influence exercée par les groupes de pression, qui utilisent les médias comme des médiateurs ainsi que d'autres moyens pour atteindre la sphère politique, notamment à travers des notes adressées aux pouvoirs publics. Toutefois, les institutions publiques jouent aussi un rôle indéniable dans la mise à l'ordre du jour politique, nous avons d'ailleurs mis en évidence l'importance du rôle du Conseil d'État dans la controverse ou de celui du SPF Justice. Cependant, le facteur externe le plus pertinent dans la mise à l'ordre du jour politique – et médiatique, d'ailleurs – de la question du *hijab* a été le contexte politique général. Tant en Belgique que dans d'autres pays occidentaux, les médias, la société et la politique ont abordé des controverses « ethniques » avec un regard dichotomisé entre les autres – allochtones – et les populations indigènes – autochtones. Dans ce type de discours, les musulmans sont souvent la cible, notamment autour de la question de la visibilité de l'islam dans la société occidentale, avec par exemple les minarets ou le *hijab*. Nous avons d'ailleurs constaté l'influence des controverses internationales dans la mise à l'agenda médiatique et, en moindre mesure, politique, de questions ethniques telles que l'interdiction des minarets en Suisse ou l'interdiction du *hijab* et de la *burqa* en France. La propagation de ce type de discours à caractère islamophobe contribue à la

représentation négative de ces communautés et, en conséquence, à la criminalisation de cette population et de ses coutumes. Ceci entraîne d'ailleurs une normalisation et acceptation des débats ethnicisés qui ne devraient pas être susceptibles d'être accueillis dans une société vraiment multiculturelle, tolérante et égalitaire.

En conclusion, le journal *Le Soir* a coopéré à la construction médiatique de l'affaire en Belgique à travers sa mise en forme, la dramatisation des événements liés au *hijab* ainsi que la réitération du sujet dans ses colonnes. Cependant, des contraintes internes et externes ont joué un rôle essentiel dans la construction de l'événement par le journal : le système concurrentiel dans lequel travaillent les journalistes, l'imposition de l'émotion pour atteindre le public et la politisation du sujet, entre autres, qui ont débouché dans la médiatisation accrue que nous avons décrite dans notre analyse. Nous pouvons ainsi confirmer que les journalistes du quotidien *Le Soir* ont participé à la construction médiatique du problème du *hijab*, cependant, ils n'ont occupé qu'une part du processus de construction de l'événement, ils ne sont qu'un maillon de la chaîne de production. Certainement un maillon très important dans la chaîne mais qui ne possède pas la puissance nécessaire pour construire un événement par lui-même, mais bien en interaction avec les autres maillons de la chaîne, à savoir les sources, les autres médias, la politique ainsi que la loi du marché, etc. Enfin, la construction médiatique autour du *hijab* a influencé le monde politique par le biais de la médiation entre les groupes de pression et les forces politiques ainsi que par la pression médiatique sur l'affaire. Cette influence se rend visible à travers des nombreuses connivences chronologiques entre les époques de forte médiatisation et l'installation du débat politique dans les différentes instances politiques étudiées.

Par ailleurs, nous estimons qu'il serait pertinent d'étendre l'étude à d'autres aspects, car le *hijab* n'est qu'un des enjeux qui touchent la question de l'islam et de l'interculturalité en Belgique, et dans toute l'Europe d'ailleurs. Des recherches futures pourraient étudier plus finement la mise à l'agenda médiatique de l'islam et des controverses liées à sa visibilité dans les pays occidentaux afin de vérifier l'influence de la médiatisation sur l'agenda politique et public. Il serait d'ailleurs également pertinent d'analyser la place de l'islam dans les questions d'interculturalité, étant donné que nous avons constaté dans notre analyse que les médias ciblent davantage l'islam lorsqu'ils parlent des enjeux



de l'interculturalité. Cette analyse pourrait enfin répondre à divers questionnement que nous nous sommes posés tout au long de notre recherche : pourquoi les médias considèrent-ils l'islam comme l'obstacle majeur dans ce débat ? pourquoi ne questionnent-ils pas autant les autres religions présentes en Belgique ? pourquoi la visibilité de l'islam dans la société occidentale semble-t-elle poser plus de problèmes que, par exemple, la visibilité de l'hindouisme, du bouddhisme ou du judaïsme ? Une analyse exhaustive de la question pourrait tout d'abord nous éclairer sur ces questions ainsi que sur le rôle des médias dans la « criminalisation » de la visibilité de l'islam.

Nous estimons aussi qu'il serait envisageable d'étudier l'influence de l'apparition du terrorisme islamiste en 2001 ainsi que la médiatisation du fondamentalisme islamique dans l'ultérieure criminalisation de l'islam et des coutumes liées à cette religion. À cet égard, il serait pertinent d'analyser les glissements, les amalgames et tous les stéréotypes qui s'accrochent souvent aux musulmans dans la presse. Enfin, ces études pourraient être aussi transposées aux recherches sur le « choc des civilisations » et l'élaboration d'un discours dominant qui propage la conception de l'islam et/ou de l'Orient comme l'ennemi après la chute du bloc communiste.

En résumé, il nous semble que « l'affaire du voile » n'est que la pointe de l'iceberg d'un problème de fond : la visibilité de l'islam dans la société belge et européenne. Il faudrait donc examiner la partie submergée de l'iceberg afin de comprendre les causes de la fixation des médias sur l'islam et sur sa place dans la société occidentale. Il y a d'ailleurs un autre intérêt à réaliser une étude sur la médiatisation des affaires liées à l'islam car, comme nous l'avons vu, la mise à l'agenda médiatique de ces questions peut entraîner la mise à l'ordre du jour politique. Il serait donc légitime d'analyser l'influence des médias dans la multiplication de normes constrictives vis-à-vis des musulmans, notamment l'interdiction des minarets en Suisse, de la prière dans l'espace public, du *hijab*, etc. Pour ce faire, il nous semble que la méthodologie de l'*agenda setting* en appui d'autres grilles d'analyse pourrait parvenir à donner des réponses aux questions d'influence du champ médiatique sur le champ politique et sur le public.

## X. BIBLIOGRAPHIE

### 1. Ouvrages de référence.

Yves Agnès, *Manuel du journalisme*, Paris, La Découverte, 2008.

Jose Ignacio Armentia Vizueté & Jose Maria Caminos Marcet, *Fundamentos del periodismo impreso*, Barcelone, Ariel, 2008.

Said Bouanama, *L'affaire du foulard islamique : la production d'un racisme respectable*, n.l, Genai Bleu, 2004.

Pierre Bourdieu, *Sur la télévision*, Paris, Raisons d'agir, 1996.

Mina Bouselmati, *Le voile contre l'islamisme. Le foulard dans les écoles*, Bruxelles, Labor, 2002.

Jennings Bryant & Mary Beth Oliver, *Media effects: advances in theory and research*, n.l, Taylor & Francis, 2009.

Roland Cayrol, *Medias et démocratie : la Dérive*, n.l, Presses de Sciences Po, 1997.

Patrick Charaudeau, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, n.l, Nathan, 1997.

Patrick Charaudeau, *Le discours politique. Les masques du pouvoir*, n.l, Vuibert, 2005.

Noam Chomsky & Edward S. Herman, *La fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie*, Marseille, Agone, 2008.

Bernard C. Cohen, *The Press and Foreign Policy*, Princeton, NJ University Press, 1963.

James W. Dearing & Everett M. Rogers, *Communication Concepts 6 : Agenda-Setting*, Thousand Oaks, Sage Publication, 1996.

Tomas Deltombe, *L'islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*, Paris, La Découverte, 2005.

Regis Devray, *Ce qui nous voile le voile. La république et le sacré*, Paris, Gallimard, 2003.

Nadia Geerts, *Fichu voile ! Petit argumentaire laïque, féministe et antiraciste*, Bruxelles, Luc Pire, 2010.

Vicent Geisser, *La nouvelle islamophobie*, Paris, La Découverte, 2003.

Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Raisons d'agir, 2005.

- Shanto Iyengar & Donald Kinder, *News that matter: Television and American opinion*. Chicago, University of Chicago Press, 1987.
- Karen S. Johnson-Cartee, *News narratives and news framing: constructing political reality*, Oxford, Rowman & Littlefield publishers, 2005.
- Françoise Lorcerie, *La politisation de l'affaire en France, en Europe et dans le monde arabe*, s.l, L'Harmattan, 2005.
- Marie-Claude Lutrand & Behdjat Yazdekhasti, *Au-delà du voile. Femmes musulmanes en Iran*, n.l, L'Harmattan, 2002.
- Armand Mattelart, *Histoire des théories de la communication*, Paris, La Découverte, 1995.
- Maxwell McCombs, *Estableciendo la agenda. El impacto de los medios en la opinión pública y en el conocimiento*, Barcelone, Paidós, 2006.
- Pierre Mongueau & Johanne Saint-charles, *Communication : Horizons et pratiques et de recherche*, volume 1, n° 1, Presses de l'Université du Québec, 2005.
- Charlotte Nordman, *Le foulard islamique en questions*, Paris, Amsterdam, 2004.
- Saddek Rabah, *L'islam dans le discours médiatique. Comment les médias se représentent l'islam en France ?*, Beyrouth, Al-Bouraq, 1998.
- Raquel Rodriguez Diaz, *La teoría de l'agenda setting. Aplicación a la enseñanza universitaria*, Madrid, A.F Alaminos, 2004.
- Daniel Schneidermann, *Le cauchemar médiatique*, n.l, Denoël, 2004.
- Pamela Shoemaker & Stephen Reese, *Mediating the message. Theories of influence on Mass Media Contents*, New York, Longman, 1991.
- Walgrave Stefaan, De Winter Lieven & Nuytemans Michiels, *Le dialogue difficile entre l'opinion publique, les médias et le système politique*, Gand, Academia Press, Federaal Wetenschapsbeleid, 2005.
- Donald L. Shaw, Maxwell E. McCombs, *The Emergence of American Political Issues: The Agenda Setting Function of the Press*. St. Paul, MN. West. 1977.
- Pierre Tévanian, *Le voile médiatique. Un faux débat : « L'affaire du foulard islamique »*, Paris, Raisons d'agir, 2005.
- Gaye Tuchman, *Making News. A Study In the Construction of reality*, New York, Free Press, 1978.

Roger D. Wimmer & Joseph .R. Dominick, *La investigación científica de los medios de comunicación*, Barcelona, Bosch, 1996.

## 2. Articles.

H.B. Brosius, & H.M. Kepplinger, « The agenda-setting function of television news: Static and Dynamic views », in *Communication Research*, 17, 1990, pp.183-211

Laura Calabrese, « Quel(s) objet(s) de *discours* se dissimule(nt) sous la dénomination le voile », in G. Cislaru et al. (dir.), *L'acte de nommer. Une dynamique entre langue et discours*, Presses Sorbonne Nouvelle, pp. 135-148.

Jean Charron, « Les médias et les sources. Les limites du modèle de l'*agenda setting* » in *Hermès* n° 17-18, 1995, pp. 73-92.

William F. De George , « Conceptualization and measurement of audience agenda », in *Mass Communication Review Yearbook*, Sage, Beverly Hills,1981, p 219-220.

Robert M. Entman, « Framing: Toward Clarification of a Fractured Paradigm », in *Journal of Communication*, Volume 43 (4), Winter, 1993, pp.51-58.

Audrey Levêque, « La sociologie de l'action publique », in Jacquemain, M. et Frère, B. , *Épistémologie de la sociologie, Paradigmes pour le XXIè siècle*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures sociologiques », 2008, pp.53-67.

David Manning White, « Le sélectionneur : étude sur la sélection des nouvelles » (1950), trad. Potel, dans *Encyclopédie de la communication. Portefeuilles de lectures* (sous la dir. de G. Geuens ) Liège, Université de Liège, 2010, pp. 203-214

Maxwell McCombs and Dixie Evatt, « Los Temas y Los Aspectos: Explorando una Nueva Dimension de la Agenda Setting », *Comunicacion y Sociedad* n° 8, pp. 7-32, 1995.

Maxwell McCombs, « Influencing the pictures in our heads: two dimensions of agenda-setting », in *Masu Komyunikeishon Kenkuy* (Journal of Mass Communication studies), n° 45, n° 45, 1994, p. 171-181.

Benoît Rihoux, Patrick Dumont et Régis Dandoy, « L'effet des médias et des programmes de partis sur le contenu des accords de gouvernement, 1991-1999 : partieratie ou médiacratie ? », 2005 in *Mise à l'agenda politique en Belgique (1991-1999)*, pp. 123-148.

Christine Servais, « La représentation du destinataire ou la censure de l'événement », in *Médias et censure, figures de l'orthodoxie*, Liège, Les éditions de l'université de Liège, 2004, pp.123-136.

Donald Shaw & C. Long, « News and the public response », en D.L. Shaw y M. McCombs (Eds), *The emergence of American political issues: The agenda-setting function of the press*, St. Paul, MN: West Publishing, 1977, p. 33-52.

Carole Thomas, « Interdiction du port du voile à l'école : pratiques journalistiques et légitimation d'une solution législative à la française », *Politique et Sociétés*, vol. 27, n° 2, 2008, p. 41-71

Teun A. Van Dijk, « El discurso y la reproducción del racismo », in *Lenguaje en contexto I* (1-2), 1988, pp.131-180.

Teun A. Van dijk, « Discurso de las élites y racismo institucional », in *Medios de Comunicacion e inmigración*, 2006, pp. 15-37.

Rens Vliegthart & Stefaan Walgrave, « Médias et politique. Les conditions de l'effet des médias sur l'agenda parlementaire belge », in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 16 n° 3, 2009, pp. 423-440.

Jean-Pierre Winter y Chaim H. Eyal, « Agenda Setting for the Civil Rights Issue », in *Public Opinion Quarterly*, 45, p. 376-383, 1981.

Itzhak Yanovitzky & Jo Stryker, « Mass media, social norms, and health promotion efforts: A longitudinal study of media effects on youth binge drinking », in *Communication Research*, 28(2), 2001, pp. 208-239.

### 3. Sites électroniques

<http://parlement.wallonie.be/content/>

<http://www.lachambre.be/kvvcr/index.cfm?language=fr>

[http://www.senate.be/www/?MIval=/index\\_senate&LANG=fr](http://www.senate.be/www/?MIval=/index_senate&LANG=fr)

<http://www.pcf.be/>

<http://www.raadvst-consetat.be/?lang=fr>

#### 4. Communications orales

*Gregory Piet, « Port du voile à l'école en Belgique, argumentation et médiatisation », communication orale, IV<sup>e</sup> Congrès international du réseau francophone des Associations de Science politique, 21 avril 2011.*